U d'/ of Ottawa
39003000264803

Canadiana

942.1A① -105

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/autourdelabuvet00royp

AOUT 10 1973

MBU =
P 111 au

AUTOUR

DE LA

BUVETTE

PAR

R. G. P.

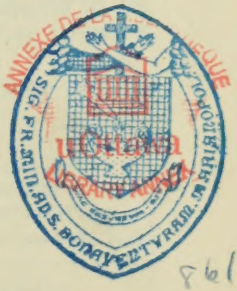

LÉVIS

1910

Québec : IMPRIMERIE EDGE

2-4, rue Saint-Joseph

HV
5306
.R6
1910

Autour de la buvette

L'ennemi qu'il nous faut combattre

Tous, lorsque nous étions au collège, nous avons plus ou moins appris la fable du bon La Fontaine, *Les animaux malades de la peste.*

Les premiers vers, j'en suis certain, vous viennent à la mémoire :

> Un mal qui répand la terreur
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
> .....

La peste dont parlait le bonhomme La Fontaine n'existe plus du moins en Amérique ; mais un autre non moins terrible fléau est venu la remplacer : ce

fléau—puisqu'il faut l'appeler par son nom—c'est l'alcoolisme.

L'alcool joue dans nos habitudes un tel rôle qu'il semble vraiment que l'homme ne peut plus exister sans lui. On boit de l'alcool pour se tenir éveillé, on en boit pour se donner le sommeil; on boit de l'alcool pour se donner des forces au travail, on en boit pour se remettre de la tâche accomplie; on boit de l'alcool pour se donner de l'appétit, on en boit pour aider le travail de la digestion; on boit de l'alcool pour se réchauffer, on en boit pour se râfraîchir; on boit de l'alcool pour se réjouir, on en boit pour se consoler. L'alcool c'est la panacée, le remède qui guérit de tous maux, que nous offre le charlatan sur les places publiques, les jours de marché.

Le Père Hamon compare l'alcool à la flûte enchantée du vieillard errant de village en village, dont parlent les légendes d'Allemagne.

Tous ceux qui entendaient les sons de la flûte magique,abandonnaient leurs occupations et suivaient le vieillard sans pouvoir s'arrêter. Et le vieillard, entraînant après lui ces foules magnétisées, les conduisait vers les rivages de l'océan. Il pénétrait dans les flots et s'avançait plus loin....toujours plus loin....A la vue du danger qui les menaçait, les multitudes effrayées vou-

laient rebrousser chemin, mais les accents de la flûte enchantée se faisaient entendre et les forçaient d'avancer. Bientôt magnétiseur et magnétisés disparaissaient ensemble dans le gouffre...

Quel est celui d'entre nous qui n'a pas connu dans son entourage tel de ses parents, de ses amis, qui pouvait être cité comme exemple à tous ? Gai, jovial, fils respectueux, bon chrétien, époux modèle, père sans reproche, jusqu'au jour où le dieu alcool s'est emparé de lui. A partir de ce moment, les unes après les autres, ses qualités sont disparues. Il est devenu morose. Autrefois actif, travailleur, fier de sa personne, il est maintenant indolent, paresseux, négligé. Doux, poli jadis, il est devenu chicanier, brutal. Son foyer si heureux dans les premières années de son mariage est maintenant un véritable enfer. Sa femme et ses pauvres enfants le voient réintégrer le logis avec épouvante car les instants qu'il y passe sont pour eux remplis d'anxiété et d'angoisses. Honneur, famille, avenir, santé, il sacrifie tout à l'alcool. Il se laisse entraîner de débauche en débauche jusqu'à ce qu'il soit réduit à la plus noire misère. Quelquefois même il ne recule pas devant les expédients les plus bas et les plus vils pour se procurer de quoi satisfaire sa sordide passion.

Demandez au prêtre, au médecin et au

juge de police, les trois personnages qui vivent le plus en contact avec la misère humaine, ce qu'ils pensent de l'alcool.

Au prêtre, demandez quelle est la cause du malheur de tant de familles, la raison de la désunion de tant de ménages, la cause de tant de larmes versées. Il vous dira que c'est l'alcool.

Au médecin, dites: Qui donc envoie au cimetière si prématurément tant d'hommes forts, de jeunes gens aux talents brillants ? Qui donc peuple nos asiles de tant de fous et d'idiots ? Qui donc envoie aux hospices ces centaines d'orphelins, d'épileptiques, de tuberculeux et de rachitiques ? Il vous fera la même réponse.

Au magistrat de police, demandez: Qui donc emplit nos pénitenciers et nos prisons? Il vous répondra encore: C'est l'alcool.

L'alcool ! C'est donc l'ennemi qu'il nous faut combattre.

Les liqueurs alcooliques sont capables de ruiner les plus beaux talents, d'amener le délire et la folie furieuse: les hôpitaux et les asiles d'aliénés en fournissent la preuve.

Mgr S. KNEIPP

Bonne année, bonne santé !

Bonne année, bonne santé ! allons-nous dire à nos parents, à nos amis, à nos connaissances, ces jours-ci.

Et pour compléter ces bons souhaits, verres et bouteilles s'aligneront sur la table. Chacun prendra son petit verre d'alcool.

N'est-ce pas qu'elle est étrange, bête même, notre façon de se souhaiter une bonne année et une bonne santé ! Nous absorbons une prétendue eau-de-vie qui abrège l'existence, qui sème là où elle s'introduit la misère et la honte.

Réagissons donc contre cette coutume tyrannique !

Bonne année, bonne santé ! Tendons-nous une main fraternelle et laissons là verres et bouteilles. Il s'en suivra bonne année, bonne santé et probablement prospérité.

L'alcool est un poison diabolique ; il pousse ses victimes de chute en chute ; il les saisit et ne les quitte plus jusqu'à ce qu'il les ait conduits à une fin misérable.

L'abbé N. NEUENS

La différence entre les deux

L'alcoolisme et l'ivrognerie sont-ils la même chose ?

On est porté dans notre pays à confondre ces deux maladies, car l'un et l'autre sont véritablement des maladies.

L'ivrognerie c'est l'habitude de l'ivresse.

Disons ce qu'est l'ivresse.

L'ivresse est un état passager d'empoisonnement, causé par l'absorption trop abondante d'alcool. Cet empoisonnement se manifeste par des symptômes physiques qui montrent que certains organes, estomac, intestin, poumons, coeur et nerfs, ont été affectés par l'agent dangereux, et par des symptômes intellectuels qui prouvent l'action subtile de l'alcool sur le cerveau.

Le buveur de bière a une ivresse lourde et hébêtée. Il dormira pendant plusieurs heures, et se soulagera ensuite en restituant le trop-plein de ce qu'il a absorbé.

Le buveur de vin a généralement une ivresse gaie, alerte. Cependant, si le vin qu'il a absorbé est de mauvaise qualité, il sera de mauvaise humeur.

L'ivresse du buveur d'alcool varie

beaucoup. Chez les uns, elle sera douce, folichonne, bonasse ; chez les autres, elle deviendra nerveuse, querelleuse, dangereuse, meurtrière même, en attendant le sommeil prolongé qui enlèvera à l'ivrogne le souvenir de tout ce qu'il a fait pendant son intoxication.

L'ivresse prédispose à la congestion rhénale, à la congestion cérébrale, à l'apoplexie, à la congestion pulmonaire, à la fluxion de poitrine, etc, etc.

Mais le principal danger de l'ivresse c'est qu'elle conduit à l'alcoolisme. Quand les accès sont isolés, qu'ils ne se répètent pas trop souvent, le danger est moins grand ; mais l'entraînement fait rapprocher de plus en plus les crises et fait finalement du buveur occasionnel un alcoolique.

Qu'est-ce donc que l'alcoolisme ?

L'alcoolisme est l'empoisonnement qui résulte de l'absorption de l'alcool, quelle qu'en soit la quantité absorbée.

Les effets, naturellement, varient, suivant les doses, les tempéraments, les circonstances. L'ingestion d'une quantité quelconque d'alcool est par conséquent nuisible.

Le docteur Legrain a recours à une comparaison très claire pour faire comprendre le danger de l'alcoolisme. Si les piqûres de 3,000 guêpes, dit-il, peuvent entraîner la mort d'un seul coup, la piqûre d'une seule guêpe, pour inof-

fensive qu'elle paraisse, n'en est pas moins toxique. Répétée chaque jour, elle produirait fatalement, quoique à la longue, des effets graves à l'instar des gouttes d'eau qui, tombant une à une, usent la plus résistante des pierres.

L'alcoolique n'est pas nécessairement un ivrogne. Il peut être extérieurement un homme d'apparence respectable, de conduite très rangée. Il conserve souvent l'estime de ses concitoyens.

Celui-là est d'autant plus en danger qu'il ignore, le plus souvent, l'action destructive de l'ennemi qu'il a introduit dans ses veines.

Voilà, en peu de mots, la différence qui existe entre l'ivrognerie et l'alcoolisme.

L'alcool est un poison si virulent qu'on ne peut le prendre que sous la forme diluée de spiritueux.

Dr LEES

A tous points de vue, on peut dénon cer l'alcoolisme comme une cause redoutable et douloureuse de dépopulation et d'affaiblissement de la race.

AD. COSTE

L'intempérance pousse continuellement à tous les crimes.

LEON XIII

Pas d'alcool, le Jour de l'An !

Le 1er janvier 1907, Jean-Baptiste F.., journalier à B..., avait été souhaiter la bonne année à un certain nombre de ses amis. Ceux-ci, qui savaient pourtant qu'il avait le tempérammment violent dans son ivresse, lui avaient offert de l'alcool. F...rentra chez lui ivre.

Sa femme qui l'attendait depuis plusieurs heures lui fit un accueil plutôt morose.—Tu commences bien l'année, lui dit-elle.

Une discussion s'ensuivit. La pauvre femme aurait peut-être fait mieux de se taire. Finalement, l'ivrogne, fou de colère, lança à sa femme un lourd marteau qui se trouvait à sa portée. Frappée en plein front, la malheureuse tomba sans pousser un cri.

La mort avait été instantanée.

Jean-Baptiste F...fut trouvé le lendemain errant sur la route. Lorsque la police l'arrêta il se reconnut tout de suite l'auteur du crime.

—Tout ça, dit-il, c'est la faute du jour de l'an !

Il est dans un pénitencier pour toute

sa vie et ses cinq petits enfants sont à la charge de la charité publique.

Quand donc aurons-nous le courage de mettre fin à cette funeste habitude d'offrir de l'alcool le jour de l'an ?

La boisson cause la ruine de tous ceux qui s'y livrent parce que celui qui aime à boire néglige les petits travaux et les modiques profits de chaque jour pour satisfaire sa passion de boire.

L'abbé R.-PH. SYLVAIN

Lorsqu'un homme veut commettre un crime, il prend des boissons alcooliques pour faire taire sa conscience et se donner le courage nécessaire.

S.-A. ABBOTT

L'expérience de tous les jours me confirme de plus en plus dans la conviction que la tempérance est la base de toute réforme sociale et politique.

COBDEN

Des milliers d'ivrognes descendent tous les ans dans la tombe, ne laissant après eux que le déshonneur.

L'abbé CHS LAROCQUE

Prendre des apéritifs avant ses principaux repas c'est s'ouvrir l'appétit avec une fausse clef.

Dr GALTIER-BOISSIERE

Un grand destructeur

Lorsqu'une année entière s'écoule sans guerre importante, on se réjouit bien fort du grand nombre de vies humaines préservées ainsi d'une mort certaine.

On ne songe pas évidemment que le fléau alcoolique enlève à lui seul, chaque année, plus d'hommes que les guerres sanglantes de Napoléon n'en on fait disparaître pendant toute sa carrière.

Pour la plupart des pays de l'Europe, les statistiques nous révèlent l'influence énorme de l'alcool sur la vie humaine.

Ainsi, en Angleterre, chaque année, l'alcool empoisonne 50,000 hommes. N'est-ce pas le grand Gladstone qui s'écriait un jour à la Chambre des Communes : " L'alcool a causé plus de ravages dans notre pays que la guerre, la famine et la peste réunies, ces trois grands fléaux de l'humanité ? "

En France, le pays de l'absinthe, on évalue à 30,000 les pertes de vie causées, chaque année, par l'alcool.

L'Allemagne paie un tribut annuel de 40,000 victimes.

Pour la Russie, les statistiques sont moins sûres. Tout de même, nous pouvons compter 50,000 victimes par douze mois. C'est ce pays qu'on a appelé

" une autocratie soutenue par l'alcool."

La Suisse avoue, dans un rapport officiel, 3,000 décès annuels, soit 1 décès par 1,000 habitants.

La Belgique, avec ses 175,000 cabarets, offre chaque année un chiffre de morts effrayant au dieu alcool. Disons 5,000 pour donner un chiffre, mais nous sommes en dessous de la vérité.

L'Italie sacrifie tous les ans 20,000 victimes à l'alcool.

Mettons pour tous les autres pays réunis de l'Europe 100,000 morts causées annuellement par l'alcool. Ce chiffre n'est pas exagéré.

Récapitulons :

Angleterre	50,000
France	30,000
Allemagne	40,000
Russie	50,000
Suisse	3,000
Belgique	5,000
Italie	20,000
Autres pays de l'Europe	100,000
Total	298,000

Près de 300,000 vies humaines sacrifiées en Europe seulement chaque année sur l'autel de l'alcool ! Ces chiffres ont-ils besoin de commentaires ?

Ajoutez à ces 300,000 victimes celles que l'alcool immole en Amérique, en Asie, en Afrique et même en Océanie—puisque les blancs y sont rendus—et

vous avouerez avec moi que Napoléon, dans toute sa carrière, a fauché moins d'existences que l'alcool n'en fait disparaître en une seule année.

De même que l'intempérance est la mère de la laideur et de la difformité, ainsi la tempérance est la mère de la beauté.

CORNEILLE

C'est par la porte de l'intempérance que le péché est entré dans le monde ; de toutes les armes qu'avait en mains l'ennemi de notre salut, il n'en trouva pas de plus assurée pour terrasser le premier homme.

BOURDALOUE

Si les ouvriers épargnaient les sommes énormes qu'ils consacrent aux boissons alcooliques qui les abrutissent, en dix ans ils pourraient acheter toutes les manufactures où ils travaillent.

LAVELEYE

L'ivrogne boit dans ce verre, qui vacille dans sa main tremblante, les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

LAMENNAIS

Anges déchus

Qui n'a admiré l'admirable fresque de Léonard de Vinci, *la Cène* ?

L'auteur avait pris pour modèle du Christ un enfant de choeur. Ce jeune homme chantait avec tant de ferveur qu'il ressemblait véritablement à un ange. Il se nommait Pietro Bandinelli.

Léonard de Vinci travaillait très lentement. La figure du Christ terminée, il chercha pendant plusieurs années un modèle pour son Judas. Le choix était assez difficile à faire car il fallait que la figure de Judas exprimât les vilaines passions et qu'elle offrit en même temps quelque trace des jours meilleurs, des saintes émotions envolées.

Un jour, Léonard de Vinci vit sur une borne un mendiant à moitié ivre, dont les traits conservaient encore quelque chose de noble, mais dont l'apparence révélait l'abrutissement, la dégradation, l'avilissement. Le peintre jugea tout de suite qu'il avait sous la main le modèle qu'il cherchait. Il en traça l'esquisse aussitôt sur son calepin. C'était bien là l'image de l'apôtre devenu traître, de l'ange devenu démon. Tout à coup, Léonard de Vinci, stupéfait, laissa échapper son crayon. Il venait de re-

connaître dans ce mendiant, aux vêtements délabrés et à l'allure si flétrie, l'enfant de choeur Pietro Bandinelli, qui, quelques années auparavant, lui avait servi de modèle pour son Christ.

Son histoire était courte mais bien navrante : le vin, le jeu, la débauche, l'avaient usé en quelques années.

Combien en voyons-nous aujourd'hui d'enfants de choeur aux traits purs, délicats, dont l'alcool fait en peu d'années de véritables ruines !

S'il arrivait qu'une de ces épidémies dont le nom seul répand la terreur, menaçât d'envahir nos contrées, ne verrait-on pas toutes les volontés, toutes les énergies, toutes les autorités s'unir pour fermer la porte au fléau tant redouté ? L'alcoolisme constitue, par les misères corporelles et spirituelles qu'il engendre, par sa funeste action héréditaire, par ses conséquences sociales, un fléau plus redoutable que tous ceux dont les médecins et les hygiénistes se préoccupent à si bon droit. Tout donc nous fait un devoir de déclarer à l'alcool et aux buvettes, bien trop nombreuses, une guerre implacable.

Mgr L.-N. BEGIN

La lutte contre l'alcoolisme est le premier devoir de ce temps.

Dr JACQUET

Qu'ils entrent dans le mouvement !

L'admirable campagne menée par notre clergé depuis quelques années sous la direction éclairée de nos évêques a déjà produit un bien immense. On n'a pas d'idée du changement opéré dans nos villes depuis quelques mois. Certains faubourgs de Québec, par exemple, sont absolument régénérés. Un curé d'une des paroisses de Québec disait devant moi, il n'y a que quelques jours : "Avant la campagne de tempérance, dans ma paroisse, des douzaines et des douzaines de familles ne comptaient que sur la Conférence Saint-Vincent de Paul pour subsister pendant l'hiver. Nous sommes rendus au milieu de l'hiver, et notre conférence de Saint-Vincent de Paul a eu la moitié moins de demandes de secours qu'elle avait l'habitude d'avoir."

Ce retour vers la tempérance va-t-il se continuer ? Nos familles pauvres vont-elles enfin se convaincre que l'abstention des boissons alcooliques, c'est la régénération de la famille, de la santé et de la bourse ?

J'en doute.

Pour que la campagne ou plutôt la croisade de tempérance—car c'est une véritable croisade à laquelle nous assis-

tons en ce moment—obtienne des fruits durables, il faut que les laïques mettent l'épaule à la roue, eux aussi.

A quoi serviront les discours enflammés de nos curés et de quelques laïques distingués comme MM. les juges Langelier et Lemieux, l'honorable M. Chapais, etc., etc., si, à la sortie de l'église, on multiplie les occasions pour ceux qui viennent de prendre de bonnes résolutions, mais n'ont pas l'énergie de les tenir? Quel bien feront les appels des apôtres de la tempérance si, dans la famille, on continue à boire devant les enfants et à leur donner le goût de l'alcool?

Non, encore une fois, la croisade antialcoolique ne portera pas de fruits durables si les laïques n'entrent pas résolument dans le mouvement.

Je me prive de vin à cause des immenses avantages du régime de l'abstinence.

DEMOSTHENE

Je puis mieux employer mon cerveau qu'à l'empoisonner par le vin.

EDISON

Je ne mange que du pain et ne bois que de l'eau pour mon plaisir, afin de vivre plus agréablement et plus gaîment.

EPICURE

Le prix d'un chapeau

Ceci se passait au commencement de l'été dernier, un jour de paye.

—Papa, me donneras-tu ce soir, lorsque tu auras reçu ton salaire de la semaine, $2.50 pour m'aider à acheter mon chapeau d'été ; presque toutes les jeunes filles de L...ont déjà le leur.

—Impossible, ma pauvre enfant ; j'ai des dettes à payer de ce temps-ci.

Le refus désappointa un peu la jeune fille, mais en enfant soumise et raisonnable elle accepta bravement ce contretemps.

Le père se rendit à son ouvrage. La journée finie, il reçut son enveloppe de paye. Joyeux, il invita deux ou trois amis à entrer prendre un coup chez le buvetier Z..Là, une quinzaine de camarades étaient déjà réunis. Et le père qui ne pouvait épargner une petite somme pour le chapeau de sa fille dût payer à boire à tous ces assoiffés.

—Combien te dois-je, dit-il, au buvetier, une fois sa traite bue ?

—$2.50, répondit Z...

Juste à ce moment là, la fille du buvetier entra dans le bar et se dirigea vers le comptoir.

—Papa, dit-elle, il me manque encore $2.50 pour acheter mon chapeau d'été.

—Tiens, dit le buvetier, et prenant l'argent de l'ouvrier qui était encore sur le comptoir, il le donna à sa fille qui partit heureuse.

Notre ouvrier sortit de la buvette tout honteux, se disant à lui-même :

—La fille de ce vendeur d'alcool va s'acheter un chapeau avec les $2.50 que j'ai refusées ce matin à mon enfant chérie. Voilà ce que produit la fréquentation des buvettes. Je ne mettrai plus les pieds dans ces antres infâmes.

L'ouvrier a tenu parole.

Si l'on trouve dans les ateliers tant d'ouvriers dont la main tremble, dont la vue est trouble, dont le bras succombe sous le poids du marteau, quelle en est la cause ? Est-ce le feu de la forge et le fer incessamment frappé sur l'enclume ? Non ! Le travail fortifie. C'est la débauche qui tue, c'est elle qui fait les invalides, qui peuple les rues de mendiants et les hôpitaux d'incurables.

JULES SIMON

Je suis convaincu que, pour la plus grande partie des hommes, l'abstinence est le seul moyen d'assurer leur salut.

Cardinal MANNING

De quelle manière peuvent-ils ?

De quelle manière les laïques peuvent-ils aider à la croisade anti-alcoolique ?

Tout citoyen, quelque soit son peu d'influence, l'état minime de sa fortune, peut aider d'abord en *s'abstenant.* L'alcoolisme est pour beaucoup dû à la *mode.* Si ceux qui ne prennent qu'un *coup,* deux *coups* par jour, ou encore un *coup* par-ci par-là, si les *modérés,* comme on les appelle, s'abstenaient de prendre de l'alcool, ils donneraient à leurs enfants, à leurs amis, à leur entourage, un exemple qui serait bientôt suivi.

Ensuite, chacun devrait travailler dans la mesure de ses forces à faire disparaître les hôtelleries et les épiceries où l'on tient mauvaise règle. Il incombe aux conseils municipaux, il est vrai, de faire observer les règlements de police. Mais n'est-il pas du devoir de tout citoyen honorable de porter à la connaissance du conseil municipal ou de la police les infractions à la loi commises sous ses yeux ? Avec des preuves indiscutables en mains, les conseillers municipaux seraient forcés d'agir.

Un correspondant qui signe *Nature* suggérait dans *l'Avenir du Nord,* l'année

dernière, un autre moyen de dompter l'alcoolisme qui aurait d'excellents effets, si les patrons, les maîtres qui emploient des ouvriers, des domestiques ou des apprentis, voulaient les mettre en pratique.

C'est par l'honneur, dit *Nature*, qu'on touche l'homme, c'est par l'intérêt qu'on le conduit.

Mettez en présence deux partis. D'un côté, le patron, l'employeur, de l'autre, celui qui a besoin de travail.

Que le patron, à l'avenir, à mesure qu'il se produira une vacance parmi ses employés, ne prenne à son service que des abstinents.

Le jeune homme qui a du coeur et l'ambition de se créer un foyer n'abandonnera-t-il pas tout de suite une habitude qui n'est pas encore invétérée chez lui pour obtenir une bonne position ?

Comme on le voit, il n'y a pas un laïque, fut-il le plus humble journalier, qui soit incapable de faire quelque chose pour aider la croisade de tempérance.

Que chacun aide donc d'après sa mesure de capacité.

Chaque débit de boisson est une serre chaude où germent les maladies, le crime, le paupérisme et tous les fléaux qui assaillent l'humanité et la classe ouvrière en particulier.

MONTALEMBERT

Les signatures de complaisance

Il y a quelques années, un hôtelier chassé d'une grande ville parce qu'il y tenait mauvaise règle, achetait à X... une maison, qu'il se proposait de convertir en hôtel.

La maison achetée, il fallait à B..., pour obtenir sa licence, un certificat de vinq-cinq électeurs municipaux attestant qu'il était honnête, sobre, de bonne réputation, etc., etc. On signe généralement ces sortes de certificats par complaisance ! Mais B... avait la réputation tellement avariée que les complaisants ordinaires, pourtant peu scrupuleux, hésitaient à signer. Son voisin était un marchand assez à l'aise, possédé de l'ambition, bien légitime d'ailleurs, d'augmenter sa petite fortune. Il signa sans hésiter et se mit sur le chemin pour obtenir les signatures nécessaires, sous le prétexte qu'un hôtel attire le commerce. Encore un de ces bêtes préjugés qui tendent à disparaître !

B... obtint sa licence, grâce au travail et à l'influence de son voisin.

Notre marchand avait un fils unique de vingt-deux ans. Il assistait son père dans son négoce. Travailleur intelligent,

plein de bonne volonté, il se laissait cependant facilement entraîner.

Il devint bientôt un des habitués de l'hôtel de B.... Il n'y passa d'abord que les soirées, puis bientôt il y fit de fréquentes visites tout le long du jour. Bref, au bout de six mois, il devint ivrogne et débauché. Peut-être avait-il *l'appétence*, qui est si dangereuse quand on n'y prend garde ? Un soir qu'il faisait le tapage dans l'hôtel et ennuyait les clients, B. le jeta à la porte. Il s'engagea sur une voie de chemin de fer, tout près de là, probablement pour se rendre à un autre hôtel. On le trouva le lendemain matin, le corps affreusement mutilé. Un train avait passé sur lui !

N'êtes-vous pas tenté de croire que c'était là une punition du ciel pour le malheureux père ?

Quelle responsabilité pour celui qui signe le certificat de licence d'un hôtelier indigne ? Les mères, les épouses, les enfants des victimes de cet être sans coeur ne peuvent-ils pas lui reprocher leur triste sort ?

Prenons donc la résolution de ne jamais signer ces sortes de certificats sans être certains que le candidat est honnête, sobre, de bonne réputation et parfaitement qualifié pour tenir un hôtel !

Une distinction à faire

Certaines sociétés religieuses, comme les Congrégations de la Sainte-Vierge, certaines associations de secours mutuels et sociales, comme la Chevalerie de Colomb, etc., etc., refusent d'admettre au nombre de leurs membres les hôteliers ou ceux qui vendent l'alcool au verre.

Plusieurs se demandent: pourquoi faire cet affront à toute une classe de commerçants ? Un hôtelier ou un buvetier peut être tout aussi honnête, bon chrétien, charitable, qu'un marchand d'images saintes ou de livres de piété.

Ici, je crois qu'il y a une distinction assez sensible à établir.

Nous rencontrons tous les jours des hôteliers ou des buvetiers à qui on ne peut rien reprocher...à part leur négoce. Nous voyons assez souvent des marchands de choses saintes qui sont plus ou moins honnêtes.

Seulement, quelque soit le degré d'honnêteté de ces derniers, leur commerce en soi ne fait de tort à personne.

Si nous admettons que le bilan de l'alcool se compose de meurtres, de suicides, de hontes, de la perte des âmes, de ruines de toutes sortes, etc., etc., pouvons-nous logiquement admettre que le com-

merce de celui qui fait état de verser goutte à goutte à son semblable le poison qui le conduira tôt ou tard à sa ruine, est honnête estimable, digne de louanges ?

Une personne sensée peut-elle raisonner autrement que cela ?

Voilà pourquoi certaines associations religieuses ou sociales refusent d'ouvrir leurs portes aux hôteliers. Elles n'ont rien contre eux personnellement : c'est leur état qu'elles ne peuvent estimer.

Je ne croirai jamais qu'un ivrogne puisse être chaste : car de même que jeter de l'huile sur le feu ne sert qu'à l'exciter d'avantage, ainsi le vin embrase le feu de l'impureté.

SAINT JEROME

La vraie grandeur, en tout ordre d'idées, n'a de pire ennemi que les boissons fortes.

WALTER SCOTT

D'une façon générale, quelque robuste que soit la constitution d'un véritable alcoolique, sa vie ne peut se prolonger au-delà de dix ans. Le plus souvent, il meurt au bout de quatre ou cinq ans.

L'abbé CAMILLE RACT

La faute du père

Personne ne devient instinctivement ennemi de l'alcool. Il faut une raison, une *partance,* comme on dit vulgairement. Les uns l'ont trop aimé autrefois, il leur a joué de mauvais tours. Il les a peut-être ruinés, jetés dans le chemin, que sais-je ? D'autres ont eu des pères, des frères, des parents alcooliques qui ont jeté sur eux honte et déshonneur. Enfin, chacun a sa raison pour haïr l'alcool.

Le docteur Georges Petit raconte comme suit comment il reçut sa première leçon anti-alcoolique :

" Quand j'étais un tout petit garçon, là-bas, dans ma province, il y avait sur une petite chaise un être qui me faisait peur....Il n'avait pas d'âge apparent ; crétin et épileptique, je l'ai vu tomber de sa chaise en proie à ses crises. Que de fois cette vision a hanté mes rêves d'enfant. Comme une loque humaine, il ne semblait rien comprendre à la vie, un cri rauque était pour lui son expression de joie ou de désir. Nous le plaignions, car sa mère était veuve, le père étant mort de froid dans la neige où l'ivresse l'avait jeté pendant une nuit d'orgie.

" Cet être bizarre, terrifiant, vivait-il, souffrait-il ? J'étais trop jeune pour le comprendre, et cependant je me souviens qu'un jour, comme nous étions très gais, très remuants, très joueurs, lui entendant nos rires se mit à glapir, puis il essaya de se lever, de tendre la main vers nous, et n'y pouvant parvenir, il resta immobile... De ses yeux ternes et vides, deux grosses larmes silencieuses coulèrent sur ses joues de souffreteux.

" Je courus me jeter dans les jambes d'un grand qui nous gardait et qui, pour me consoler, me dit : " N'aie pas peur.. il n'est pas méchant...il paraît que c'est la faute de son père."

" Plus tard, je compris ce que voulaient dire ces paroles et je me mis à haïr l'alcool " !

La faute du père !

Combien y en a-t-il, hélas ! de pauvres enfants épileptiques qui, s'ils savaient plus, pourraient répéter : C'est la faute du père !

L'épilepsie n'est-elle pas une des plus tristes maladies qui affligent l'humanité ? On enferme l'aliéné, on l'empêche de nuire à la société. La loi lui défend même le mariage. Mais l'épileptique jouit de tous ses droits politiques, de toute sa liberté. Bien plus, il peut se marier, faire souche.

Dans soixante-quinze cas sur cent d'épilepsie qu'on vous mettra sous les

yeux, si vous avez la patience de remonter à la source du mal, vous y verrez l'alcool. Plus un pays consomme d'alcool, et surtout d'absinthe, plus il a d'épileptiques. Les statistiques prouvent cela à satiété.

Le docteur Petit, dont j'ai parlé tantôt, va encore plus loin. Il affirme que l'absinthe engendre l'épilepsie, et que l'absinthique, épileptique à son tour, engendre des enfants épileptiques de naissance.

N'êtes-vous pas saisi d'épouvante à cette pensée ? Ne risquez-vous pas tous les jours de vous alcooliser ? N'avez-vous pas peur d'engendrer des martyrs dont la seule présence sera pour vous un reproche de lâcheté, de crime ?

L'alcool use la vie très vite, vieillit avant l'âge et marque comme avec un fer rouge, les traits de celui qui abuse de cette boisson empoisonnée. L'alcoolique à 40 ans est plus usé que le sobre à 60 ans.

PAUL PUGNIERE

Un pilote, un cocher, un magistrat, un général d'armée, et tous ceux qui ont autorité pour gouverner, ruinent et renversent tout ce qui est confié à leur conduite, lorsqu'ils s'enivrent.

PLUTARQUE

Prétextes ridicules

Pierre, qui a fait une longue course qui l'a quelque peu échauffé, boit pour se rafraîchir.

Baptiste, qui vient de faire trois lieues en voiture, par un grand froid, boit pour se réchauffer.

Xavier, qui a perdu sa femme qu'il aimait beaucoup, boit pour se consoler.

Jean vient de conclure un marché très avantageux. Il boit pour s'en réjouir.

François n'a pas d'appétit. C'est un employé de bureau et il ne prend pas assez d'exercice. Il boit de l'alcool pour se donner de l'appétit.

Louis, lui, travaille au grand air. Il a un appétit tellement formidable que son système digestif en souffre. Il prend de l'alcool pour activer sa digestion.

Léon boit ferme pour se préserver des maladies contagieuses.

Antoine qui a eu une forte attaque de fièvre typhoïde boit de l'alcool pour hâter son rétablissement.

Dites ! N'avez-vous pas quelques-uns de ces messieurs dans votre entourage ?

D'un autre côté, vous pourrez peut-être me dire que ceux-là pour boire ont au moins...des prétextes, tandis que vous en connaissez des centaines et des centaines qui boivent et seraient fort en peine de dire pourquoi !

Diminuons les licences

Un des préjugés les plus répandus dans une certaine classe de la population, c'est que la diminution des licences ne contribue en rien à la diminution de l'alcoolisme. Beaucoup croient qu'on devient fatalement alcoolique. Evidemment un fils dont le père a été alcoolique est beaucoup plus exposé qu'un autre à le devenir lui-même. Et s'il se met à boire, il deviendra en peu de temps un alcoolique parce qu'il a ce que les médecins appellent l'appétence, c'est-à-dire le désir instinctif de prendre de l'alcool.

Mais il faut être véritablement aveugle pour soutenir que la multiplicité des buvettes n'amène pas une recrudescence de buveurs. Enlevez tous les meubles d'une grande salle, faites une centaine de grandes ouvertures dans le plancher, puis après avoir plongé cette pièce dans une obscurité complète, laissez-y courir un jeune enfant. N'est-il pas vrai qu'avec cent ouvertures dans le plancher il a cent occasions de se casser le cou ? Il en est de même des buvettes. N'en mettez qu'une dans une localité, l'homme faible, l'ivrogne n'aura qu'une occasion

de s'intoxiquer. Ouvrez-en dix, il aura dix occasions, et ainsi de suite.

L'occasion fait le larron, dit le proverbe. Et l'occasion pour l'ivrogne, c'est la buvette dont la porte toujours ouverte, semble le fasciner.

" C'est au débit public, dit très justement M. Rostand, que prend naissance, que se propage, que devient chronique le mal de l'alcoolisme. Ce n'est pas chez soi, en général, qu'on boit beaucoup ; et il est hors de doute que s'il n'existait pas d'endroit où la boisson fut livrée et absorbée en commun, le nombre des clients de l'alcool sous toutes ses formes, et les quantités d'alcool absorbées, seraient infiniment moindres. Le cabaret est le pourvoyeur de l'alcoolisme."

On ne peut donc espérer réduire le nombre des victimes de l'alcool qu'en réduisant le nombre des licences.

Dans les contrées où la statistique a pu établir l'influence de l'alcool sur la santé et la durée de la vie, on est arrivé à cette constatation effrayante que, en pleine civilisation, la neuvième partie du genre humain, et plus parfois, abrège la durée de son existence par l'usage d'un poison.

Dr VAN COILLIE

Guéris-toi, toi-même

Le docteur Forel, de Suisse, est considéré comme le champion de ceux qui font la lutte aujourd'hui en Europe contre l'alcoolisme. Sacrifiant ses loisirs, une belle situation, il s'est donné entièrement et avec un dévouement sans bornes à la lutte contre l'alcoolisme qu'il considère à juste raison comme le plus terrible fléau de l'humanité. Savant érudit, apôtre convaincu et lutteur énergique, le docteur Forel est l'un de ces hommes qui honorent l'humanité.

Il y a un quart de siècle, alors qu'il était médecin en chef à l'asile d'aliénés de Zurich, M. Forel comptait parmi ses malades un alcoolique qui avait été déjà plusieurs fois interné comme alcoolique invétéré et qu'il considérait comme absolument incurable. Un bon jour, ce malade se trouva guéri par...un ministre protestant. M. Forel fut assez surpris. Peu de temps après, il faisait la connaissance d'un cordonnier auquel il offrit un verre de vin. Ce dernier refusa en disant qu'il était abstinent et, de plus, président d'une petite société de tempérance à quelques minutes de l'asile d'aliénés dirigé par le docteur Forel. Nouvel étonnement de celui-ci. " Com-

ment, se dit-il, il y a des abstinents qui ne boivent même pas de vin ! Et ils sont même constitués en société de tempérance ! ”

Le docteur Forel prit des informations sur le cordonnier abstinent et il apprit qu'il recevait chez lui les alcooliques de son asile de fous et... qu'il les guérissait.

Piqué au vif dans son amour-propre, en même temps qu'émerveillé d'un tel résultat, il alla résolument trouver le cordonnier pour lui demander son secret.

Notre disciple de saint Crépin n'était pas américain car il n'avait pas songé à patenter son secret. Il le donna en riant au docteur Forel : *Si je guéris vos alcooliques,* dit-il, *c'est que je suis abstinent et que vous ne l'êtes pas !*

La leçon était bonne pour le docteur Forel, et il en profita. A partir de cet instant—ceci remonte aux premiers jours de janvier 1886—il devint abstinent total ou *teetotaler.* Est-il nécessaire d'ajouter que depuis cet instant aussi il put guérir ses malades sans le concours du cordonnier.

Qui que vous soyez : médecins, qui voulez guérir vos patients, pères et mères, qui désirez préserver vos enfants, simples mortels, qui brûlez du désir d'être utiles à vos semblables, guérissez-vous d'abord vous-mêmes !

Une différence !

On conduisait l'autre jour deux citoyens bien connus au cimetière de leur paroisse. Ils étaient morts le même jour.

L'un, professionnel très distingué, avait exercé sa profession pendant plus de quarante ans, travaillant ferme presque jour et nuit pour élever et faire instruire sa nombreuse famille. Il laissait aux siens un nom sans tache et une dizaine de mille piastres péniblement amassées.

L'autre, à peine âgé de 40 ans, était mort après une maladie de quelques jours seulement. Dans le commerce depuis dix ans, sans instruction aucune, père d'une nombreuse famille qui avait toujours vécu dans le luxe, il laissait à ses héritiers une fortune de plus de cent mille piastres.

Il est vrai que c'était un détaillant d'alcool !

Il n'y a pas de sot métier, dit le proverbe.

Un peu d'eau vaut mieux que tous les nectars du monde.

SAINT LIGUORI

L'alcool et l'ouvrier

La Compagnie du Pacifique Canadien est probablement l'organisation qui emploie le plus d'ouvriers dans tout le pays. Quand on saura que ce chemin de fer paye, chaque mois, en salaire, quelques millions de piastres, on aura une idée de son importance. Son personnel se recrute dans tous les corps de métier, mais la majeure partie de ses employés sont des journaliers.

Les officiers de cette puissante compagnie, qui sont en contact journalier avec une véritable armée de travailleurs, savent donc mieux que personne quel est le mal qui ronge la classe ouvrière. Or, M. Whyte, quatrième vice-président du Pacifique Canadien, déclarait tout dernièrement que cinquante fois sur cent l'alcool était l'unique cause de la ruine des familles ouvrières.

M. Whyte n'a d'ailleurs que confirmé une proposition admise aujourd'hui par tous les économistes, à savoir que l'alcool est le facteur le plus puissant de la misère.

Ce n'est pas d'hier qu'on constate ce triste état de choses. M. Desjardins disait, en 1871, à l'Assemblée Nationale de France :

" Pendant les huit années que j'ai consacrées à l'étude de l'alcoolisme, sur 500 familles d'ouvriers que j'ai visitées, j'en ai rencontré plus de 400 réduites à la misère et livrées à tous les vices, à tous les désordres, uniquement par le fait de l'ivrognerie habituelle du chef de la famille."

La modicité du salaire, la maladie, le chômage forcé sont quelquefois les causes de la misère. Mais, le plus souvent, comme l'affirment MM. Whyte et Desjardins, la ruine des ménages est le fait de l'ivrognerie et de l'inconduite du chef de la famille.

Un ouvrier sobre, père d'une nombreuse famille, se tire souvent très bien d'affaire avec un salaire de $2.00 par jour. Son voisin qui n'a pas d'enfants et qui gagne journellement $2.50 à $3.00, s'endette chez tous les marchands et ne met jamais un centin de côté pour les mauvais jours. Pourquoi ? Parce qu'il dépense un tiers, quelquefois la moitié de son salaire dans les buvettes.

Depuis un quart de siècle, le prix des choses nécessaires à la vie a augmenté de cent pour cent. Les salaires, il est vrai, sont aujourd'hui plus élevés qu'autrefois, mais ils n'ont pas augmenté en proportion des nécessités de l'existence. Et les denrées sont toujours à la hausse !

Dans les conditions économiques actuelles, un jeune ouvrier qui entre en

ménage et veut égaliser à peu près son budget, doit s'abstenir de toute dépense inutile.

A plus forte raison doit-il se mettre dans la tête que, quel que soit le salaire qu'il gagnera, il ne pourra élever convenablement une famille s'il fréquente les buvettes et y laisse une partie de son salaire. Qu'il examine, d'ailleurs, la condition morale et financière de ses compagnons de travail, piliers de buvettes et d'estaminets, et il saura à quoi s'en tenir sur ce point.

Un petit verre est pour le buveur ce qu'est le coup de fouet donné à un cheval qui ralentit sa marche, il peut le stimuler sur le moment, mais il ne le nourrit pas plus que le coup de fouet donné au cheval.

PAUL PUGNIERE

Le grand remède à tous les maux c'est la sobriété.

FENELON

Le vulgaire pense que pour devenir alcoolique, il faut être ivrogne : funeste erreur ! Les lésions de l'alcoolisme peuvent se produire, et se produisent souvent, chez des personnes qui n'ont jamais connu l'ivresse.

Dr VAN COILLIE

Prendre un coup

Il n'y a pas de mal à prendre un *coup*, disent souvent ceux qui font un usage modéré d'alcool.

La chose est fort discutable, tout le monde en conviendra. Admettons, pour les besoins de la discussion, qu'il n'y a pas de mal à faire un usage modéré de liqueurs alcooliques.

Mais à quoi sert l'usage même modéré de l'alcool ?

Il est admis aujourd'hui :

QE L'ALCOOL N'EST PAS UN APERITIF.

QUE L'ALCOOL N'EST PAS UN DIGESTIF.

QUE L'ALCOOL N'EST PAS UN ALIMENT.

QUE L'ALCOOL NE RECHAUFFE PAS.

QUE L'ALCOOL NE RAFRAICHIT PAS.

QUE L'ALCOOL NE PRESERVE PAS DES MALADIES CONTAGIEUSES.

Alors pourquoi en fait-on usage ?

Je donnerai un gros livre à celui qui me donnera une réponse sensée à cette question.

Donnons l'exemple !

Nous rencontrons très souvent des personnes bien intentionnées d'ailleurs qui refusent de faire partie de nos Ligues antialcooliques ou de nos Sociétés de tempérance parce qu'elles ne font pas usage d'alcool.

A ce compte là, une Société contre la tuberculose ne devrait être composée que de tuberculeux ? Une Ligue contre l'immoralité ne devrait comprendre que des souteneurs et des femmes légères ?

On le voit d'ici, cet argument ne vaut pas grand chose.

Le gros bon sens ne nous dit-il pas que l'initiative de la lutte contre l'alcoolisme appartient surtout aux sobres ? Quel sacrifice y a-t-il, d'ailleurs, pour un homme qui ne boit pas à entrer dans une Société de Tempérance ? L'exemple qu'il donnera ne lui coûtera pas un gros effort.

L'abstinent, en entrant dans une Société de tempérance, engagera le *modéré* à s'inscrire, et celui-ci entraînera à son tour le buveur. Le courant se fait ainsi.

N'oublions pas non plus que nos Sociétés de tempérance ont aussi pour objet de *préserver*. Quel est celui qui a assez de présomption pour affirmer qu'il ne deviendra jamais ivrogne ou alcoolique ?

Donc, hâtons-nous de faire partie d'une Société de tempérance !

Mgr de Saint-Vallier et les cabarets

Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, comme son saint prédécesseur Mgr de Laval, avait une horreur indicible de la boisson et de tout ce qui s'y rapporte.

Quelqu'un ayant répandu le bruit que Mgr de Saint-Vallier voyait avec satisfaction l'établissement de cabarets dans les paroisses, l'évêque prit la peine d'écrire à tous les curés de son diocèse pour détruire cette fausseté.

" Je ne sais, écrivait-il le 11 janvier 1724, qui peut être assez hardi pour avancer que je suis bien aise qu'il y ait des cabarets dans les paroisses ; j'en gémis au contraire d'une manière à presser Notre-Seigneur d'y mettre ordre et d'envoyer sur ceux qui veulent gagner leur vie par un commerce si dangereux des calamités qui les fassent rentrer en eux-mêmes. C'est pour cela que Notre-Seigneur me donne la pensée de vous écrire, que mon intention est que vous ne donniez pas l'absolution à ceux qui veulent gagner leur vie par ce détestable commerce."

Comme on le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que nos évêques mettent leurs ouailles en garde contre les séductions des cabarets.

Pas d'alcool aux enfants

Pères et mères, qui voulez faire des hommes de vos enfants, ne leur donnez jamais d'alcool, pas même de bière ni de vin !

Consultez n'importe quel médecin et il vous dira : Jamais d'alcool aux enfants.

L'usage, même modéré, de la bière ou du vin pour les enfants a toujours des conséquences graves. La mémoire s'en va sensiblement, la volonté devient comme paralysée. On a remarqué également que le vin et la bière provoquent chez l'enfant la tendance à la gourmandise, au vol, à l'immoralité.

L'habitude, d'ailleurs, se contracte si rapidement. Il est vrai que vous ne donnez à votre enfant que quelques gouttes d'alcool, quelques cuillérées de bière ou de vin. Mais qui vous garantit qu'il se contentera toujours de cela ? Que de parents dont la vieillesse est empoisonnée par le remords d'avoir contribué par leur imprudence à faire des ivrognes, des alcooliques, de leurs chers enfants !

A Nimègue, en Hollande, les parents qui vont faire inscrire un enfant à l'é-

cole, reçoivent de l'instituteur une carte sur laquelle on lit :

" Un enfant ne doit jamais faire usage d'alcool, non seulement sous forme de boissons fortes, mais même sous forme de vin ou de bière. L'usage plus ou moins régulier, même en très petite quantité, de l'alcool, du vin, de la bière, provoquent chez l'enfant des maladies de l'estomac, des intestins, du foie, des reins, du coeur et des vaisseaux sanguins."

Donc, jamais d'alcool aux enfants !

Quant à la bière et au vin, ne leur en donnez que sur l'ordre du médecin. Et si ce dernier connaît son affaire, ils n'en boiront pas souvent !

On ne saurait trop faire pour enrayer le mal causé par les progrès de l'alcoolisme. Il est grand temps que la conscience publique se réveille, que le peuple canadien comprenne les dangers qui le menacent, et que tous les citoyens, soucieux de l'honneur de leurs familles et de la grandeur de leur pays, se liguent dans un commun effort contre l'ennemi commun, l'ivrognerie.

Mgr L. N. BEGIN

Les deux routes

J'ai vu, ces jours derniers, à la vitrine d'un marchand d'images, une gravure très belle qui m'a fortement impressionné. Tout au fond, un superbe édifice où le soleil entre à pleines fenêtres. En face de l'immense construction, une route très large qui, quelques pas plus loin, se bifurque ; les deux voies nouvelles se dirigeant l'une vers la droite, l'autre vers la gauche.

Cette gravure, me semble-t-il, est l'image qui se présente aux yeux du jeune homme qui sort du collège classique.

Faites votre choix, jeunes amis !

La première, si vous la suivez sans défaillance, vous conduira vers la fortune ,la considération, les honneurs peut-être. A coup sûr, en tout cas, elle vous donnera une vieillesse heureuse et la satisfaction du devoir accompli.

L'autre, si vous n'y prenez garde, vous mènera vers la misère, les maladies de toutes sortes, le déshonneur peut-être.

Encore une fois, faites bien votre choix. Quand on s'engage dans la voie de l'intempérance, l'expérience prouve tous les jours qu'il est bien difficile de

revenir sur ses pas. D'un autre côté, la route de la tempérance est aisée, agréable, car elle est semée de fleurs ; il n'y a que les premiers pas qui coûtent, et ceux-là je vous affirme qu'ils se font bien rapidement. Que de patriotes rendus au terme de leur carrière se félicitent d'avoir choisi cette dernière voie !

Si les hommes voulaient renoncer à l'alcool, on pourrait fermer les 9|10 des prisons.

LORD COLERIDGE

L'eau est la meilleure boisson de l'homme, tant en santé qu'en maladie.

GALLIEN

L'intempérance en a tué plusieurs, mais l'homme sobre prolonge ses jours.

ECCL. 37, V. 34.

L'ivresse est un démon volontaire ; cette passion est la mère de la malice, l'ennemi de la vertu ; d'un homme fort et énergique, elle fait un paresseux et un lâche ; d'un tempérant, elle fait un dissolu. Que sont les ivrognes, sinon des statues qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas, des pieds et ne marchent pas.

SAINT BASILE

Aidez-nous, mesdames !

Lorsque les apôtres de la croisade de tempérance parlent d'alcoolisme devant ces dames, elles font une moue significative. Pourquoi nous ennuyer avec ces sermons, semblent-elles dire, les ivrognesses ou les alcoolisées chez les femmes sont l'exception ? Toutes ces doléances sont tristement vraies mais elles s'adressent aux hommes.

Dites-donc, madame ! Vous avez un mari, des fils. Peut-être boivent-ils ? Sont-ils devenus ivrognes, alcooliques, du jour au lendemain ? Non, n'est-ce pas ? Vous ne vous rappelez même pas comment votre mari, vos fils, ont commencé à boire. Cela est venu insensiblement. Si vous avez un mari sobre, des enfants abstinents, tant mieux, et je vous en félicite. Bien des épouses et bien des mères envient votre bonheur. Mais, êtes-vous absolument certaine que votre mari sera toujours sobre, que vos fils ne se contamineront pas ? Vous devez donc travailler à prémunir les êtres qui vous sont chers contre la plaie hideuse de l'alcoolisme. Et le plus sûr moyen d'y réussir c'est de connaître votre ennemi. Savoir les points faibles de l'adversaire

que vous avez à rencontrer, c'est déjà les trois quarts de la victoire assurée.

Je connais une pauvre veuve, mère de quatre fils dont le plus jeune est dans la trentaine. Aucun d'eux n'a trempé encore ses lèvres dans l'alcool maudit. Comment cette femme a-t-elle obtenu ce résultat inouï ? D'abord, les boissons enivrantes n'ont jamais été introduites à son foyer. Ensuite, dès l'instant où ses enfants ont été en âge de la comprendre, chaque jour, presque chaque heure, elle leur a infusé sa haine de l'alcool. Le moindre fait, le plus petit incident lui servait de prétexte à une leçon ou à une morale antialcoolique. Aujourd'hui, elle est bien récompensée de sa sollicitude. Elle me racontait, ces jours derniers, qu'un de ses fils avait une telle horreur de l'alcool...et des ivrognes, qu'il changeait d'atelier deux ou trois fois par année pour ne pas avoir à travailler avec des ouvriers qui *sentaient* la boisson.

Voilà un antialcoolique convaincu !

Que les mères de famille suivent l'exemple de cette pauvre femme ! L'alcool est la cause de leurs appréhensions et de leurs larmes bien souvent. Qu'elles le haïssent de toute la puissance de leur âme, puis qu'elles inculquent cette haine à leurs jeunes enfants. Elles en feront ainsi des sobres qui seront leur joie plus tard.

Assassin en habit noir

Pour le commun des mortels l'ivresse la plus dangereuse est celle de l'individu qu'on rencontre sur la rue titubant, sacrant, insultant le passant inoffensif. Celui-là, se dit-on, doit, en arrivant chez lui, battre sa femme et rudoyer ses enfants. C'est fort possible ; le cas se présente même assez fréquemment.

Mais, croyez-vous que le sort de l'épouse de l'alcoolique chronique est de beaucoup préférable à celui de la femme de l'ivrogne brutal ?

Ecoutez bien l'histoire suivante. L'authenticité m'en a été garantie par un de nos plus distingués magistrats, qui en a bien connu les personnages.

M. X. était un négociant très à l'aise. Héritier d'une commerce prospère, il avait trouvé de bons employés qui en peu d'années avaient presque doublé ses affaires. Marié avec une femme charmante, il en avait eu quatre enfants.

Le ménage X. habitait une belle maison sur une de nos principales rues, à quelques pas d'un club fashionnable. Le mari ne manquait jamais d'aller faire son tour au club tous les soirs, au moins pour quelques instants. Il y contracta la funeste habitude de boire.

Seulement, comme le disait le spirituel Père Hamon, M. X. était un *Monsieur*. Il ne se rendait jamais jusqu'à l'ivresse. Personne, dans toute la ville, n'aurait pu affirmer avoir vu cet homme ivre une seule fois. Et ceux qui rencontraient M. et Madame X au théâtre, dans le monde, un peu partout, devaient se dire : " Voilà le ménage le plus heureux de la ville."

Voici exactement où en était M. X, quinze ans après son mariage. Il était alcoolique chronique !

Le jour, il vaquait exactement à ses affaires. Le soir, une fois sa femme et ses enfants couchés, il allait au club.

En réintégrant son domicile, à une, deux ou trois heures après minuit, il menait des scènes épouvantables. Il brisait les meubles, déchirait le linge, frappait sa femme et ses enfants, puis, sa crise terminée, se jetait sur son lit et dans son délire demandait le prêtre, criant qu'il allait mourir.

Une nuit, il revint chez lui dans une fureur extrême. Sa femme, pour échapper à ses brutalités, se réfugia, par un grand froid, en vêtement de nuit et nu-pieds, dans une pièce non chauffée où elle resta jusqu'au jour.

Quelques heures plus tard, elle prenait le lit avec une inflammation de poumons. Malgré les bons soins dont elle fut entourée par ses parents qui commençaient à soupçonner la vérité, elle ex-

pira après neuf ou dix jours de maladie. Martyre de l'honneur de son mari et de ses enfants, elle ne dévoila à personne les mauvais traitements dont elle avait été la victime.

Les centaines de citoyens qui suivirent le convoi funèbre de cette femme de bien furent bien loin de se douter que le mari qui marchait derrière le corbillard, en habit noir et le mouchoir sur les yeux, était un vulgaire assassin.

Combien y en a-t-il de ces femmes martyres qui descendent dans la tombe— en emportant le secret des brutalités et des coups qu'elles ont reçus de leurs maris alcooliques ?

Alcool maudit !

Il vaut mieux ne point boire de vin, si ça peut être, pour votre frère, un sujet de chute et de péché, ou si ça peut le rendre plus faible.

EP. AUX ROMAINS, C. XIV, V. 21.

L'intempérant est pire que l'impudique : il y a chez lui plus de mauvaise volonté.

SAINT THOMAS

Etre sobre n'est pas une grande vertu; mais c'est un grand défaut de ne l'être pas.

LA REINE CHRISTINE

Eclairer l'opinion

Je suppose que les gouvernements d'Ottawa et de Québec, pris tout à coup d'un beau zèle pour la cause de la tempérance, adoptent toutes les lois que les Ligues antalcooliques et les Sociétés de Tempérance leur suggèrent de mettre dans les statuts.

Je suppose également que les conseils de ville et les conseils municipaux, se rendant aux demandes de nos évêques, diminuent les buvettes et les hôtels de moitié et même des trois-quarts.

Je suppose encore que la police, un peu partout, se réveille de son long sommeil, et que les lois qui gouvernent les hôtels, les buvettes et les épiceries sont tellement bien observées que la vente clandestine est arrêtée du coup.

Tout cela, il n'y a pas à le nier, ferait faire un pas de géant à la cause de la tempérance, mais ne mettrait pas fin à l'ivrognerie et à l'alcoolisme.

Un autre élément très important est encore nécessaire pour guérir ces deux plaies : ÉCLAIRER L'OPINION.

Depuis cent ans, on a élevé en faveur de l'alcool des montagnes de préjugés, de passions et de faussetés. Le temps a

rendu ces montagnes aussi solides que les pyramides d'Egypte. La partie sera gagnée quand nous aurons réussi à les raser et à les détruire. La tâche est dure, mais elle n'est pas impraticable.

On sait que l'état du Maine, aux Etats-Unis, a adopté la prohibition absolue, c'est-à-dire que l'alcool ne s'y vend que pour des fins médicales et pas ailleurs que dans les pharmacies.

L'homme public qui fit cette loi radicale, Neal Dow, fut aidé par quelques amis énergiques et un certain nombre de femmes dévouées.

On demandait un jour à Neal Dow comment il avait fait pour faire accepter une loi qui semble si impopulaire dans la plupart des Etats de l'Union américaine et dans tous les autres pays.

—J'ai répandu, répondit-il, la littérature antialcoolique, les journaux, les revues, les brochures, les *tracts*, les gravures, etc., etc., avec une telle profusion, que si tous ces papiers étaient jetés sur le sol de l'état du Maine on en aurait jusqu'aux genoux.

Ce qui a si bien réussi là-bas ne devrait-il pas être essayé dans la province de Québec ?

Eclairons l'opinion.

La plupart de nos journaux sont entrés dans le mouvement avec un empressement et un zèle très méritoires. Leur

appoint est d'un grand secours aux amis de la tempérance.

Les *tracts*, les gravures, les images, etc, etc., devraient être répandus à des milliers et des milliers d'exemplaires dans nos villes et nos campagnes.

Un autre excellent moyen d'éclairer l'opinion—et qui ne coûte rien, ce qui le met à la portée de tous—c'est de ne jamais laisser passer sans protester un préjugé, une fausseté en faveur de l'alcool. Vous êtes dans les chars, sur les bateaux, etc., etc. On vante devant vous la vertu curative de l'alcool, son excellence pour la digestion, etc., etc. Prouvez le contraire, tout de suite. Ne laissez pas l'erreur pénétrer chez le peuple.

Ah ! si l'opinion était éclairée et formée partout, nous n'aurions pas besoin de lois pour diminuer les buvettes. Elles fermeraient d'elles-mêmes....faute de clients.

L'alcoolisme est un des grands fléaux dont souffre notre société moderne.Tant qu'on ne parviendra pas à soustraire la classe ouvrière à sa funeste influence, on ne résoudra pas la question sociale : on pourra augmenter les salaires et diminuer les heures de travail : les débitants seuls profiteront de ces mesures.

L'EVEQUE DE MONTAUBAN

Suprême tristesse !

C'était l'autre jour dans un tramway rempli de voyageurs.

A l'une des grandes artères de la cité, une vieille dame, belle encore et dont toute la personne respirait la distinction, vint s'asseoir un peu plus loin que moi. Elle se soutenait au bras d'un jeune homme de vingt-cinq ou trente ans qu'à sa ressemblance avec elle je reconnus bientôt pour son fils. Les yeux de la vieille dame, sa démarche, toute son allure, sa manière de s'asseoir, indiquaient qu'elle était encore très alerte. Le jeune homme, élégamment vêtu, m'avait l'air tout à fait drôle. Sa figure était rouge et bouffie, ses yeux à demi-fermés. Pour dire toute ma pensée, il me parut que la mère ne tenait son fils par le bras que pour lui donner plus de pesanteur ou de solidité.

Les voyageurs se renouvelèrent petit à petit.

Au coin de la rue Saint-P....la vieille dame fit signe au conducteur qu'elle voulait descendre.

Le mécanicien,trop tardivement averti arrêta brusquement son véhicule, et le jeune homme bien mis, s'allongea de tout son long dans l'allée.

Ce fut plus triste encore.

Cet homme ne put se relever seul. Il était trop ivre pour cela. Le mécanicien et le conducteur dûrent le prendre sous les épaules et le conduire jusqu'au trottoir.

Involontairement, je levai les yeux lorsque la pauvre vieille dame passa devant moi. Une grosse larme coulait sur sa joue.

Oh ! qu'ils sont lâches les fils qui forcent leurs mères à rougir pour eux !

L'alcoolisme exerce une influence directe et immédiate sur le développement de la tuberculose. La lutte contre la tuberculose doit tendre à combattre à outrance l'alcool qui est le véritable cancer du corps social.

Dr BAER

L'alcool n'est pas nécessaire à la santé et à la vie ; les personnes qui n'en font pas usage semblent atteindre un âge plus avancé : les tables de mortalité rédigées par les compagnies anglaises d'assurances prouvent le fait à l'évidence.

Dr SEVERIN LACHAPELLE

L'intempérance donne de courtes joies et de longs déplaisirs.

DEMOCRITE

Un métier dangereux

Personne ne nie aujourd'hui l'influence néfaste de l'abus de l'alcool sur la durée de la vie. Une statistique récemment publiée en Angleterre ouvrira les yeux aux plus aveugles sur ce point. D'après les actuaires anglais les plus compétents, dans la plupart des Compagnies d'assurances anglaises sur la vie, la proportion des décès attendus n'est que de 70 pour cent pour les abstinents; pour les assurés non-abstinents 98 par cent des décès attendus se réalisent.

Ces chiffres sont éloquents, n'est-ce pas ?

Mais voyons les ravages de l'alcool chez ceux mêmes qui font métier de le distribuer à leurs semblables.

En 1870, des sociétés d'assurances écossaises instituèrent une commission chargée de rechercher quelle était la mortalité chez leurs assurés qui vendaient de l'alcool. L'enquête remonta jusqu'à 1854, et ses recherches portèrent sur 79,215 hommes et 5,856 femmes. D'après le rapport de la commission, les détaillants de bière (au verre) présentent une proportion de mortalité réelle de 3.67 par cent, contre une mortalité attendue de 1.59 par cent, c'est-à-dire

2.09 par cent d'excès; les restaurateurs un excédant de 1.3 par cent ; les aubergistes de 1.00 ; les hôteliers de 0.90; les marchands de liqueurs de 0.94 par cent.

Le métier d'aubergiste ou de détaillant de liqueurs alcooliques mène vite à la fortune, dit-on ; c'est possible, mais n'oublions pas qu'il conduit très vite à la mort aussi. Les chiffres que je viens de citer le prouvent avec une précision tristement éloquente.

Il est temps de réagir, et l'unanimité de tous les médecins sur la question de l'alcoolisme, mérite de faire réfléchir les plus enragés buveurs. On ne peut pas les accuser de prêcher pour leur paroisse, les médecins !...S'ils recommandent la tempérance, ce n'est pas pour grossir le nombre de leurs consultations...

Dr VIDI

Un peuple qui s'alcoolise et qui par suite fait souche de dégénérés et d'idiots, d'épileptiques et d'aliénés, est un peuple qui s'étiole.

Dr LEGRAIN

Comme les acides dissolvent certaines substances, de même l'alcool détruit la volonté.

Cardinal MANNING

Ce que peut le médecin

Quand bien même je vivrais cent ans, je n'oublierai jamais la belle action dont je fus témoin un soir que j'avais l'honneur d'être reçu au foyer hospitalier du docteur M...Ce bon citoyen est allé, il y aura bientôt dix ans, chercher sa récompense là-haut. Je puis donc parler sans craindre de blesser sa modestie. Vers onze heures, alors que le docteur M...se préparait à prendre un repos bien mérité, on sonna à sa porte. C'était un pauvre diable qui venait le chercher pour sa femme dangereusement malade. Au dehors, la tempête faisait rage.

Ce soir-là, le docteur souffrait d'un rhumatisme, qui lui refusait presque l'usage de ses jambes. Il n'hésita pas un seul instant, il n'eût pas un mot de plainte. Il se fit habiller et monta en voiture. C'était un trajet de quatre ou cinq heures qu'il entreprenait à travers la tempête. Et pourtant le docteur M.. donnait ses soins à cet individu et aux siens depuis au-delà de vingt ans sans avoir jamais reçu un sou. Ah ! c'est que pour lui la médecine était autre chose qu'un moyen de gagner de l'argent, plus qu'un art, c'était un véritable apostolat.

Un apostolat !

Y songent-ils, nos médecins, à l'apostolat qu'ils pourraient exercer parmi le peuple canadien dans la lutte si vaillamment entreprise contre l'hydre de l'alcoolisme ?

Quel est celui qui connaît mieux que le médecin tout le mal causé par l'alcool ? N'est-ce pas un célèbre médecin, dont le nom m'échappe en ce moment, qui déclarait, il y a quelques années, que si le secret professionnel ne s'y opposait on pourrait écrire sur les deux tiers des tombes conduites au cimetière : DECES CAUSE PAR L'ALCOOL ?

Et, à ce propos, je suis douloureusement surpris quand je vois un médecin apposer sa signature sur le *blanc de licence* d'un buvetier ou d'un hôtelier. Docteur ! Dans vos courses de chaque jour vous pénétrez dans des logis sans feu, où on manque de tout, à part les larmes—qu'on a hélas ! en abondance. Vous avez journellement sous les yeux des scènes de misère, de dépravation, de honte, qui vous fendent le coeur, malgré votre stoïcisme de vieux praticien. Vous savez que c'est chez tel et tel buvetier que le chef de famille, auteur de ces tristesses, va porter, chaque semaine, le salaire si indispensable à sa femme martyre, à ses pauvres petits enfants, et cependant vous avez le courage de donner votre signature à ce mastroquet !

Bien sûr, docteur, vous n'avez pas réfléchi à tout cela ?

L'influence du médecin pour la cause anti-alcoolique peut être immense, féconde. Le prêtre, malgré toute sa bonne volonté, ne soigne que l'âme. Le médecin, s'il veut s'en donner la peine, peut guérir et le corps et l'âme. Pour cela, il faut qu'il soit comme ce brave docteur M... dont je parlais tantôt, qu'il considère son art comme un apostolat, et qu'il devienne apôtre.

Médecins, mieux que personne, encore une fois, vous connaissez les effets redoutables, insidieux de l'alcool. Eh bien ! Faites-les connaître. Renseignez vos patients. Instruisez-les.

Vous mettez vos patients en garde contre les poisons des pharmacies ; donnez-leur la peur salutaire des drogues de buvettes et d'hôtels.

Vous savez que la maladie de tel ou tel de vos patients est causée par l'usage de l'alcool. Dites-lui qu'il s'en abstienne.

Le père de tel autre de vos patients est mort alcoolique. N'est-il pas de votre devoir de faire comprendre à celui qui réclame vos soins que

Quand il neige sur le père, il neige sur le fils

et qu'il est très exposé à devenir alcoolique, s'il fait usage même modéré d'alcool ?

Enfin, vous-mêmes, prêchez d'exemple. Soyez abstinent. Une chose est certaine, c'est que le client, le patient, à qui vous aurez recommandé de s'abstenir d'alcool, sera peu porté à vous écouter, s'il vous voit siroter votre verre de scotch ou de gin.

On ne saurait croire avec quelle liberté et avec quelle consolation intérieure on sait s'appliquer à la prière, à la célébration des Saints Mystères, à la lecture et à la méditation, quand on cultive fidèlement la sobriété.

LESSIUS

Un roi de Perse demanda au Kalife de lui envoyer un médecin. Celui-ci, en arrivant, demanda comment on vivait à la cour.—On ne mange, lui répondit-on, que quand on a faim, et on ne boit que quand on a soif.—En ce cas, reprit le médecin, je me retire : je n'ai rien à faire ici.

L'abbé JOS. LEMMENS

L'alcool est devenu dans les mains des Européens une arme formidable,car les nations du Nouveau-Monde ont été presque autant domptées et détruites par l'eau-de-vie, que par les armes à feu.

BRILLAT-SAVARIN

Buveur modéré !

Que de fois nous entendons dire : " Je ne suis pas un buveur, ni un pilier de *bar* ; Dieu merci, je ne me suis jamais mis ivre. Je prends un *coup* d'appétit le matin, avant mon déjeuner ; le midi, un autre *coup* pour aider ma digestion, et le soir un *night cap* pour bien dormir ! Avec cela je me porte comme un charme."

Dangereuse illusion !

L'usage répété, même à doses très modérées, conduit fatalement à l'alcoolisme.

Le coup d'appétit du matin est malfaisant. L'estomac à jeun, en effet, subit l'influence délétère du poison.

Le coup de digestion du midi est aussi très dangereux. Il excite et congestionne le cerveau.

Quant au *night cap* que de morts subites n'a-t-il pas causées ?

En résumé, l'alcool est toujours nuisible : avant comme après les repas, au lever comme au coucher. Il vaut mieux s'en abstenir.

L'homme ne meurt pas : il se tue.

Dr FROISSAC

Tous deux coupables

Il est devenu classique, lorsqu'on parle d'alcoolisme, de tomber sur le dos du buvetier :

Ce pelé, ce galeux, auteur de tout le mal.

Les propriétaires de buvettes, tout le monde s'accorde là-dessus, sont les principaux propagateurs de l'alcoolisme.

Mais ils ne sont pas les seuls coupables.

Les brasseurs ont leur large part de responsabilité dans le mal que nous déplorons et qui est en train de détruire notre peuple, si nous n'y mettons promptement ordre.

Si les brasseurs se contentaient de fabriquer leur bière et de la vendre aux hôteliers, aux buvetiers et aux épiciers, nous pourrions jusqu'à un certain point excuser leur industrie. La bière contient un pourcentage d'alcool très faible comparativement au gin, au rye et au brandy. Ceux donc qui en boivent sont beaucoup moins exposés à s'alcooliser que les buveurs de boissons fortes proprement dites.

Mais il y a plus.

Dans les grandes villes, les brasseurs,

pour augmenter leurs affaires et écouler promptement et sûrement leurs marchandises, achètent ou louent des hôtels ou des buvettes. Comme ils ont des millions à leurs dispositions, ils les meublent avec un raffinement de luxe incroyable. Puis ils les afferment à des prête-noms qu'ils ramassent un peu partout. Ces individus ont quelquefois des dossiers peu recommandables.

Ces comparses ont instruction de vendre le plus possible. Messieurs les brasseurs se fichent pas mal que la loi soit observée. Vendez, vendez, vendez, tel est le mot d'ordre qu'ils donnent.

Dans la seule ville de Montréal, un magistrat de police bien informé, qui déplore la chose sans pouvoir y remédier, déclarait, il y a quelques mois, que plus de cent buvettes sur une totalité de quatre cents, étaient ainsi contrôlées par deux brasseurs bien connus. L'un de ces derniers a occupé, jusqu'à ces jours derniers une haute position dans la hiérarchie municipale de la métropole. Ici, à Québec, un brasseur, dont j'ai le nom au bout de ma plume et qui est bien connu aussi, a également de fortes hypothèques sur des douzaines et des douzaines de buvettes. Les moyens employés sont peut-être différents mais, à Québec comme à Montréal, la moitié des buvetiers sont sous la dépendance des brasseurs.

Les conditions imposées par ces brasseurs à leurs suppôts sont généralement très onéreuses. On me cite le cas d'un buvetier établi sur une des grandes rues de Québec. Cet homme n'a pas de salle à manger à l'usage du public, ainsi que la loi l'y oblige. Toute sa recette vient donc de la vente faite à son comptoir. Or, avant de faire un sou de profit, notre buvetier a à payer chaque année $12,000. Prenez un crayon et décomposez cette somme. Vous trouverez $1,000 par mois, $250 par semaine ou un peu plus de $41 par jour. Et remarquez que malgré ces charges énormes ce buvetier met $6,000 ou $7,000 de côté par année. Aussi il faut voir de quelle manière il attire la clientèle dans son antre doré !

Dans tout cela on ne voit pas intervenir directement le brasseur. Je doute même fort que la loi telle que faite puisse l'empêcher de faire ce jeu. Tout de même, lorsqu'on parle des méfaits de l'alcoolisme, ce gros monsieur dont le luxe vous écrase a-t-il le droit de relever la tête et de dire : Je n'y suis pour rien ?

Pour moi, si je regarde avec mépris le buvetier de bas étage qui enivre ses clients pour les dépouiller, je n'ôte pas non plus mon chapeau devant le brasseur accapareur de buvettes. Celui-ci ne vaut pas mieux que celui-là !

Tuberculose et alcoolisme

Les alcooliques, nous disent les médecins, succombent beaucoup plus rapidement à la tuberculose que les abstinents et les tempérants.

Un savant allemand a donné raison aux membres de la Faculté par une expérience assez originale.

On sait que la plupart des expériences faites sur les organes des animaux ont le même résultat si on les tente sur les organes de l'homme.

Ce savant allemand, donc, a acheté douze cochons d'Inde. Il les a distribués en nombre égal dans deux porcheries différentes.

Il a nourri les six premiers très abondamment.

Les six autres ont été également bien nourris, mais il a ajouté de l'alcool à leur ration journalière.

Ce régime dura quinze jours pour les cobayes.

Le seizième jour, le savant inocula la tuberculose à ses douze élèves.

Les animaux alcoolisés moururent au bout de 25 jours.

Ceux qui n'avaient pas eu d'alcool résistèrent 34 jours.

L'expérience fut tentée une seconde fois.

Cette fois, l'évolution fut de 17 jours chez les alcooliques et de 22 jours chez les non alcoolisés.

Avis à ceux qui craignent la tuberculose et qui continuent à prendre de l'alcool !

Les questions sociales, dont la solution inquiète notre époque, nous enveloppent. Vous n'arriverez pas à les résoudre avant d'avoir vaincu l'alcoolisme. Par lui toutes les réformes sont vouées d'avance à la stérilité.

J. LEJEUNE

Les astronomes et les philosophes s'évertuent à nous raconter comment aura lieu la fin du monde. Par réfrigération, par combustion, etc. L'imagination s'en donne à l'aise. Eh bien, si cela continue, ce n'est pas ainsi, certes, que se produira la fin du monde. Nous mourrons tout bonnement par l'alcool ! C'est le poison qui détruira l'humanité bien avant toute catastrophe d'origine géologique ou cosmique. L'alcool, voilà réellement le destructeur de l'homme par excellence.

HENRY DE PARVILLE

Le devoir de chacun

Je rencontrais tantôt un de mes amis. buveur très modéré, plutôt sceptique sur l'efficacité des moyens employés en ce moment pour détruire l'alcoolisme dans notre pays. Mon ami habite une populeuse paroisse où depuis un quart de siècle on donnait des licences pour vente de boisson à la bouteille ou au verre à tous ceux qui en demandaient. Il y a deux ans, à la suite d'une retraite de tempérance prêchée par un prêtre à l'éloquence entraînante et aux arguments irrésistibles, le peuple ouvrit enfin les yeux, et la prohibition fut votée à une grande majorité. Du coup disparurent trois buvettes, sept ou huit licenciés pour vente à la bouteille et quatre licenciés pour vente de bière. Avec le système de laisser-faire qui avait prévalu dans cette paroisse depuis vingt-cinq ans, on peut croire que le dieu alcool y avait des adorateurs fervents.

—Eh bien ! dis-je à mon ami, comment va la prohibition chez vous ? L'âge d'or va-t-il renaître ?

—Ne m'en parles pas de ta prohibition ! Avant 1906, nous avions à X trois buvettes licenciées ; aujourd'hui nous en avons une trentaine clandestines.

Autrefois, il se buvait, annuellement, pour $30,000 à $40,000 d'alcool ; aujourd'hui nous devons en consommer pour $50,000 à $60,000 par année.

—Tu veux blaguer, répondis-je à mon ami. Et je le mis au défi de me nommer cinq vendeurs d'alcool sans licence dans toute sa paroisse. J'étais d'autant plus certain de mon affaire que, connaissant le zèle du curé et du maire de X pour la cause de la tempérance, j'étais persuadé qu'ils n'auraient pas toléré pareil état de choses deux fois vingt-quatre heures.

Je vis par la suite de notre conversation que mon ami s'était laissé endoctriner par quelques discoureurs de X, partisans enragés de la vente de l'alcool. J'entrepris de lui prouver, à l'aide de ses propres données, que la prohibition avait été un bienfait pour sa paroisse.

—Votre Club Amical, dont le curé et toutes les mères se plaignaient tant, s'est-il amendé un peu ? Ferme-t-il ses portes à minuit chaque soir ?

—Ah ! le raz de marée qui a emporté nos licences a aussi détruit le Club Amical. Le gérant est parti aussitôt, en prétextant que sans vente d'alcool, le Club ne pouvait subsister.

—Combien y a-t-il eu d'arrestations pour ivresse à X en 1907 ?

—Aucune.

—Quelle était la moyenne des arres-

tations pour ivresse alors que vous aviez des buvettes ?

—Douze à quinze. On en a même fait vingt-quatre en 1905.

—Combien votre conférence Saint-Vincent de Paul a-t-elle soutenu de familles l'année dernière ?

—Huit, dont trois arrivées tout récemment dans la paroisse.

—Et avant l'année dernière ?

—Environ une vingtaine par hiver.

—Et le commerce, comment va-t-il ? Vos marchands sont-ils satisfaits de leur année ? Les crédits entrent-ils ?

—Tous me paraissent satisfaits. Les familles achètent moins à crédit. Les épiciers eux-mêmes, quoiqu'ils crient beaucoup parce qu'on leur a enlevé le droit de vendre de l'alcool, avouent qu'ils reçoivent compensation parce qu'ils sont mieux payés. Quant à moi, je dois à la vérité de déclarer que tout va comme sur des roulettes à ma manufacture (mon ami emploie une centaine d'hommes), mes ouvriers arrivent à l'heure juste, font de bonnes journées et, changement appréciable, le lundi bien peu ne viennent pas travailler.

—Et avec tout cela, tu persistes à affirmer que la prohibition a eu pour effet de doubler la dépense pour l'alcool chez vous ?

? ? ? .

—Les amis de la tempérance n'ont jamais prétendu que la prohibition dans

une paroisse y fait disparaître l'alcoolisme entièrement et tout d'un coup. Ils n'ignorent pas non plus qu'il y a des vendeurs de boisson sans licence un peu partout. Personne ne le déplore plus qu'eux. Mais, d'un autre côté, le vendeur sans licence ne donne de l'alcool qu'à un nombre restreint de clients, qui ne font pas d'abus du moins trop apparents, car, ils le feraient vite pincer.

Parce que la prohibition pousse quelques paresseux, dans chaque paroisse, à vendre clandestinement de l'alcool, va-t-on prétendre que les intérêts de la tempérance seraient mieux servis si on ouvrait une buvette dans chaque rang ou dans chaque rue ? Il suffit d'émettre cette proposition pour en faire voir tout le ridicule.

La prohibition dans nos paroisses, nous en avons le témoignage de tous les gens désintéressés, est une véritable régénération.

La vente clandestine ! Il y a un moyen bien facile de l'arrêter. On n'a qu'à dénoncer les vendeurs.

Nous nous flattons tous les jours de vivre dans un pays libre, sous l'égide d'une monarchie puissante. Nous nous plaisons également à énumérer les privilèges dont jouissent les habitants du Canada. N'oublions pas que nous avons aussi des *devoirs*. Et parmi ces

derniers l'un des plus impératifs est de dénoncer les transgresseurs des lois.

Les vendeurs de boisson sans licence dans une ville, dans une paroisse, sont des lépreux qui contaminent tous ceux qui viennent en rapport avec eux. Que les bons citoyens leur fassent une guerre sans merci, et ils disparaîtront bien vite.

Canadiens, qui prétendez exercer quelque influence, et qui voulez marcher à la tête de vos concitoyens, voyez donc comment vous marchez vous-mêmes ; regardez l'abîme épouvantable dans lequel vous allez vous précipiter tous ensemble. Magistrats, hommes des conseils et des municipalités, dites-nous est-ce qu'il n'y a plus de lois pour diminuer les auberges, pour surveiller celles qui sont licenciées et pour fermer et abattre, à tout jamais, celles qui ne sont que les repaires du vice, de la licence et de l'impureté ? Nous faisons appel à votre intelligence, à votre foi, à votre honneur et à votre nationalité.

Mgr J.-C. PRINCE

Pendant vingt ans, j'ai vécu en buveur d'eau, et j'ai supporté vaillamment les plus grandes fatigues sans faire usage d'alcool.

LIVINGSTONE

Eux aussi peuvent aider

La plupart des ivrognes et des alcooliques se rendent compte du tort que leur triste passion fait à eux-mêmes, à leur famille et à la société. Mais chez eux l'énergie est disparue et ils ne peuvent réagir contre l'impulsion qui les pousse à boire.

Ceux-là aussi—la chose paraîtra étrange au premier abord—peuvent aider dans la lutte antialcoolique. Ils sont perdus, eux ; ils le savent et ils l'avouent quelquefois en pleurant.Mais, au moins, qu'ils n'essaient donc pas d'amener leurs semblables dans l'abîme où ils vont se précipiter. Qu'ils soient assez charitables pour ne pas offrir d'alcool, soit à la buvette soit chez eux, à ceux qui ont été pris de la même passion et qui semblent guéris.

A ce sujet, me permettront-ils de leur relater un terrible exemple des conséquences de notre détestable coutume d'offrir de l'alcool à tout le monde ?

G. était un ivrogne invétéré. Il s'enivrait régulièrement deux ou trois fois par semaine. Il maltraitait alors sa femme, chassait ses enfants et engendrait chicane à ses voisins.

Son bon curé avait essayé bien des

fois de le ramener dans le droit chemin. Sa femme et ses enfants avaient également eu recours à tous les moyens pour le guérir de sa passion. Tout avait été inutile.

C'était lors de la première croisade de tempérance.

Une grande retraite eut lieu dans la paroisse. On réussit à amener G. à l'église. L'éloquence du prédicateur le toucha beaucoup. La grâce de Dieu fit le reste. G, comme ses voisins, prit la croix de tempérance.

Pendant un an et demi, G ne but pas une seule goutte d'alcool Tout allait pour le mieux. Il avait une excellente femme et de bons enfants. Chaque mois, toute la famille, pour demander à Dieu la persévérance de son chef dans sa bonne résolution, s'approchait de la table sainte.

Les anciens compagnons de débauche de G. avaient essayé à maintes occasions de le ramener avec eux à l'hôtellerie du village, mais il était toujours resté ferme comme un roc et avait refusé leurs avances.

Pendant l'hiver, un des voisins de G. fit une corvée pour sortir son bois.

On sait comment se terminaient les corvées dans nos campagnes autrefois. Elles étaient l'occasion de honteuses orgies, où nos habitants se ravalaient au rang de la bête.

G. se rendit à cette corvée. Il était difficile pour lui de refuser ce service à son voisin. Mais connaissant sa faiblesse et ne voulant pas s'exposer à succomber, après le souper, il prétexta une indisposition et se retira.

Les habitants passèrent la soirée à s'amuser et à boire. Lorsqu'ils furent presque tous ivres, l'un d'eux proposa d'aller réveiller G. Cette proposition fut acceptée. Ils apportèrent avec eux une bouteille d'alcool.

G. refusa d'abord d'ouvrir. Il avait tant peur de succomber ! Ses voisins, ivres et excités, menacèrent de défoncer. Pour avoir la paix, il les fit entrer.

Ce fut son malheur.

Ces faux amis réussirent à le faire boire avec eux. Et après l'avoir soûlé, ils se retirèrent contents du bon tour qu'ils lui avaient joué.

L'un de ces soûlards avait probablement laissé tomber une allumette sur une matière inflammable car deux heures après la maison était en feu.

On accourut. Les portes et les fenêtres furent enfoncées, mais il fut impossible de pénétrer à l'intérieur, envahi par les flammes.

Le lendemain, on trouva, sous les débris, le corps calciné de l'infortuné G.

Il y en a encore, malheureusement, de ces suppôts de Satan qui ont assez peu

de cervelle et de coeur pour offrir de l'alcool à leurs anciens amis apparemment guéris de la fatale passion de l'alcool.

Dans trop de localités les conseillers municipaux ne comprennent pas suffisamment la responsabilité qui leur incombe de seconder l'autorité religieuse dans la lutte qu'elle fait à l'ennemi capital de notre plus cher intérêt national et religieux. Trop souvent, ils ne considèrent pas la multiplication des débits de boisson comme la source des maux innombrables dans les paroisses.

Mgr M.-T. LABRECQUE

Les enseignements de la religion ne s'accordent-ils pas avec les leçons de l'expérience, avec les données de la science médicale et économique pour démontrer que l'intempérance est la ruine des richesses et de la santé, que l'ivrognerie est, selon le langage de saint Jean Chrysostôme, " la source, le principe, la mère de tous les vices," qu'elle " ravale l'homme et le met au-dessous de la brute elle-même."

Mgr J.-A. ARCHAMBEAULT

Rien comme des faits

Il n'y a rien de décisif comme un chiffre ou un fait, dit-on souvent. Donnons donc des faits pour établir la supériorité des sociétés d'abstinence totale sur les sociétés qui tolèrent l'usage modéré de l'alcool.

C'est aux Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, croyons-nous, que fut fondée la première société de tempérance, en 1808. Cette association avait pour principe l'abstinence des boissons distillées seulement. Elle exista à peine quatorze ans et n'obtint pas de résultats appréciables. En 1813, il se fonda une société de tempérance à Boston basée sur les mêmes principes que celle de l'Etat de New-York. Elle ne fit pas plus de prosélytes que sa devancière. Instruits par cet insuccès, les champions de la tempérance fondèrent dans la même ville de Boston, treize ans plus tard, une société d'abstinence totale. Elle progressa très rapidement, et fut le prototype de milliers et de milliers de sociétés de tempérance répandues sur tout le territoire des Etats-Unis. Dès 1835, on comptait dans la république américaine 1,500,000 tempérants enrégimentés dans ces sociétés. En 1852, prenait naissance à New-York l'Ordre des Bons-Templiers (order of Good Templars) établi sur le prin-

cipe de l'abstinence absolue. Cette société a aujourd'hui des adhérents dans le monde entier et compte plus d'un million de membres.

En Angleterre, les premiers champions de la lutte anti-alcoolique essayèrent aussi de la tempérance partielle.On voit de ces sortes de sociétés à New-Ross en 1829, à Bradford, à Warrington, à Londres, à Manchester, à Liverpool, etc., vers 1830 ou 1831. En 1832, Joseph Liversey établit une société d'abstinence totale à Preston, sa ville natale. Ce fut le signal d'une active et enthousiaste croisade. Peu après parut en Irlande l'éloquent et infatigable Père Mathew. On sait le succès prodigieux de ses prédications. En quatre jours, à Limerick, en 1839, il reçut 150,000 engagements ou *pledges* de tempérance absolue.

En Suède, en Norvège, qu'on peut appeler les pays classiques de la lutte anti-alcoolique, la tempérance n'a gagné du terrain que le jour où les sociétés d'abstinence partielle ont fait place aux sociétés d'abstinence absolue.

Même constatation en Suisse. Les premières sociétés de tempérance ne combattaient que l'abus de l'alcool. Sous l'inspiration de M. Rochat, véritable génie d'organisation, elles se fédérèrent, et adoptèrent l'abstinence absolue. Dès lors, elles prirent un vigoureux essor et

aujourd'hui presque tous les villages suisses ont des sections de tempérance très florissantes.

En Belgique, l'alcool fait des ravages épouvantables. On compte dans ce pays une buvette pour treize hommes, paraît-il. Là aussi, on a commencé la lutte contre l'alcool avec des sociétés qui admettaient les *modérés* dans leurs rangs. Elles ne firent aucun bien. Avec leur esprit pratique, les Belges remédièrent au mal en organisant de puissantes ligues antialcooliques qui exigent de leurs membres l'abstinence des boissons fortes. Les progrès de la tempérance sont encore lents mais ils sont sûrs.

Enfin, en France, on compte de nombreuses ligues anti-alcooliques. Les plus nombreuses et les plus effectives sont celles qui combattent non seulement l'abus mais l'usage de l'alcool.

Il ressort de ce qui précède qu'on a commencé presque partout la lutte contre l'alcoolisme par des sociétés basées sur l'usage modéré. Les résultats ayant été plutôt négatifs, on a pris le taureau par les cornes et on a exigé l'abstention totale de l'alcool.

Nos évêques se sont inspiré de l'expérience des autres pays pour exiger des adhérents de nos sociétés de tempérance l'abstinence totale. Et, malgré que la croisade date à peine de quelques années, on apprécie déjà la sagesse de leur décision.

Sur le père, sur l'enfant

L'alcool ne frappe pas seulement l'individu qui en fait usage, mais il atteint aussi ses enfants, sa descendance. Dans l'antiquité, où il n'était encore question que de vin, Plutarque écrivait : " Les ivrognes engendrent des ivrognes." Que ne pourrait-on pas dire aujourd'hui que l'alcool a supplanté le vin presque partout ?

Le père qui a vraiment à coeur l'avenir et le bonheur de ses enfants, doit commencer l'éducation anti-alcoolique sur sa propre personne.Il faut qu'il s'impose l'abstention de toute liqueur alcoolique.

Que les parents apprennent que s'ils s'alcoolisent, leurs enfants hériteront presque fatalement de leur triste penchant, et qu'ils deviendront des alcooliques à leur tour.

J'ai lu, dans la relation d'un voyage en Palestine, une page bien triste :

" J'ai vu, dit M. Péchenard, en Orient, aux portes de Jérusalem, près du village de Siloé, un groupe considérable de lépreux, hommes et femmes, traînant dans la promiscuité leur existence flétrie. Leurs chairs, rongées par le mal, tombaient en décomposition. Et pour-

tant, sur les bras de ces femmes, s'agitaient en gazouillant de petits enfants, frais et roses, auxquels elles avaient donné le jour, et qu'elles pressaient avec amour contre leur coeur. Ils souriaient aux voyageurs, les infortunés, ne se doutant pas qu'ils étaient une proie déjà marquée du signe maudit et que, dans peu d'années, leurs membres, à eux aussi, s'en iraient en lambeaux. A ce spectacle navrant, nos coeurs se fendaient de pitié et nos yeux se mouillaient de larmes. Nous aurions voulu les arracher aux caresses de leurs mères pour les arracher au péril. Hélas ! il était trop tard : déjà l'impur fléau circulait dans leur sang.''

Le rapprochement entre la lèpre et l'alcoolisme paraîtra peut-être humiliant à quelques-uns. Il n'en est pas moins exact.

Les enfants des alcoolisés portent la tare alcoolique en eux et, comme pour les pauvres petits lépreux dont parle le voyageur Péchenard, aucun remède, aucun traitement ne les mettra à l'abri de la fatale passion qu'ils auront contractée avant même de naître.

Un médecin en qui j'ai parfaite confiance me parlait, il y a quelques semaines, d'un cas absolument déconcertant de transmission alcoolique.

Un alcoolique invétéré mourut après une année de mariage, laissant une pe-

tite fille âgée de quelques semaines. Cette enfant fut élevée par sa mère avec un très grand soin. A l'âge de dix-sept ans, elle n'avait pris encore ni vin ni bière. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle ne connaissait pas même l'alcool ? Elle fut un jour invitée aux noces d'une de ses amies. Sa mère indisposée, ne voulant pas la priver de cette fête, la laissa aller seule. Au déjeuner qui suivit le mariage, on lui offrit une coupe de champagne pour saluer les nouveaux époux. Elle n'en but que quelques gouttes. Mais la passion se réveilla aussitôt en elle. Dès cet instant, elle raffola de boissons alcooliques. Les meilleurs médecins furent consultés, et aucun d'eux ne put arrêter la diabolique passion. Elle mourut à vingt ans, dans un accès de delirium tremens.

Cet exemple est terrible, mais il n'est pas unique.

Jeune homme qui vous préparez à entrer dans l'état du mariage, songez au désespoir qui empoisonnerait vos vieux jours si vous aviez le malheur de procréer des alcooliques !

L'expérience m'a démontré que les boissons fortes ne sont pas nécessaires à l'homme dans les climats froids, qu'elles lui sont au contraire nuisibles.

NANSEN

Preuve à rebours

Nous étions, il y a une dizaine d'années, un certain nombre d'amis à la porte d'une maison mortuaire, attendant, pour le conduire à sa dernière demeure, le cadavre d'un vieillard de soixante-quinze ans. On sait qu'en ces occasions, lorsque le croque-mort retarde à mettre le convoi funèbre en marche, on s'entretient volontiers de celui qui vient de disparaître. Ses qualités et ses défauts sont passés en revue. En général, l'appréciation est plutôt sympathique. On voit la mort à travers un prisme qui diminue considérablement les défauts.

—Eh bien ! me dit tout-à-coup un ami, qui m'avait plusieurs fois entendu gloser sur les désastres causés dans l'organisme du buveur par l'alcool, le père X donne un démenti pas mal violent à vos théories anti-alcooliques. Vous n'ignorez pas que depuis plus d'un demi-siècle cet aimable vieillard a pris huit, dix, peut-être douze *coups* par jour. Et cependant il meurt à soixante-quinze ans, plutôt des suites d'un accident que de maladie. L'alcool n'est donc pas aussi dangereux que vous nous le disiez.

J'avoue que cette saillie à laquelle je ne m'attendais pas me désarçonna com-

plètement. Les sourires railleurs de ceux qui nous entouraient me donnèrent l'effet d'une douche d'eau glacée sur les épaules.

Le lendemain, je rencontrais le docteur B., médecin du père X, et qui avait assisté à ce colloque avec mon ami.

—Si le devoir professionnel ne m'en avait empêché, me dit-il, j'aurais eu un argument joliment fort pour répondre à ton ami. Ne te rappelles-tu pas que les deux fils du père X sont morts alcooliques, l'un à quarante ans, l'autre à trente ans tout au plus ? Ne vois-tu pas tous les jours passer ses petits-fils allant de buvette en buvette satisfaire leur passion insatiable pour l'alcool ? Il n'est pas besoin d'être devin ni même médecin pour se convaincre que le père X qui, apparemment, n'a pas souffert dans sa constitution de l'abus de l'alcool, a transmis la tare alcoolique à ses enfants qui, eux, à leur tour, l'ont passée à leurs rejetons.

Et le docteur B. m'amenant chez lui, me mit sous les yeux les ouvrages d'une vingtaine de médecins français, anglais et allemands traitant de l'hérédité alcoolique.

Ces auteurs en venaient tous à la conclusion suivante :

" Un père qui fait abus d'alcool peut parfaitement rester rebelle aux accidents cérébraux et même parvenir à un âge

avancé, sans présenter aucun phénomène d'alcoolisme, parce qu'il a une très forte constitution et que ses ascendants étaient normaux, exempts de toute tare névrosique. Mais les enfants et les petits-enfants de ce buveur, quatre-vingt-dix fois sur cent, seront ivrognes, alcooliques, infirmes, etc., etc.''

Donc, un buveur peut mourir apparemment indemne à soixante-dix ou soixante-quinze ans, mais il a transmis aux siens un sang vicié et il fait souche d'alcooliques.

S'il y a des hommes au cimetière qui devraient être encore vivants et travailler au bien du pays, c'est la faute à l'alcool : s'il y a tant de pauvres, c'est la faute de l'alcool. L'alcool, voilà le grand ennemi de notre race, de nos paroisses, de nos sociétés.

Mgr PAUL BRUCHESI

Comme diminueraient les causes et les occasions d'intempérance si disparaissaient les comptoirs où l'on vend au verre ! Et comme la société serait plus heureuse, et la morale domestique et publique mieux sauvegardée si un jour nous assistions à la grève générale et pacifique des hôteliers !

L'abbé CAMILLE ROY

Joie inespérée

On cite comme des exceptions ceux qui ont bu...et qui ne boivent plus. Le populaire, toujours porté à généraliser, n'admet pas même d'exception : Qui a bu boira, dit-il dans son énergique concision.

Oui, il y a des exceptions. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles donnent quelquefois aux amis de la tempérance de bien douces consolations.

Feu le grand vicaire Mailloux, cet apôtre si dévoué de la tempérance, aimait à raconter une touchante histoire au sujet de la conversion d'un ivrogne.

Une bonne et sainte femme avait pour mari un de ces ivrognes comme on en voit tant aujourd'hui dans nos villes. Ce sans coeur buvait tout ce qu'il gagnait. Non content de priver sa femme et ses enfants de nourriture et de vêtements, il les battait quelquefois jusqu'à leur faire porter des marques. Ces petits martyrs en étaient venus à craindre tellement leur père qu'ils regardaient sans cesse aux fenêtres, pour se cacher dès qu'ils le verraient arriver.

Une grande retraite de tempérance fut annoncée dans la paroisse. La mère et les enfants se mirent en prière pour demander au ciel de faire un miracle en

faveur du chef de la famille. La pauvre femme espérait que si son mari suivait la retraite, les sermons auraient peut-être pour effet de le toucher et de l'amender.

Mais le diable travaillait de son côté. L'ivrogne, en apprenant qu'on allait distribuer des croix de tempérance dans la paroisse, entra dans une fureur indescriptible. Il maudit et blasphéma la croix, le curé et le prédicateur.

Les deux premiers jours de la retraite, il passa son temps à l'auberge. Il revint les deux soirs chez lui, ivre, furieux, et battit cruellement sa femme et ses enfants.

Le troisième jour, lorsque les enfants virent revenir leur père plus enragé que jamais, apeurés, affolés, ils se réfugièrent au grenier.

Ce jour-là, la brute avait remplacé l'homme dans notre ivrogne. Il entra en proférant d'horribles blasphèmes. Son premier cri fut pour ses victimes : Où sont-ils ? Il les chercha sous les lits, dans les garde-robes. Enfin, ne les trouvant pas, il se décida à monter au grenier. Les pauvres petits, en l'entendant venir, s'étaient blottis dans un coin. L'aîné, âgé d'un peu plus de dix ans, par une inspiration de son ange gardien sans doute, tenait à la main une petite croix noire qu'il s'était fabriquée lui-même.

L'ivrogne, à la vue de son enfant qui semblait protéger ses petits frères à l'a-

bri de cette croix, qu'il avait maudite et juré de ne jamais laisser entrer dans sa maison, resta interdit, comme épouvanté.

Après quelques instants d'hésitation, il redescendit et s'éloigna de la maison en courant.

La mère, témoin de ce manège, ne sachant trop ce qui allait se passer, se jeta à genoux en s'écriant : " O mon Dieu, ayez pitié de moi ! Miséricorde pour mes enfants ! " Dans son angoisse, elle croyait que son mari rentrerait avec une hache pour les exterminer tous.

Un quart d'heure plus tard, la porte s'ouvrait. Le butor de tantôt revenait non plus de l'auberge, mais de l'église. Il portait fièrement une croix de tempérance !

La malheureuse femme n'en pouvait croire ses yeux ! Le mari et le père coupable se jeta alors à genoux et, en versant des larmes abondantes, demanda pardon à ceux qu'il avait martyrisés. Il jura sur sa croix de tempérance que jamais plus il ne prendrait d'alcool.

Cet homme tint parole. La paix, l'aisance et le bonheur devinrent le partage de cette famille si longtemps éprouvée par l'intempérance de son chef.

L'ivrognerie est l'arsenal de toutes les passions.

SAINT AMBROISE

Par la parole, par l'exemple

Elle est grande et noble la tâche de l'éducateur! On raconte que l'honorable juge Morin qui a laissé là-bas dans les montagnes du Nord un parfum de vertu qu'on respire encore malgré qu'il soit disparu depuis plus de quarante ans, ne passait jamais par Kamouraska sans aller saluer le père Béchard, humble maître d'école, qui lui avait enseigné à lire et à écrire. Après son père et sa mère, c'est à son premier maître d'école que M. Morin attribuait ses succès dans la vie publique. " M. Béchard me dressa et me redressa pour le bien, disait-il, et je lui en devrai une reconnaissance éternelle."

Tous ceux qui ont quelque peu étudié le problème de l'alcoolisme admettent ce que peut faire l'instituteur ou l'institutrice pour aider la cause de la tempérance.

En effet, l'instituteur rencontre un milieu qui n'est pas contaminé, et sa force d'action est plus grande. La jeunesse, c'est l'avenir du pays ; et si nous pouvons la prémunir contre le péril alcoolique la partie sera vite gagnée.

C'est un principe de pédagogie admis de tous qu'il importe de donner aux en-

fants un pli qu'ils conserveront toute leur vie, de créer pour eux une sorte de pente où ils se laisseront glisser tout naturellement.

La comparaison a été faite des milliers de fois. J'ose la répéter. On ne redresse pas un vieil arbre. Vous faites prendre à un arbrisseau la forme et le pli que vous voulez lui donner. Ainsi en est-il de l'enfant. Son cerveau est si tendre, son organisme si délicat, ses penchants si légers, que vous lui donnerez, si vous en avez l'habileté, des habitudes, des tendances qu'il conservera toute sa vie.

Depuis que nos évêques ont relevé le drapeau de la tempérance, nos collèges, nos couvents, nos écoles élémentaires même, mettent petit à petit dans leur programme l'enseignement anti-alcoolique. On donne chaque jour des lectures, des problèmes, des exemples, qui démontrent d'une manière frappante les effets pernicieux de l'alcool, au sein de la famille, dans la société et dans le pays.

La plupart de nos éducateurs se sont jetés dans la lutte anti-alcoolique avec un zèle et un dévouement sans bornes. Malgré cela nous avons bien peur qu'ici comme en Europe les résultats de leur enseignement soient maigres, petits.

Pourquoi ?

Parce que l'oeuvre anti-alcoolique de l'école reste théorique en ce sens qu'elle est en désaccord complet avec ce qui se

pratique dans la famille. Le professeur, le maître ou la maîtresse d'école s'est efforcé d'expliquer le mieux qu'il a pu les méfaits de l'alcool. Il a porté la conviction dans l'âme de l'enfant. Celui-ci arrive à la maison paternelle et voit son père, ses frères aînés, quelquefois sa mère et ses soeurs, absorber force verres de vin, de bière, peut-être de gin et de brandy. L'exemple, pour l'enfant, est et sera toujours plus fort que le précepte.

Tous les parents, j'en suis certain, veulent le bien moral de leurs enfants, tous souhaitent d'en faire des hommes tempérants. Mais combien peu possèdent les notions les plus élémentaires pour aider l'école dans son oeuvre anti-alcoolique ! La très grande partie de nos ouvriers, de nos cultivateurs, de nos professionnels ignorent encore totalement l'action insidieuse, lente mais certaine, de l'alcoolisme chronique. Pour eux, le mal, c'est l'ivrognerie apparente, scandaleuse.C'est le pochard qu'on traîne au poste de police en charrette. C'est le tramp qui fait des zigzags sur le trottoir en sortant de la buvette pour aller cuver son vin. Mais boire tous les jours, un, deux, trois, cinq, et peut-être dix ou vingt verres d'alcool, sans que la tête vous tourne, sans que la langue fourche, et que les jambes vous refusent tout service, ça n'offre, croient-ils, aucun danger. Aussi, quand l'enfant, rentré de l'école, raconte qu'on

peut devenir alcoolique même en ne buvant qu'un verre d'alcool par jour, le père ignorant proteste, traite le maître d'exagéré et tourne son enseignement en ridicule.

On parle des trusts. En connaissez-vous un qui puisse, dans l'univers entier, pressurer le peuple pour la dixième partie, (dix millions) de ce que verse, chaque année, le peuple de notre cher Canada, en pâture, au tyran de l'alcool ? Les trusts sont odieux, mais au moins, si pour garnir injustement le gousset de leurs actionnaires, ils haussent les prix des choses essentielles à la vie, ils fournissent ces mêmes choses. Le dieu alcool demande toujours et ne donne en retour que la honte, la gêne, les misères de toutes sortes, le déshonneur, et la mort dans les plus tristes conditions.

Mgr P.-E. ROY

Le procès de l'alcool n'est plus à faire. Cet accusé, chargé de tous les vices et de tous les méfaits imaginables, a été traduit à la barre de l'opinion publique, de l'hygiène et de l'économie. On l'a examiné, interrogé, confronté avec ses victimes, jugé et condamné.

R. P. MARTIN

Une lettre qui en dit long

Me permettra-t-on de reproduire ici la lettre d'un instituteur, que je trouve dans un journal français, et qu'on dirait écrite pour notre pays ?

" Je suis instituteur à Paris, écrit-il. J'appartiens à une école située dans un arrondissement excentrique, mais réputé la meilleure du quartier au point de vue de sa population scolaire, composée d'enfants de petits employés ou d'ouvriers aisés.

" Je professe dans un cours élémentaire. Mes élèves sont âgés de huit à dix ans. Aujourd'hui, ayant fait une leçon sur l'alcoolisme, il m'est venu à l'idée de poser cette question à mes petits auditeurs.

"—Avez-vous déjà bu de l'absinthe, mes enfants ?

" Et l'un de ceux-ci de répondre :

"—Oui, monsieur ; j'en ai bu chez mon oncle.

" Un peu abasourdi, je crus à une exception. Pourtant voulant savoir à quoi m'en tenir, je questionnai de nouveau :

"—Quels sont ceux d'entre vous qui ont bu de l'absinthe ? Levez la main.

" Des mains se levèrent. Je comptai :

il y en avait trente (49 élèves étaient présents).

" Alors je continuai :

"—Est-ce bon, l'absinthe ?

"—Oh ! oui, monsieur.

"—Comment aimez-vous la boire ?

" Et les réponses se croisèrent.

"—Avec de la grenadine...avec de la gomme...avec du citron...

" Mais un bambin dont la voix se fit entendre, quand tous les autres se furent tus, parla ainsi de l'air d'un petit homme qui apporte une solution définitive :

"—Papa dit que c'est la mominette au sucre qui est la meilleure !

" Atterré par toutes ces réponses, ajoute l'instituteur, je m'efforçai d'expliquer à ces enfants que ceux qui buvaient de l'absinthe buvaient du poison.

" Et, ma leçon finie, je pensai que si mes élèves faisaient connaître à leurs parents l'objet de cette leçon avec mes appréciations sur l'absinthe, presque tous répondraient :

"—Ton maître ne sait pas ce qu'il dit. Est-ce que j'ai l'air d'un homme empoisonné, moi qui bois de l'absinthe tous les jours ?

" Vivent les leçons sur l'alcoolisme ! Secondés comme nous le sommes par les parents, elles ne doivent pas servir à grand'chose ! "

Remplacez, au cours de cette lettre, le mot absinthe par le mot alcool, et, dites, est-ce que bon nombre de nos maîtres d'écoles ne pourraient pas la signer ?

Concluons.

Le père qui veut aider aux instituteurs à faire de ses enfants des hommes tempérants, ennemis de l'alcool et des buvettes, ne doit pas seulement prêcher de paroles. Il faut qu'il conforme ses actions à ses conseils. Pas de visites aux buvettes, pas de libations à son foyer. En un mot, qu'il prêche d'exemple.

Parmi les premiers chrétiens l'abstinence totale était tellement générale, que ceux qui faisaient usage de vin avaient l'air de faire une chose non pas défendue, mais qui du moins excitait l'étonnement.

BARONIUS

Verse d'abord cinq parties d'eau,puis mets-y une quatrième partie de vin.

HESIODE

Si nous entendions dire des Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une liqueur qui leur monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : quels barbares !

LA BRUYERE

Puni sur le coup

—Savez-vous l'histoire de ce mendiant aveugle qui vient de nous demander l'aumône à la porte de la vieille basilique, me dit tantôt un ami ?

Je n'avais jamais vu ce vieillard ; j'ignorais absolument son passé.

Mon ami me fit alors un bien triste récit.

Il y a une trentaine d'années, me dit-il, ce mendiant était un jeune homme fort, vigoureux, bon ouvrier, père de deux ou trois petits enfants. Des amis l'entraînèrent malheureusement à la buvette et en firent bientôt un alcoolique.

X entra un soir de la buvette dans une grande excitation. Il avait bu encore plus que d'habitude. Le buvetier, froissé des reproches richement mérités de son curé, avait pesté et maudit contre les prêtres toute la soirée. X avait fait siens les griefs non justifiés du buvetier contre le bon curé de sa paroisse.

X, en réintégrant son domicile, battit sa femme et ses enfants. Il ne s'en tint pas là. Près du chevet conjugal était pendu un crucifix devant lequel sa pauvre femme s'agenouillait bien souvent. Cette vue l'exaspéra. Il se mit à vomir

Université Canadiana

contre l'image sainte tous les blasphèmes que lui suggéra l'enfer.

L'alcoolique, froissé parce que le Christ ne répondait pas à ses injures, s'arma d'un couteau, et montant sur une chaise, il perfora les yeux du crucifix.

—Ah ! dit-il avec un ricanement féroce, tes yeux ne te servent pas puisque tu ne m'as pas vu. Eh bien ! Je vais t'en débarrasser.

X se coucha ensuite et dormit tranquillement.

Mais le lendemain matin, un mal étrange faisait cruellement souffrir le malheureux. On eut alors recours à un médecin, puis à un autre, puis encore à un spécialiste renommé. La mère des douleurs n'avait pu retenir le bras de son fils. X était complètement aveugle.

Et maintenant il mendie de porte en porte, conduit par un enfant, le pain qu'il gagnait si habilement autrefois.

Il est vrai que beaucoup de personnes possèdent assez de force de caractère pour garder toujours la modération; mais cela n'exempte personne du devoir d'entraîner par l'exemple tant de malheureux intempérants, qui attendent qu'on leur tende cette main secourable pour sortir du bourbier de leur passion.

PROFESSEUR BENGE

Paradis sur terre

On dit communément d'un pays dont le climat est doux et agréable, où la végétation est luxuriante, que c'est un paradis sur terre.

De combien de nos villes et paroisses canadiennes pourrions-nous dire la même chose, si on cessait d'y vendre de l'alcool !

L'Angleterre passe pour un des pays du monde le plus soumis au dieu alcool. Les grandes villes, de l'aveu de tous les voyageurs, pullulent d'ivrognes et d'alcooliques.

On cite cependant dans le Royaume-Uni des villes qu'on pourrait appeler des paradis sur terre. Les grands propriétaires fonciers ont là-bas une influence considérable sur l'électorat. Dans nombre de villes et de gros villages, ces propriétaires philanthropes ont réussi à prohiber presque entièrement la vente de l'alcool.

Sur les côtes d'Ecosse, beaucoup de petites villes et de bourgs sont habités exclusivement par des familles de pêcheurs. Il y a un quart de siècle, on voyait beaucoup de buvettes et de débits de boisson dans ces endroits. Les pêcheurs croyaient en l'efficacité de l'alcool pour leur aider

à supporter leur rude et fatigant travail. La plupart de ces marins étaient adonnés à l'ivrognerie et leurs familles étaient plongées dans la misère. Les landlords réussirent à fermer les débits d'alcool. Aujourd'hui les délits sont presque inconnus dans ces régions. Le bien-être et le bonheur se réflètent sur les figures de ces robustes et fiers travailleurs de la mer. Lorsqu'ils partent en barque pour aller pêcher à des distances de douze ou quinze lieues, ils n'oublient jamais de se pourvoir de thé et de café. Ces breuvages reconstituants ont remplacé les liqueurs alcooliques, et tous paraissent satisfaits.

A Saltaire, ville de 4,000 habitants, dans le nord de l'Angleterre, on a également prohibé les buvettes. Il y a cependant deux magasins de liqueurs, mais la consommation sur place n'y est pas permise. Ce changement a eu un effet magnifique. La population est heureuse, gaie, confiante. Les enfants, très proprement vêtus, fréquentent régulièrement les écoles. Les maisons sont proprettes et entourées de jardins. On a essayé plusieurs fois d'ouvrir de nouvelles buvettes, mais toujours la population s'y est unanimement opposé.

Bessbrok est une ville manufacturière de 3,000 à 4,000 habitants, située en Irlande, et dont la fondation remonte à vingt-cinq ans. Les fondateurs de Bess-

brok ont eu le bon esprit d'y empêcher l'établissement de débits de boisson. La moralité est excellente, l'ordre règne partout. On ne connaît pas à Bessbrok d'ivrognes ni de pauvres.

Avons-nous besoin, d'ailleurs, de traverser les mers pour aller chercher des preuves de la supériorité des villes ou paroisses où règne la prohibition sur les autres villes où on accorde des licences ?

N'en voyons-nous pas un peu partout, dans notre province de Québec, de ces paroisses où règnent la paix, l'aisance et le contentement, grâce à l'absence des buvettes ? Le docteur Lemieux, député de Gaspé, proclamait dernièrement avec orgueil que dans son immense comté il n'y avait qu'une seule buvette. Et y a-t-il au monde région plus prospère, plus heureuse que la Gaspésie ?

Travaillons donc à faire disparaître les buvettes de nos campagnes.

Veillons sur les cabarets, diminuons-en le nombre, faisons respecter scrupuleusement la loi qui les régit, c'est bien; mais si nous pouvons faire changer la mode et disparaître la coutume qui mêlent l'alcool à toutes nos réjouissances, qui en font une politesse nécessaire, ce sera encore mieux.

Dr JULES DORION

Telle vie, telle fin !

Telle vie, telle fin ! XXX est mort comme il avait vécu !

Cet homme avait jadis un peu de bien, il jouissait de l'estime de ses concitoyens, il faisait le bonheur de sa femme et de ses enfants.

Un jour, dans une rencontre avec des amis, il but et s'enivra.

Lui, si doux à jeun, arriva au milieu des siens, comme une bête fauve. Il battit sa femme et ses petits enfants.

Le lendemain, XXX reconnut ses torts. Il jura à sa femme que jamais plus il ne boirait.

Mais la passion maudite de l'alcool s'était du coup enracinée dans son coeur. Elle l'emporta sur sa volonté. Il succomba chaque fois que l'occasion se présenta. Au bout d'une année, il était un ivrogne avéré.

Un soir, en laissant l'hôtel pour regagner sa maison, sa voiture versa, il s'y trouva accroché par ses vêtements, et, le cheval continuant sa route au galop, le traîna plusieurs arpents sur le chemin rocailleux. Il resta infirme après avoir été plusieurs semaines entre la vie et la mort. On crut qu'il allait se corriger. Point. Il continua à boire de plus belle.

Quelques mois plus tard, dans une querelle avec un compagnon de débauche, il perdit un oeil.

On se disait : boîteux, borgne, ruiné, XXX en a assez, il va se corriger. N'en croyez rien. Il but plus que jamais.

Le curé de la paroisse ayant fait prêcher une retraite de tempérance, XXX eut l'impudence de se rendre au presbytère vomir l'insulte et les blasphèmes contre le prédicateur étranger.

Il était devenu l'opprobre de ses concitoyens, la honte de sa famille, la terreur de tous.

A la suite d'une fête prolongée, XXX se trouva dernièrement sur son lit de mort. Le médecin conseilla à la famille d'envoyer tout de suite chercher le prêtre. Le curé se rendit aussitôt auprès de son indigne paroissien. Mais il était trop tard : XXX rendait le dernier soupir comme le prêtre mettait le pied dans sa chambre.

XXX est mort sans se reconnaître. Telle vie, telle fin !

Dès que l'alcool envahit les organes où s'exercent les fonctions de la vie, il n'est plus qu'une cause de trouble ou un facteur de ruines.

R. P. MARTIN

Moyens de vider les prisons

J'assistais, l'autre jour, à une conférence anti-alcoolique et je vis un sourire d'incrédulité apparaître sur les lèvres de plusieurs auditeurs lorsque le conférencier énonça la proposition que si l'alcool disparaissait de la surface du globe, on pourrait fermer la plupart des prisons et des pénitenciers.

Sur le moment, j'avais trouvé l'avancé du savant conférencier un peu exagéré. Aujourd'hui, après avoir eu sous les yeux de très probantes statistiques, je ne suis pas éloigné de souscrire à sa proposition.

En 1886, un des employés supérieurs de la célèbre prison de Sainte-Pélagie, à Paris, M. Marambat, eut la patiente curiosité de dépouiller les dossiers des 2,950 condamnés confiés à sa garde.

Je relève les chiffres suivants dans son travail :

Sur les 2,950 condamnés, 2,124 étaient adonnés à la boisson (soit 72 par cent).

Sur 103 aliénés épileptiques, 72 étaient intempérants (soit 71 par cent).

Sur 1,898 condamnés pour vol, escroquerie, faux, 1,346 faisaient abus d'alcool (soit 70.9 par cent).

Sur 415 condamnés pour coups et blessures, 366 étaient intempérants (soit 88.2 par cent).

79 par cent des condamnés pour mendicité et vagabondage ; 53 par cent des condamnés pour viols et attentats aux moeurs ; 57 par cent des condamnés pour incendies volontaires étaient également des alcooliques.

Sur les 2,950 prisonniers, 1,726 étaient des récidivistes, et 78 par cent de ces derniers étaient des ivrognes.

M. Marambat remarquait au sujet des récidivistes " que l'ivrognerie, après avoir entraîné ceux qui s'y livrent dans une première faute, continue à les pousser au mal et à les enfoncer de plus en plus dans le bourbier du vice et du crime tandis qu'au contraire, les hommes qui ne sont pas esclaves de cette passion résistent mieux aux entraînements divers qui peuplent les prisons et les maisons d'aliénés."

Pourquoi ceux qui sont adonnés à l'ivrognerie résistent-ils si peu à la tentation du vol, de la colère, du meurtre, même ?

Parce que l'alcool a pour effet de faire perdre à ceux qui en font un usage abusif la notion du *bien* et du *mal*.

Un médecin anglais, le docteur Miller, explique de façon très claire et très simple l'influence de l'alcool sur les facultés morales :

" Lorsque l'alcool est pris à dose modérée, dit-il, l'imagination est excitée et prend librement son essor, les penchants

animaux sont stimulés, et le contrôle que l'homme exerce sur lui-même est moins actif. Cet état prédispose à la satisfaction des passions sensuelles, de la cupidité. A dose plus élevée, l'élément animal de l'être subit une excitation plus énergique ; la raison est pervertie, sinon diminuée, la sensibilité morale et le pouvoir moral s'affaiblissent, l'homme est à la merci de ses plus viles passions. De là la colère et les disputes, les rebellions et les vengeances, les attaques et les effractions, toutes sortes d'actes blâmables. Augmentez encore la dose, la dégradation est plus complète ; l'homme, hors de lui-même, devient de plus en plus dangereux, aussi longtemps que le cerveau reste à un certain degré au service des sens corrompus et que les muscles obéissent à la volonté dépravée. Maintenant le buveur est mûr pour l'effusion du sang, pour l'assassinat, pour le viol.''

Une autre preuve convaincante que la criminalité et l'alcool marchent de pair, c'est que dans tous les pays où, à la suite de vigoureuses campagnes de tempérance, la consommation de l'alcool a baissé, les crimes et délits ont diminué de façon correspondante. Tel est le cas pour l'Angleterre, la Norvège, l'Australie, la Suède, etc., etc.

La proposition de mon conférencier anti-alcoolique n'était donc pas une utopie.

Il ne faut pas être neutres

Napoléon, au faite de sa puissance, s'était décidé à visiter la Vendée.

Le souvenir des luttes sanglantes entre les *bleus* et les *blancs* et des répressions énergiques qui les avaient suivies n'étaient pas encore oublié, et le grand homme était reçu assez froidement par la population .

Le maire d'une petite commune croyant faire sa cour, se vanta devant Napoléon de n'avoir pris aucune part aux guerres qui avaient dévasté le pays.

—Monsieur, lui répondit aussitôt Napoléon, il n'y a que les lâches qui restent neutres.

Ils sont légions ceux qui restent neutres dans la guerre qui se poursuit en ce moment par tout le pays contre l'alcool.

Si tous les tempérants voulaient se lever une bonne fois et montrer leur nombre, les partisans des buvettes entreraient bien vite sous terre. Mais chacun a ses intérêts ou ses petites susceptibilités à ménager. Ce qui fait que quand vient la lutte, une poignée de soldats seulement vont au feu. Les autres les approuvent.... intérieurement mais se cachent derrière les volets afin de ne pas rece-

voir les coups. Ce sont les neutres dont parle Napoléon.

Qu'on décide une bonne fois les neutres, les peureux, les prudents, dont se moquait si agréablement Mgr Langevin, à Lévis, il n'y a que quelques semaines, à entrer en campagne, à faire face à l'ennemi, et, encore une fois, la victoire ne sera pas lente à se ranger sous les drapeaux des amis de la tempérance.

Une buvette, c'est l'école de l'ivrognerie, c'est le mauvais lieu où, à cinq centins le verre, goutte à goutte, le jeune homme, par imitation, par forfanterie et ensuite par goût, s'ingurgite le poison fatal qui brisera le bonheur de sa vie. Une buvette ! c'est là que pendant des jours et des nuits de débauche vont s'engloutir le salaire, les larmes et l'honneur de la famille. C'est là que s'apprend le mépris des plus nobles sentiments, là que se profère l'infernal blasphème et les discours sans vergogne, là que se contractent pour soi et pour sa race, les flétrissures et les déchéances du vice. Une buvette, c'est une porte d'enfer !

L'abbé E. LAVERGNE

Le tiers environ des Parisiens devenus fous, le sont devenus par la boisson.

Dr GARNIER

Sur la pente fatale

Je visitais un jour un hôpital en compagnie d'un chirurgien distingué. Il me montra deux patients qui étaient à la veille d'être opérés pour l'appendicite. L'un était un colosse bâti pour vivre cent ans. La force et l'endurance semblaient ses caractéristiques. L'autre, fluet, affaibli par la maladie, n'avait que les os et la peau.

—Lequel a le plus de chances d'en réchapper ? me dit le chirurgien en souriant énigmatiquement.

—La réponse n'est pas difficile à donner, dis-je aussitôt. Ce colosse, qui n'a pas même encore perdu ses couleurs, doit avoir cent fois plus de force de résistance que ce squelette vivant.

—Détrompez-vous, reprit le docteur G. A moins de complications imprévues, l'homme maigre en réchappera. Quant au colosse, IL EST ALCOOLIQUE. La perspective n'est pas gaie pour lui. S'il ne subit pas d'opération, je ne lui donne pas plus de vingt-quatre heures de vie. En se mettant entre les mains des chirurgiens, son sort n'est guère plus assuré, car 99 fois sur 100 les opérations sont fatales aux alcooliques. Et, ce qui est le plus triste, c'est que cet homme ne se

croit pas alcoolique parce qu'il ne s'est jamais enivré.

Combien y en a-t-il, qui, comme ce malade, sont devenus alcooliques sans s'en apercevoir !

Ils ont commencé par prendre un coup ou deux par jour. Le goût de l'alcool est venu petit à petit. Ils en ont pris avant et après les repas, puis avant de se coucher, puis encore en se levant, le matin. Tout le long du jour, encore, ils ont fait des visites répétées dans les buvettes. Peu à peu, sans s'en douter le moins du monde, en se donnant même le témoignage qu'ils étaient beaucoup moins adonnés aux liqueurs fortes que tel ou tel de leurs amis, ils en sont venus à consommer quotidiennement une quantité très appréciable d'alcool.

Or, il est établi que celui qui consomme habituellement de l'alcool, est amené à augmenter sensiblement la dose. Cet accroissement, sans doute, se fait très lentement, d'une manière presque imperceptible, mais il n'en est pas moins indiscutable. " L'usage du toxique, dit un médecin célèbre, appelle fatalement sa consommation plus grande, parce que l'excitation passagère qu'il produit semble seule capable de combattre la dépression réelle et durable qu'il entraîne comme conséquence nécessaire."

Chose étrange, l'alcool chez ces individus est la cause du mal, et c'est à lui

qu'ils ont recours pour le faire disparaître.

Le buveur, une fois l'esclave de sa triste passion, perd graduellement ses forces physiques et morales, car rien ne résiste à l'action débilitante de l'alcool.

Nous pouvons donc établir comme axiome que tout buveur, quelle que soit la quantité d'alcool ingurgitée, s'expose à devenir alcoolique. Quel est celui, en effet, qui peut se flatter qu'il s'arrêtera au point voulu pour ne pas contracter l'habitude funeste ?

Répétons que le plus sûr moyen d'échapper aux conséquences fatales de l'alcool, c'est de ne pas en prendre.

Hélas ! nous le constatons avec alarme et douleur, combien parmi nous concourent à la propagation du vice funeste de l'ivrognerie ! On en rencontre les coopérateurs et les esclaves dans tous les rangs de la société, chez les riches et les pauvres, les vieillards et les jeunes gens, et même, il faut bien l'avouer, jusque chez les femmes, qui devraient garder soigneusement la chasteté et la sobriété. Il ne faut pas nous le dissimuler les progrès alarmants de l'ivrognerie sont devenus une menace pour nos intérêts religieux et nationaux, à cause des ruines terribles qui en sont la conséquence.

Mgr A.-X. BERNARD

Un homme conséquent

Il y a quelques jours, je recevais d'un honnête père de famille le billet suivant:

" BB, qui habite dans mon voisinage, et qui a tenu pendant quelques années de la façon que vous savez un débit de boisson, a l'audace de redemander une licence, quand son record est encore tout frais à la mémoire de nos échevins. Vous savez que mon fils se conduit très bien depuis qu'il n'y a plus de débit de boisson à côté de chez lui. S'il faut que le conseil de ville accorde une licence à BB, mon fils va reprendre ses habitudes intempérantes. Il ne pourra résister à une occasion si proche. Je vous en supplie, tapez bien fort sur BB."

Voilà ce qu'un père de famille me faisait écrire de la plus belle écriture de sa fille ces jours derniers.

Or, en examinant tantôt les demandes de licences déposées à l'hôtel de ville, j'ai trouvé la signature de ce père de famille éploré sur la requête d'un certain monsieur qui veut tenir un débit de boisson dans un endroit où il n'y en a pas eu l'année dernière.

Il y a là, ou je me trompe fort, un acte d'inconséquence et d'égoïsme vraiment inqualifiable.

Ce père de famille me prie de *taper*— c'est son mot— sur un être qu'il croit dangereux pour son fils afin de l'empêcher d'avoir sa licence et le soir même peut-être où il me fait écrire il signe gaiement la demande de licence d'un individu pour le moins aussi dangereux que celui qu'il me dénonce.

L'acte d'égoïsme de ce père est si odieux que je ne puis m'empêcher de le dénoncer à mon tour.

Combien y en a-t-il dans L...de pères aussi égoïstes. que celui dont je m'occupe ? J'en connais des douzaines qui vendraient leurs propriétés plutôt que d'avoir dans leur voisinage un débitant de liqueurs. Ils ont peur de la contamination pour leurs enfants, mais ils signent avec empressement les *blancs de licences* d'individus qui perdront les enfants de leurs amis, de leurs parents peut-être.

Ne faites donc pas à autrui ce que vous craignez qu'on vous fasse à vous-mêmes. Le débit de boisson ou le magasin licencié qui est dangereux pour votre fils sur la rue X est également une occasion de chute et de perte pour les enfants de vos concitoyens qui habitent sur la rue XX.

Malheur à vous, qui êtes puissants à boire le vin, et vaillants à vous enivrer.

ANCIEN TESTAMENT

Flagrante contradiction

Faites disparaître, si le coeur vous en dit, tous les débits d'alcool établis dans les campagnes. Quant aux buvettes des villes, n'y touchez pas : elles sont nécessaires.

C'est là un argument qu'on nous apporte tous les jours.

Avez-vous déjà entendu raisonnement plus ridicule, contradiction plus flagrante ?

Si l'alcool est dommageable aux campagnards, comment peut-il être bon, recommandable pour les habitants des villes ?

Savez-vous qu'il y a maintenant aux Etats-Unis tout près de cent villes importantes où les buvettes sont proscrites ? Vingt-six de ces villes ont plus de 25,000 habitants, et quatre en ont plus de 100,000, soit Kansas-City, dans le Kansas ; Birmingham, dans l'Alabama ; Worcester, dans le Massachusetts ; et Atlanta, dans la Georgie.

A ce propos, on me permettra de résumer une lettre de M. J.-G. Evert, de Hillsboro, état de Kansas, que je trouve reproduite dans le *Progrès du Golfe*. M. Evert parle des effets de la prohibition dans la ville de Kansas.

Quand la loi prohibitive fut mise à effet à Kansas-City, les partisans des buvettes pronostiquaient une crise économique.

Pendant les dix-huit mois qui suivirent la population de Kansas-City augmenta de dix mille âmes.

Egalement, pendant la même période, il se construisit plus de maisons à Kansas-City que dans aucune autre ville des Etats-Unis.

Les économies des ouvriers dans les caisses d'épargnes, pendant ces dix-huit mois, augmentèrent de $1,500,000.

Parlerons-nous du gain moral ? Cela ne s'évalue pas en piastres et en centins. Qu'il nous suffise de donner quelques faits.

Il était question, avant la prohibition, d'agrandir la prison. Cet édifice est maintenant trop vaste et il est généralement aux trois quarts vide. Kansas-City a fait, pendant ces dix-huit mois, une économie de $50,000 sur ses frais de justice. L'effectif du corps de police a pu être diminué de moitié sans que l'ordre en souffre. Les sociétés de secours dépensent infiniment moins pour secourir les indigents. Les écoles sont beaucoup plus fréquentées : à tel point qu'on a dû augmenter le nombre des professeurs. Ajoutons qu'au mois de janvier dernier les assises criminelles s'ouvraient à Kansas-City et, pour la première fois de-

puis un quart de siècle, il n'y avait à soumettre au juge " aucune cause criminelle."

Kansas-City, ville de 200,000 âmes, a donc montré au monde entier que la prohibition est aussi bonne et aussi praticable dans les villes que dans les campagnes.

Que nos gouvernants ne craignent pas de diminuer les buvettes dans les grandes villes. Plus ils en feront disparaître, plus ils s'approcheront de la perfection.

L'alcool est une cause de ruine physique, intellectuelle et morale : la plupart des scandales de la rue sont dûs à l'alcool ; une grosse moitié des drames de famille n'ont pas d'autres causes ; la buvette est souvent l'antichambre de ces maisons qu'on ne nomme pas.

Dr JULES DORION

L'alcool est admirable pour conserver un cadavre. Demandez à un étudiant en médecine, et il vous dira que l'alcool durcit le cerveau et conserve les chairs admirablement. Bref, il n'y a rien de meilleur pour un homme quand il est sur la table de dissection. Il n'y a rien de pire, d'autre part, quand il est vivant : au lieu de le conserver, l'alcool le tue.

Dr J.-P. GADBOIS

Le tréfonds de sa pensée

Si un prêtre monte en chaire et tonne contre l'ivrognerie et les vendeurs de boisson sans scrupule, X sort de l'église en grommelant.

—Pourquoi les prêtres ne se mêlent-ils pas de leur ministère, dit-il ; la boisson, la tempérance, la loi des licences, après tout, cela ne regarde que les laïques.

Si un laïque monte à la tribune populaire et tente d'ouvrir les yeux de ses concitoyens sur les dangers de la fréquentation des buvettes, de la traite. etc., etc., X n'est pas plus satisfait.

—Tiens, clame-t-il, en voilà encore un qui veut se substituer à son curé. La tempérance ça se prêche dans la chaire, ça c'est l'affaire des curés.

Le tréfonds de la pensée de X, voulez-vous le connaître ? C'est qu'il aimerait mieux qu'on ne parlerait pas du tout de tempérance. X est un honnête vendeur de boisson et les sermons ou les discours contre l'alcool nuisent à son commerce.

Voilà pourquoi il se sert de l'un ou l'autre argument selon le cas.

Finesse cousue de fil blanc.

Pour nos chers petits

Ce sera bientôt l'époque de la première communion dans nos paroisses canadiennes où la foi s'est conservée si pure et si naïve.

Que les mères dont les maris se livrent à l'ivrognerie n'oublient pas d'engager leurs chers enfants, qui vont s'approcher pour la première fois de la table sainte, de demander à Dieu la conversion des auteurs de leurs jours ! Dieu refuse rarement les demandes des enfants.

Que l'histoire suivante, qui est entièrement vraie, leur serve d'encouragement et les empêche de désespérer du salut de ceux qu'elles aiment.

H. était un ouvrier très intelligent, gagnant un joli salaire. Il contracta malheureusement l'habitude de boire. En peu d'années, sa famille fut réduite à une misère extrême.

Ce malheureux avait deux petits garçons, qui pleuraient amèrement l'ivrognerie de leur père.

Au printemps de 18...les deux enfants faisaient leur première communion. Dans notre pays, ce jour est toujours une grande fête pour la famille. Bien rares sont les pères qui ne s'approchent pas alors de la table sainte avec leurs enfants.

H. passa toute cette journée à l'auberge !

Les chers enfants accompagnés de leur mère se rendirent à l'église le coeur bien gros. Ils offrirent à Dieu leur première communion pour la conversion de leur père.

Quelques semaines plus tard, le père du malheureux ivrogne mourait. Il avait toujours été d'une sobriété exemplaire et l'inconduite de son fils avait abrégé ses jours.

Le jour de l'enterrement de son père, H., contrairement à son habitude, ne prit aucune boisson enivrante.

On sait qu'autrefois dans nos campagnes la croix de tempérance suivait son propriétaire jusqu'à la fosse. Les dernières prières dites, le curé prenait la croix et la remettait au fils aîné du défunt. Celui-ci la recevait comme un précieux héritage et avait à coeur de remplir les engagements que son père avait pris.

La dernière bénédiction donnée sur la tombe du père de H., le curé prit la croix de tempérance du vieillard et, sans dire un mot, l'offrit au fils ivrogne, qui ne la méritait pas.

L'ivrogne, qui ne s'attendait pas à cela, reçut comme un choc électrique. Il resta pendant quelques instants comme paralysé. Enfin, il revint à lui. Ses co-paroissiens le virent s'avancer, se mettre

à genoux devant son curé, et recevoir la croix qu'il avait si peu respectée jusque là.

H., en arrivant chez lui, se jeta dans les bras de sa femme et de ses enfants : " Ma femme, mes enfants ! Voici la croix ! Je suis délivré de ma maudite passion ! Je ne boirai plus ! Cessez de pleurer. Je ne vous ferai plus souffrir ! "

Cet homme tint parole. Il vécut jusqu'à un âge avancé et fut véritablement un modèle dans sa paroisse.

Parmi les pires ennemis de la femme et du bonheur domestique, le *p'tit coup* est un des plus redoutables. Il n'est pas moins despotique que la pipe et a cela de particulier qu'il n'est pas, comme elle, compatible, dans une certaine mesure, avec la paix des familles. C'est un trouble-fête, un fâcheux ; c'est un mauvais génie, un démon déguisé, c'est un avilisseur d'intelligence.

Mme DANDURAND

La boisson à elle seule, simplement en prenant le surplus de ce qui pourrait raisonnablement s'admettre, coûte plus cher que l'instruction de tous vos enfants, que le soutien de toutes vos maisons de charité, et que l'entretien même de vos églises.

Mgr J.-M. EMARD

Cynique aveu

Dernièrement, un de mes amis, partisan de la diminution des buvettes, causait tempérance avec un épicier détenteur d'une licence pour vente de boisson.

A tous les arguments qu'apportait mon ami en faveur de la diminution des buvettes, l'épicier répondait : " Cela chasse le commerce."

—Mais dites-moi, insistait le partisan de la tempérance, en quoi la disparition d'une ou deux buvettes, où on ne donne pas même de repas, peut nuire au commerce.

—Cela chasse le commerce, répliquait avec entêtement l'épicier. C'était là sa seule réponse.

A la fin, poussé au pied du mur, le vendeur d'alcool expliqua comment la diminution des buvettes nuisait au commerce :

Ecoutez son explication qui nous ouvre des horizons tout à fait nouveaux sur les influences qui protègent quelquefois les buvetiers sans scrupule.

—Eh bien oui, dit l'épicier, l'ouvrier commence à boire dans les buvettes. Une fois l'habitude acquise, il lui faut de la boisson chez lui. Cette boisson c'est l'é-

picier qui la lui fournit. C'est la buvette qui forme la clientèle principale de l'épicier vendeur de boisson. Il est donc évident qui si vous faites disparaître les buvettes, vous diminuez les clients de l'épicier.

L'aveu est cynique mais il y est tout de même. Combien triste !

Il est passé dans les moeurs du peuple que la boisson est nécessaire ou du moins de haute convenance en toute circonstance de la ve. On boit en été pour se rafraîchir, et en hiver pour se réchauffer ; avant de manger pour aiguiser l'appétit, après le repas pour faciliter la digestion ; quand on est plusieurs pour se manifester de l'amitié, aux heures de tristesse pour se consoler, et aux heures de joie pour se mieux réjouir encore. On boit pour fêter le baptême d'un nouveau-né ; aux noces et aux funérailles, on boit encore. On boit en partant pour les chantiers, afin de s'encourager, et en revenant pour fêter le retour. On boit à la conclusion d'un marché, heureux, même, si avant de le traiter, on ne s'est pas mis hors d'état de ne le faire— qu'aux détriments de ses intérêts.

Mgr M.-T. LABRECQUE

Récompense bien gagnée

Vous n'avez pas d'idée du plaisir qu'éprouve le ligueur de la tempérance lorsqu'il peut se dire : Voilà un homme qui me doit sa régénération ! D'un ivrogne j'ai fait un sobre, un tempérant. Et quand cet homme a une femme, des enfants, qu'il privait souvent des choses nécessaires à la vie, la joie, tout naturellement, est encore plus grande ! Qu'elles doivent être ardentes et efficaces auprès du Tout-Puissant les prières des mères et des enfants des buveurs régénérés pour leurs bienfaiteurs, pour ceux qui ont arrêté sur le bord de la ruine les êtres qui leur sont chers !

Ecoutez ce qu'écrivait le grand vicaire Mailloux, il y a déjà quarante ans :

" Je passais un jour dans un village, où j'avais distribué des croix, il y avait environ dix-huit mois, lorsque je vis un homme sortir de sa maison et s'avancer vers moi le bonheur sur la figure. Puis, tendant sa main droite vers moi : "Permettez-moi de vous donner la main," me dit-il, les larmes dans les yeux, " j'étais un malheureux, qui ai fait souffrir de toute manière ma femme et mes pauvres enfants ! " Il s'arrêta pour pleurer... Puis, reprenant avec une voix sup-

pliante : " Accordez-moi donc le bonheur d'entrer dans ma maison." J'y entrai. Il me présenta sa femme et ses petits enfants, qui portaient sur leurs visages la marque de la joie la plus expansive. Le père continuait de pleurer. Lorsque tout à coup jetant ses regards sur sa croix, il s'écria : " Voilà ma libératrice ! Ma pauvre femme, mes petits enfants ont pleuré bien longtemps des mauvais traitements que je leur faisais endurer, des privations, de la faim, des haillons que mes infâmes débauches leur imposaient ! " Il voulait continuer, lorsque sa femme, se jetant dans ses bras, l'arrêta pour lui dire : " Tout est oublié, mon mari, nous sommes aujourd'hui dans l'aisance, dans la joie, dans un incomparable bonheur ! " Et c'était vrai. La femme et les enfants étaient bien vêtus, mangeaient de bons repas, ils avaient vu finir tous leurs malheurs par l'entrée de la croix de tempérance dans la famille ! Je sortis heureux de cette maison, le coeur fortifié, l'âme rafraîchie et animé d'un nouveau courage pour continuer ma mission de tempérance."

La joie qu'éprouvent les femmes de ces buveurs convertis se manifeste quelquefois d'une façon bien simple mais bien touchante. C'est ainsi que le fondateur d'une petite Société de Tempérance recevait, dans les premiers jours de jan-

vier, une grande photographie de la famille d'un des membres de la Société, avec la note suivante écrite de la main de sa femme :

" Depuis 17 ans que nous sommes mariés, c'est la première fois que mon mari commence l'année avec moi. Jusqu'alors, du 31 décembre au 1er ou 2 janvier, il ne cessait de boire. L'année dernière, il est heureusement entré dans la Société de Tempérance. Dès lors, il est tout autre ; il ne boit plus et nous avons passé le nouvel an ensemble. Ainsi, pour rappeler notre joie d'être réunis ce jour-là, nous avons été nous faire photographier en famille. Nous vous prions, comme fondateur de la société à laquelle nous devons ce bonheur, d'accepter un exemplaire de cette photographie ! "

Ces témoignages si naïfs font du bien au coeur de ceux qui les reçoivent ! Mettez-vous en mesure de les mériter et vous m'en donnerez des nouvelles.

L'ivresse est un démon auquel on se livre volontairement, et qui s'introduit dans l'âme par le plaisir. Ceux que tourmente le démon sont dignes de pitié ; mais ceux qui boivent outre mesure n'en méritent aucune, quoiqu'ils aient le même malheur, parce qu'ils s'assujettissent volontairement au joug de l'esprit infernal.

SAINT BASILE

Apparences trompeuses

—L'alcool détruit la santé, répète-t-on à qui mieux mieux. Comment se fait-il que moi qui prends en moyenne une dizaine de *coups* par jour et qui ai à accomplir une tâche accablante, je ne suis jamais malade ? Mon voisin, qui ne boit pas d'alcool ni de vin, a régulièrement une ou deux fois par mois une grippe ou un malaise quelconque.

N'est-ce pas là une objection qu'on fait tous les jours aux amis de la tempérance ?

Cette objection, quand on y réfléchit un peu, n'est pas difficile à détruire.

Je ne nierai pas que certains individus usant d'alcool, en abusant même, se portent apparemment bien. On voit des hommes de soixante-quinze à quatre-vingts ans, qui ont bu toute leur vie et qui ont résisté à l'action néfaste de l'alcool.

Ce sont là tout simplement des exceptions. Ces ivrognes sont solides et leurs parents ne leur ont légué aucune tare. Leur constitution absolument saine leur permet donc de défier pendant un temps plus ou moins long l'action de l'alcool.

Pour chaque cas de buveur qui a résisté à l'usure de l'alcool, je vous opposerai dix, vingt, trente cas, si vous vou-

lez, d'individus, enlevés en pleine santé apparente, et dont la mort prématurée n'a pas d'autre cause que l'abus de la boisson.

D'ailleurs, ce buveur robuste, qui n'a jamais été touché par la maladie, et qui semble si bien résister aux atteintes de l'alcool, savez-vous ce qu'il cache sous son apparence rayonnante ? Qui vous dit que ses organes ne sont pas atteints de lésions qui le menacent pour l'avenir et qui, en cas de maladie grave—pneumonie, fièvre typhoïde, etc., etc.,—enlèveront à son organisme toute force de résistance ?

J'ai connu un de ces buveurs insensibles aux effets de l'alcool. Vigoureux, musclé, il n'avait jamais été malade. Il était fier de montrer à tous le peu de prise qu'avait l'alcool sur son organisme. Par simple forfanterie, il buvait dix, douze, quelquefois quinze verres de gin de suite, et ne paraissait pas le moins du monde en état d'ébriété. Atteint de fièvre typhoïde, il fut transporté à l'hôpital, où il mourut, après sept jours de maladie, d'accidents cérébraux et cardiaques. Son médecin m'affirma que ces accidents étaient tout simplement la suite de ses habitudes d'intempérance.

J'ai également connu un buvetier qui résista apparemment avec succès pendant une trentaine d'années aux atteintes de

l'alcool. Continuellement à son comptoir, il ne refusait jamais une *traite*. Cet homme devait ingurgiter 100 à 110 *coups* par jour. Il fut emporté en douze jours de maladie après avoir enduré d'horribles souffrances. Pas un seul de ses organes était sain.

L'alcool, soyons-en assuré, rejoint toujours ses victimes. Ce n'est qu'une question d'années.

L'alcoolisme nous apporte le plus fort contingent de nos malades, et le médecin, plus que tout autre, étant donné la position toute spéciale qu'il occupe vis-à-vis la famille, est à même de constater les désastres et les ruines causés par l'alcoolisme, et il ne se passe pas un jour sans que l'un de nous soit appelé à recueillir le dernier regret d'une de ces victimes dont l'intelligence a été atrophiée et le système nerveux empoisonné par ces alcools falsifiés, servis dans les estaminets ou buvettes interlopes qui pullulent dans nos villes.

Dr L.-J. LEMIEUX

Le démon n'aime rien tant que l'ivresse avec l'impureté, double source de tous les vices, et cause de la plupart des péchés parmi les hommes.

SAINT THOMAS

Ce qu'en pensent les assureurs

Il y a quatre-vingts ans, un médecin qui aurait affirmé que l'alcool abrège la vie aurait passé pour un fou ou un ignorant. On était convaincu alors que l'alcool, loin d'abréger la vie, donnait des forces.

Le docteur Henry-S. Williams vient de publier à New-York un important ouvrage sur les désastres causés par l'alcool.

Il a pu recueillir les statistiques amassées pendant un demi-siècle par une société de tempérance anglaise et une compagnie d'assurance sur la vie.

Ces chiffres sont vraiment terrifiants !

La compagnie d'assurance en question divise ses assurés en deux classes : les abstinents et les buveurs modérés. Elle n'assure pas, évidemment, ceux qui font usage immodéré de liqueurs alcooliques.

Les statistiques obtenues par le docteur Williams établissent que de 1866 à 1905 la classe dite de tempérance, c'est-à-dire composée des assurés abstinents, n'a eu que 7,487 réclamations pour décès sur 10,463 assurés, tandis que dans la classe dite générale, c'est-à-dire composée de buveurs modérés, on a reçu 12,811

réclamations pour décès sur un total de 13,514 assurés.

En d'autres termes, la proportion pour les abstinents était de 71 par cent tandis que chez les buveurs modérés elle atteignait 94 par cent.

L'enquête du docteur Williams lui a fait constater qu'il existe dans le monde des assurances deux axiomes qui ne peuvent être attaqués, à savoir :

1. Que le buveur immodéré d'alcool est toujours un mauvais risque.

2. Que le buveur modéré n'est pas un risque désirable.

Le docteur Williams cite le témoignage de M. Edward-A. Woods, de Pittsburg, une autorité en la matière, qui déclare que quarante par cent des demandes d'assurances refusées par les compagnies sont faites par des alcoolisés. La lutte entre les différentes compagnies d'assurances est tellement ardente et serrée, que, pour refuser presque unanimement ceux qui font abus ou même simplement usage d'alcool, il faut qu'elles aient les preuves absolues que l'alcool abrège la vie.

L'ivrogne n'est pas seulement inutile à la société, dans les affaires privées et publiques ; mais son seul aspect est pénible à tous , il répand des odeurs de mort.

SAINT CHRYSOSTOME

Où sont les coupables

Il y a quelques semaines, un ouvrier de Budapest, en Hongrie, rentre chez lui après avoir passé toute la journée à boire avec des amis.

L'alcoolisé apporte à ses petites filles, âgées respectivement de dix et de cinq ans, des bonbons que les pauvres enfants, peu accoutumés à ces gâteries, acceptent avec reconnaissance. Il se rend ensuite dans la chambre voisine où, dans son berceau, dort un bébé âgé de quelques mois. A l'aide d'une bûche, qu'il vient de ramasser près du poêle, il assomme le cher petit être.

L'alcoolisé rentre, après son horrible forfait, dans la pièce qu'il vient de quitter. Il saisit la plus jeune des deux fillettes à qui il vient de donner des dragées et lui défonce le crâne avec sa terrible bûche.

Epargnera-t-il au moins l'aînée de ses enfants qui, terrorisée, paralysée par la peur, est incapable de fuir ? Non, le même sort l'attend. Et il commet son troisième meurtre.

Sur les entrefaites, la mère rentre chez elle de son travail. L'horrible spectacle qu'elle a, soudain, sous les yeux, la rend folle.

L'ouvrier alcoolisé de Budapest est-il le seul coupable de la scène que nous venons d'esquisser ?

Non, répond une femme d'esprit et de coeur, Mme Keelhoff.

" Les coupables sont ici : l'usage, l'habitude, la mode de boire, d'offrir, d'accepter à toute heure du jour des boissons contenant le liquide empoisonnant qui a nom alcool, introduit sous quelque forme qu'il soit dans le corps humain."

Mais une mode, un usage est chose impersonnelle, et on ne peut le tenir responsable...

" Ces modes et ces usages prennent, dit encore Mme Keelhoff, dans l'état actuel de nos moeurs, l'enfant à sa naissance et ne le lâchent que lorsque la mort a accompli son oeuvre. Tous nous buvons, à quelques exceptions près, depuis l'enfance jusqu'à la tombe ; c'est nous qui, façonnés par les sinistres usages, poussons nos semblables aux crimes et aux désordres que nous constatons journellement."

Et Mme Keelhoff termine en donnant la nomenclature des coupables :

1o Ceux qui produisent l'alcool.

2o Ceux qui encouragent ces producteurs pour l'intérêt qu'ils en retirent, comme les gouvernements qui perçoivent l'accise sur les boissons alcooliques, les propriétaires d'immeubles rapportant un taux plus élevé tout simplement parce

qu'ils sont loués à des vendeurs de poison, etc., etc.

3o Ceux qui vendent l'alcool sous quelque forme que ce soit.

4o Ceux qui en boivent, qui en offrent à leurs parents et à leurs amis, les exposant ainsi à contracter la funeste passion.

5o Ceux qui, comme les journalistes, les écrivains, les orateurs, par leur plume et leur parole, préconisent et recommandent la vente de l'alcool.

Comme on le voit, tous nous avons notre part de responsabilité dans le crime commis par l'ouvrier hongrois de Budapest et par tous les alcoolisés de la terre.

L'alcool est le pire ennemi de l'homme. On a tort de s'en faire un ami. Il est séduisant, il est vrai, mais c'est un menteur dangereux. Pour avoir l'hospitalité dans l'estomac des buveurs, il leur fait des promesses. Il faut d'autant plus s'en défier qu'il a recours à plus de ruses pour entraîner ses victimes bien souvent dans les maux les plus déplorables.

Dr ELZEAR PAQUIN

N'excitez pas à boire ceux qui aiment le vin.

ECCL. 19, V. I

Lisez et réfléchissez

Les non-convaincus ont un sourire qui en dit très long quand ceux qui font la guerre aux buvettes affirment que la disparition de l'alcool permettrait aux grandes villes de diminuer de moitié et peut-être encore plus l'effectif de leur police.

On a cité récemment l'exemple de la petite ville de Lévis, où la disparition de six buvettes sur douze a diminué les arrestations de soixante-quinze pour cent.

Veut-on des chiffres encore plus précis ?

On sait que dans l'été de 1909 une grève formidable a éclaté et s'est maintenue pendant quelques semaines en Suède. 300,000 ouvriers peut-être se sont trouvés tout à coup sans ouvrage.

En Suède, le gouvernement a la haute main sur les débits d'alcool. Pour empêcher les désordres qui naissent si facilement et sont si fréquents en temps de grève, il prit dès le début des difficultés une décision très énergique et que tous les gouvernements devraient bien prendre en semblable occurrence. Il édicta la défense absolue de débiter de l'alcool. Ainsi pendant tout le mois d'août et les premiers jours de septembre 1909, les débits

d'alcool de la Suède ont été fermés. On a eu ce qu'on a appelé en riant " la grève des buveurs."

Dans tous les pays, les grèves occasionnent des chicanes, dse rixes, des meurtres, etc., etc., qui doublent et quelquefois triplent les arrestations.

En Suède, on a constaté tout le contraire. Un calme complet a régné dans toutes les villes où le travail avait été interrompu.

Le contraste a été si frappant que les officiers de police ont eu la curiosité d'établir une comparaison entre les arrestations opérées dans les principales villes de Suède pendant le mois d'août 1908— où tous les débits de boissons étaient ouverts—et le mois d'août 1909— où la prohibition la plus absolue existait.

Ces simples chiffres en disent plus que bien des beaux discours.

A Gothemburg, en août 1908, on a fait 647 arrestations pour délits de police. En août 1909, les arrestations baissent à 113. Du 1er au 7 septembre 1908, on arrête 188 individus. Du 1er au 7 septembre de l'année suivante, on fait 3 arrestations seulement. Le 8 septembre, les débits d'alcool sont ouverts de nouveau et dans les dix jours qui suivent on opère 259 arrestations.

A Stockholm, en août 1908, le tribunal de police a à s'occuper de 1,549 cas d'i-

vresse. Ce chiffre tombe à 169 en août 1909.

A Nykoping, les statistiques donnent 26 arrestations pour le mois d'août 1908. Dans le mois correspondant de 1909, on fait un seul prisonnier.

A Orebro, du 30 juillet au 25 août 1908, 100 affaires sont citées devant le juge de police, dont 84 pour ivresse. Dans la même période de 1909, le juge de police a seulement 9 causes devant lui, dont aucune pour ivresse.

A Malmo, en août 1908, 443 arrestations pour ivresse. L'année suivante, même mois, on arrête, il est vrai, 175 individus mais 152 d'entre eux étaient des étrangers—des *scabs*, comme on dit ici—qui avaient apporté de l'alcool dans leurs bagages.

L'interdiction de la vente de l'alcool pendant un mois en Suède a produit une telle amélioration que le gouvernement, poussé d'ailleurs par l'opinion publique, a nommé une commission chargée d'étudier comment on pourrait rendre cette interdiction permanente.

" Et nunc erudimini."

Le plus nécessaire, ce serait de réveiller ou de créer chez ceux que menace l'alcoolisme, une force spirituelle capable de lui résister.

LEMAITRE

Irréparable malheur

Ceci se passait il n'y a que quelques semaines à Liège.

Trois étudiants âgés de moins de vingt et un ans, à la sortie du cours, se rendent dans un restaurant où ils se font servir à dîner. Ils font force libations de bière de Munich.

A trois heures nos trois gaillards décident d'aller continuer leurs libations à la résidence de l'un d'eux, André Bernard. L'occasion est bonne car les parents sont absents.

Le fils Bernard fait brillamment les honneurs de la maison paternelle. Il sort de la cave bordeau, bourgogne et champagne.

Après quelque heures, l'un d'eux, Charles Wery, veut se retirer. Bernard, complètement ivre, s'y oppose. Il veut que la noce dure. Wery néanmoins parvient à prendre la fuite.

Que se passe-t-il ensuite ?

On suppose que le dernier des invités voulut suivre son ami et que Bernard, rendu furieux par l'alcool, s'y opposa par la force. Toujours est-il que le soir, Marcel Mottard était trouvé dans le vestibule baignant dans son sang, et horriblement déchiqueté.

Bernard, l'assassin, lui, se promenait dans la rue, un poignard à la main, complètement dans le délire, hurlant, menaçant tous les passants.

La victime avait reçu quatorze coups de poignard !

Le père de l'assassin, Joseph Bernard, est très estimé à Liège. Sa femme est également bien connue. Tous deux sont dans une désolation profonde.

Quelle triste histoire ! Mais serait-elle arrivée si ces jeunes gens avaient été élevés dans l'abstinence totale ?

Depuis 10 ans, l'alcool a coûté aux Etats-Unis une dépense directe de 3 millards, une dépense indirecte de 600 millions. Il a détruit 300,000 individus, envoyé 100,000 enfants aux dépôts des pauvres, consigné plus de 150,000 personnes dans les prisons et 10,000 dans les asiles d'aliénés. Il a poussé à la perpétration de 15,000 assassinats, causé 2,000 suicides, incendié ou détruit pour $50,000,000 de propriétés, fait 200,000 veuves et un million d'orphelins ! ! !

M. EVEREST

La passion de la boisson mène toutes les autres; elle est la cause d'au moins les 5-10 des crimes commis en Irlande.

FITZGERALD

Place aux meilleurs

En 1905, les membres du gouvernement de l'Etat de l'Indiana, aux Etats-Unis, présentaient au gouverneur, M. Hanley, pour obtenir son approbation et sa signature, un arrêté nommant à des fonctions publiques un jeune homme très intelligent, instruit et appartenant à une famille assez influente. M. Hanley refusa net de signer.

Surpris de ce refus, les ministres prièrent le gouverneur de le motiver, et M. Hanley écrivit aussitôt :

"Ce jeune homme est adonné à l'usage des boissons enivrantes. Je ne veux pas dans l'administration de la chose publique, d'hommes qui boivent, et je n'en nommerai aucun aussi longtemps que je serai gouverneur."

Bravo !

Ne croyez-vous pas que la manière de voir du gouverneur Hanley devrait être adoptée dans le commerce, l'industrie et la finance ?

Vous avez besoin d'un commis, d'un employé, d'un ouvrier, pourquoi ne posez-vous pas pour conditions à ceux qui se présentent qu'ils ne doivent boire aucunes boissons enivrantes ni fré-

quenter les buvettes, pendant qu'ils seront à votre emploi ?

Dernièrement, le chef d'une importante administration demandait un employé et offrait de payer un joli salaire. Cinq ou six candidats se présentèrent.Le négociant demanda aux jeunes gens s'ils faisaient usage d'alcool. Quatre répondirent qu'ils allaient quelquefois dans les buvettes mais qu'ils n'y prenaient que des liqueurs de tempérance ou des cigares. Le négociant n'hésita pas un seul instant. Il prit à son service le cinquième parce que non seulement il ne buvait pas mais encore parce qu'il avait la prudence de ne pas entrer dans les buvettes. Le négociant estimait que le jeune homme était, à ce titre, de beaucoup supérieur aux autres candidats.

La concurrence dans toutes les branches de l'activité humaine est tellement forte, qu'un employé ne doit pas oublier que les meilleurs seulement arrivent au premier poste.

La question ouvrière est en partie la question du salaire ; mais, fût-il cinq fois, dix fois plus élevé, le salaire ne suffira jamais à l'alcoolique et ne pourra le faire sortir de sa misère.

Mgr TURINAZ

Coïncidences frappantes

On lit parfois des nouvelles fort suggestives dans nos journaux quotidiens.

L'un d'eux publiait, pas plus tard qu'hier soir, les lignes suivantes que lui envoyait son correspondant d'une paroisse pas très éloignée :

" M. X... notre populaire hôtelier, qui depuis dix ans tenait l'hôtel des G G G, a acheté la superbe résidence de madame B. M. X se retire des affaires après fortune faite. Il va prendre un repos bien mérité après le travail ardu auquel il s'est livré depuis dix ans."

Dans la même correspondance, quelques lignes plus loin, on lisait :

" On a conduit hier soir à l'asile de B. un pauvre diable bien connu dans notre paroisse. Il y a à peine quinze ans, son père mourait en lui laissant un beau magasin et deux bonnes terres. H...faisait usage de boisson. Il a bu en moins de dix ans tout ce que son père avait si péniblement amassé. Depuis quatre ou cinq ans, H... était à la charité publique. Quand il pouvait se procurer quelques sous il se hâtait d'aller s'enivrer. Ces jours derniers, il est devenu subitement fou à la suite d'une

orgie prolongée et on a dû obtenir son internement à B.''

Ces deux faits divers, à première vue si insignifiants, ont ouvert dans mon esprit tout un monde de rapprochements.

Voyez-vous ce jeune homme qui hérite d'un magasin, de belles terres, qui a de la fortune, qui n'a pour ainsi dire qu'à se laisser vivre ? Entouré par de faux amis probablement, il a mené joyeuse vie et a dépensé rapidement son bien. De chute en chute, le voilà à l'asile.

Cet hôtelier qui se retire des affaires, fortune faite après dix ans, je parierais que c'est lui qui a englouti la fortune de notre jeune homme.

N'est-ce pas qu'on trouve matière à toutes sortes de rapprochements dans les colonnes de nouvelles de nos quotidiens?

Chaque fois que j'apprends qu'une famille est tombée dans la misère, et que j'en recherche la cause, je trouve la boisson.

Quand je visite les prisons, et que je demande aux malheureux qui s'y trouvent comment ils y sont arrivés, ils me répondent presque invariablement : '' par la boisson.''

Mgr IRELAND

Le vice de l'intempérance est le plus honteux des vices humains.

SAINT THOMAS

Conséquences fatales

N'est-ce pas pour les pères alcooliques qu'a été écrite cette terrible sentence du Décalogue : " Je punirai l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération " ?

Des statistiques bien établies prouvent, en effet, que les familles d'alcooliques s'éteignent à la troisième ou à la quatrième génération.

Suivez avec attention les démonstrations suivantes. Elles sont de nature à faire frémir ceux qui ont à coeur de perpétuer leur sang et qui cependant font abus d'alcool.

Un aliéniste français de marque, le docteur Morel, de Rouen, résume ainsi l'action de l'alcool sur les familles : 1ère génération, dépravation morale et excès alcooliques ; 2e génération, ivrognerie habituelle, accès de manie et ramollissement cérébral ; 3e génération, hypocondrie, mélancolie, suicide, homicide ; 4e génération, imbécilité, idiotisme, stérilité, extinction de la famille.

Le docteur Demme, médecin en chef d'un asile d'enfants à Berne, a observé, pendant douze ans, deux groupes de dix familles chacun. Dans le premier groupe,

les pères et mères étaient des alcooliques ou tout au moins des buveurs notoires. Dans le second groupe, au contraire, les parents étaient sobres. Ces vingt familles appartenaient à la classe ouvrière et les pères faisaient à peu près le même ouvrage. Le groupe des dix familles de buveurs comprenait 57 enfants. 25 moururent en bas âge, dans les convulsions ; 6 furent idiots ; 5 étaient nains ; 5 devinrent épileptiques ; 1 eut la danse de Saint-Guy ; 5 vinrent au monde contrefaits. Il en restait donc 10 bien portants. Le groupe des dix familles sobres comprenait 61 enfants. 5 moururent en bas âge ; 4 eurent le système nerveux affecté ; 2 étaient contrefaits de naissance. Bien portants : 50,

Le résultat ne vous frappe-t-il pas ? Le groupe alcoolique, sur 57 enfants, n'a pu en développer que 10, soit 17 par cent. Le groupe sobre, lui, sur 61 enfants, en donne 50 à la société, soit 82 par cent.

Le docteur Legrain, un des chefs les plus autorisés du mouvement anti-alcoolique en France, a étudié 518 individus, descendants d'alcooliques. Ses observations sont navrantes. Ces malheureux, à la première génération, sont des dégénérés, des convulsivants, des tuberculeux, des ivrognes. A la deuxième génération, le mal augmente : débilité

mentale, idiotie, absence de sens moral, mortalité infantile et partant anéantissement de la race. La plupart de ces 518 descendants d'alcooliques ne purent atteindre la troisième génération.

Citons ici la triste histoire d'une des familles étudiées par le docteur Legrain.

L...,alcoolique, a un fils, qui devient alcoolique lui aussi dès l'instant où il goûte à l'alcool. Ce dernier se marie et a 12 enfants. Les cinq premiers meurent de convulsions entre cinq mois et deux ans. Les trois suivants meurent également de convulsions à 2 ans ; 5 et 4 mois. Le neuvième est épileptique, alcoolique, a l'impulsion au suicide et la perversion sexuelle. Le dixième est ivrogne et impotent. La onzième a des crises affreuses d'hystérie. La douzième est nerveuse et libertine. Elle était déjà débauchée à 13 ans.

Doit-on conclure de ces constatations que les enfants d'alcooliques sont fatalement voués à l'alcoolisme ?

Non, mais à la condition qu'ils n'approchent jamais de leurs lèvres un verre d'alcool. S'ils goûtent à cette liqueur maudite, ils seront hélas ! irrémédiablement perdus.

La tempérance dans le boire est la santé de l'âme et du corps.

ECCL., 31, V. I.

Ceux qu'on voit mourir

Après l'élection du général Harrison à la présidence des Etats-Unis, en 1889, ses amis lui offrirent un grand banquet. Il y avait là des citoyens de toutes les parties des Etats-Unis.

Quand vint l'heure des toasts, le président Harrison se contenta, à la grande surprise des convives, de boire de l'eau.

A la fin du banquet, le général Harrison, qui avait remarqué l'ébahissement des convives, se leva et expliqua pour quelle raison il ne buvait que de l'eau.

" J'ai fait voeu, dit-il, il y a déjà longtemps, de ne boire que de l'eau. Voulez-vous savoir pourquoi ? A l'Université, je faisais partie d'un cercle de dix-sept personnes. Mes seize camarades et amis sont morts depuis longtemps. L'abus du vin et de l'alcool a abrégé leurs jours. J'ai vu comment ils ont pris insensiblement l'habitude de s'enivrer. C'est pourquoi j'ai formé la résolution de m'abstenir de toute boisson fermentée. Je n'ai jamais manqué à ma parole.

Quels sont ceux qui, rendus à quarante ou cinquante ans, ne pourraient pas répéter les paroles du président Harrison ? " J'avais dix, quinze et

même vingt camarades, tous bien doués sous le rapport de la fortune et de l'intelligence, appelés à fournir de belles carrières. Ils ont commencé à faire usage d'alcool, à fréquenter les clubs et les buvettes. En quelques années, ils sont disparus."

Si tous les jeunes gens, au sortir du collège ou de l'université, prenaient l'héroïque résolution du président Harrison, nous n'assisterions pas si souvent au naufrage de belles intelligences destinées à faire l'honneur et l'orgueil de leur pays.

Il vaut mille fois mieux pour un peuple périr dans le sang, sur un champ de bataille, que de s'éteindre dans la boue de la décadence, de l'avilissement et du déshonneur.

Mgr TURINAZ

Croyez-m'en, plus je vais, et plus je me convaincs que le triomphe de la Tempérance est la première condition de toute amélioration matérielle ou morale du sort des classes ouvrières.

COBDEN

Le remède par excellence est le *frein religieux*. Les autres remèdes ne sont pas à dédaigner, mais, sans celui-là, ils n'auront qu'une efficacité restreinte.

Mgr DOUTRELOUX

La principale cause

Un magistrat belge de grande expérience déclarait en 1886 ; " L'alcool se trouve à la source des trois quarts des procès criminels, et à peu près à celle de la moitié des procès civils."

M. Shaughnessy, juge de police en Irlande, faisait entendre les paroles suivantes quelques années plus tard : " Trente ans, j'ai été président du jury de divers comtés ; j'ai présidé plus de causes criminelles que la plupart de mes contemporains. Eh bien ! j'assure de la manière la plus formelle, que j'ai eu devant moi à peine un seul cas de crime contre les personnes, qui ne fût pas la suite de l'ivresse ! "

Il n'y a que quelques mois, M. L.-W. Sicotte, magistrat de police et greffier du Banc du Roi à Montréal, dans une conférence restée célèbre, faisait la déclaration suivante :

" Depuis 1882, cinquante-quatre cas de meurtre ont été entendus devant la Cour Criminelle du district de Montréal. En en déduisant cinq où les prévenus étaient accusés d'avoir tué leur enfant nouveau-né, deux pour cause d'insanité, dont l'un causé par l'abus de l'alcool ;

le reste est attribuable à la même cause : l'alcool ! "

En Allemagne, soixante pour cent des attentats aux moeurs sont causés par l'alcool.

A Londres, quatre-vingt-dix par cent des arrestations journalières ont pour unique principe l'alcool.

En France, l'alcool est le principal pourvoyeur des prisons. Les révélations de M. Marambat à l'Académie de Médecine sur ce sujet sont d'une tristesse navrante. Et ce qu'il y a de plus épouvantable dans ces constatations c'est que, parmi les prisonniers au-dessous de vingt ans, les ivrognes sont en aussi grand nombre que chez les adultes. A peine signale-t-on une différence de dix par cent.

Pendant la Commune de Paris, en 1871, on a observé que la consommation de l'alcool avait, en cinq mois, égalé celle de toute une année. Aussi, M. Laboulaye remarquait-il, l'année suivante, à l'Assemblée Nationale, que c'était bien l'ivrognerie qui avait allumé l'incendie de Paris.

Concluons donc en toute vérité, avec le Père Martin, que l'alcool éteint l'homme et allume la bête.

Ce qu'il ne fait pas

Il faut avoir joliment d'imagination pour dresser le tableau du bien opéré par l'alcool.En retour, l'écolier le moins doué peut gloser pendant des heures sur le mal fait par l'alcool.

Contentons-nous, pour le moment, de préciser le mal que l'alcool fait à l'individu.

" Entrez dans un musée pathologique, dit le docteur Legrain, et faites défiler devant vos yeux tous les spécimens des maux humains ; il en est bien peu qui ne soient, peu ou prou, comptables de l'alcool."

Et d'abord les maladies de l'estomac et du tube digestif. C'est par eux que l'alcool envahit l'organisme; ils sont donc les premiers à payer tribut au dieu. C'est la gastrite, la dyspepsie, l'ulcère de l'estomac, l'inflammation chronique du foie avec la jaunisse et l'hydropisie qui en sont les finales.

Puis viennent les maladies du coeur et des vaisseaux: le coeur envahi par la graisse, les vaisseaux dont le durcissement prématuré gêne l'irrigation sanguine des organes et cause la dégénérescence : l'anévrisme, etc. ,etc.

Puis encore, les maladies des voies res-

piratoires, bronchite, laryngite chronique, congestion pulmonaire.

Et les maladies du cerveau : apoplexie, ramollissement, paralysie, folie.

Voici les maladies générales qui sont le partage des buveurs : le diabète, la goutte, le rhumatisme, la pierre, la migraine, etc.

Quel est le résultat de cet ensemble ? La décrépitude physique et intellectuelle qui fait des vieillards à quarante ans.

" Mais, dit encore le docteur Legrain, j'aperçois maintenant d'autres spécimens non moins éloquents : ce sont les reliquats héréditaires de l'alcoolisme : les épileptiques, les hystériques, les scrofuleux, les rachitiques, les fous, les idiots, etc., etc."

Et le docteur Legrain conclue tristement : " Après cela, c'est le néant. La nature profondément dégradée a eu honte d'elle-même : elle a cessé de reproduire des monstres."

Le parfait candidat à l'alcoolisme et aux maux du buveur c'est l'homme qui d'une façon ou d'une autre, sous un prétexte quelconque, fait usage habituel de boisson. Cet homme s'alcoolise sans le savoir, compromet sa santé, jette en sa chair la semence d'une foule de maux et d'infirmités, hâte sa mort.

R. P. HUGOLIN

Au chevet d'un alcoolique

—Mon pauvre ami, vous voyez où vous a conduit votre passion pour la boisson. Tous vos tissus sont empoisonnés par l'alcool que vous ingurgitez peut-être depuis dix ou quinze ans. Mais, dites-moi donc comment a pris naissance chez vous, à un âge relativement avancé, la passion alcoolique qui vous mène si rapidement à la tombe.

—Ecoutez mon histoire, docteur. Elle ne sera pas longue. J'ai été élevé dans la haine de la boisson. Rendu à l'âge de quarante ans, je n'avais pas pris encore un verre d'alcool. J'avais cru à la parole de mon père, un fervent de la tempérance, qui n'avait cessé de me dire que l'alcool est un poison. En 19...le buvetier X, qui tient le débit du coin, vint me demander de signer sa demande de licence. Je le refusai énergiquement en le traitant d'empoisonneur. Il se moqua de ma naïveté. Moi, un empoisonneur, me dit-il, en me passant sa demande de licence sous le nez. Si les liqueurs que je vends étaient des poisons, croyez-vous que le docteur A., qui est un honnête homme, et le docteur G., qui a étudié à Paris et est un savant,

auraient signé ma demande de licence ? Je ne suis pas instruit, moi, mais l'argument du buvetier X me sembla irrésistible. En effet, si la buvette de X avait été dangereuse pour la population, ces deux éminents médecins n'auraient pas demandé son maintien. Je signai donc la demande de licence à la suite des docteurs A. et G. Le buvetier X m'en eut beaucoup de reconnaissance.Je fréquentai sa buvette. Les médecins m'étaient des garants qu'elle n'était pas dangereuse. C'est là que je pris mon premier verre d'alcool. Je m'intoxiquai petit à petit. Si je suis dans l'état où vous me voyez, j'en tiens les docteurs A. et G. responsables. J'ai cru en leurs signatures.

Voilà la conversation qu'entendit mon ami L., un soir, dans une salle d'hôpital, au chevet d'un alcoolique.

Ah ! médecins, si vous saviez quelle exploitation les buvetiers font de vos signatures quand vous avez la faiblesse de signer les demandes de licence, jamais vous ne voudriez commettre pareille erreur !

Il ne boira pas de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et il sera rempli du Saint Esprit.

SAINT LUC

Conscience trop large

" B. L., hôtelier de X, a été trouvé coupable d'avoir vendu de la boisson, en contravention à la loi, à des enfants de 11, 13 et 16 ans. Il a été condamné à $30.00 d'amende et les frais."

Voilà ce que je lis dans les colonnes de nouvelles d'un journal quotidien.

La loi défend aux hôteliers de vendre des liqueurs enivrantes aux personnes âgées de moins de dix-huit ans. Elle va même plus loin. Tout individu âgé de moins de dix huit ans, surpris dans une buvette, est passible d'une amende ou d'emprisonnement.

Pour tout homme qui n'a pas un bandeau épais sur les yeux, il est facile de distinguer un enfant de onze ans d'un jeune homme de dix-huit ans.

L'hôtelier de X, condamné à l'amende pour vente de boisson à des mineurs de 11, 13 et 16 ans, est donc un être sans coeur, indigne de tenir un hôtel.

Et, cependant, il n'y a que quelques semaines, il a trouvé vingt-cinq ou trente de ses concitoyens pour attester qu'il était " honnête, sobre, de bonne réputation et avait qualité pour tenir un hôtel."

Lisez ce que disent les Pères du Deux-

ième Concile Provincial de Québec de ceux qui signent les certificats de licences :

" Sont indignes d'absolution, les citoyens qui, par leurs suffrages, contribuent efficacement à faire accorder des licences d'auberges à des personnes qu'ils savent entretenir de grands désordres dans leurs maisons, comme vendre les dimanches et fêtes, de souffrir des excès de boissons, des jeux défendus, et autres choses scandaleuses."

Parmi ceux qui signent les certificats de licences combien y en a-t-il qui prennent la peine de s'assurer si l'hôtelier est un homme sobre, honnête, ferme, capable de faire régner l'ordre et la morale dans sa maison ?

Les théologiens sont unanimes à déclarer que les signataires de certificats de licences sont responsables devant Dieu de tous les désordres et les fautes qui se commettent dans les hôtels qu'ils ont contribué à faire ouvrir.

Beaucoup de ceux qui ont la conscience assez large pour signer tous les certificats de licences qu'on leur présente seront surpris d'arriver devant le juge suprême les épaules lestées d'un bagage que, dans leur coupable candeur, ils croient appartenir à leurs voisins.

Là où il n'y en a pas

La petite ville de Saint-Lambert, près de Montréal, a un peu moins que la moitié de la population de L...Ici, pour une population d'environ 8,000 âmes nous avons six hôtels avec *bar* et quinze épiceries avec licence.

Là-bas, à Saint-Lambert, dont la population est d'environ 4,000 âmes, savez-vous combien il y a de débits de boisson ? Aucun.

J'entends les partisans des buvettes me crier : Et les choses vont-elles mieux qu'à L... ?

Mais, oui, certainement. En voulez-vous une preuve convaincante ? A Saint-Lambert, on compte 130 familles ouvrières. Or, sur ces 130 chefs de familles ouvrières, 125 sont propriétaires de l'immeuble occupé par leur famille.

Au lieu de laisser le quart, quelquefois la moitié, de son salaire à la buvette, l'ouvrier de Saint-Lambert met son argent à la Caisse d'Epargne. Il peut ainsi s'acheter un chez lui et se moquer de la hausse des loyers.

Ne croyez-vous pas que l'ouvrier de notre ville pourrait lui aussi en faire autant s'il n'avait continuellement dans son chemin ces buvettes maudites qui lui soutirent son salaire et le pain de sa famille ?

Ce qu'on y dépense

Une buvette ou une épicerie licenciée de plus ou de moins, disent ceux qui ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre, qu'est-ce que cela fait ? Le nombre des buveurs n'en est pas augmenté ou diminué.

Combien de braves gens qui ne boivent pas et déplorent amèrement les méfaits de l'alcool sont tentés d'ajouter foi à cet argument irréfléchi et égoïste !

La buvette la mieux tenue et l'épicerie licenciée même irréprochable causent des dommages considérables.

Ecoutez bien le fait suivant dont je pourrais garantir l'authenticité par cent et peut-être deux cents personnes.

Dernièrement, M. le curé de L... obtenait l'admission d'un brave citoyen de 60 ans à l'Hospice Saint-J...

Cet ouvrier avait toujours gagné un assez bon salaire. D'une santé de fer, il n'avait pas perdu une journée de travail en quarante ans. Il n'avait eu que six enfants morts en bas âge et sa femme avait conduit son ménage avec une extrême économie. Tous les gens de son quartier étaient sous l'impression que le

Père X avait $2,000 ou $3,000 à la banque. Aussi, furent-ils stupéfaits lorsqu'on leur apprit que le vieillard avait été admis par charité à l'Hospice Saint-J...

La vérité vraie c'est que le Père X, rendu à 60 ans, incapable désormais de travailler, était réduit à la mendicité.

Voulez-vous savoir maintenant ce que l'ouvrier avait fait de son argent ?

Voici.

Près de l'usine où le Père X avait travaillé toute sa vie, une buvette était ouverte les jours ouvriers de cinq heures à minuit. A la sortie de l'usine, les ouvriers s'engouffraient dans cette buvette comme les mouches se jettent sur un papier empoisonné. Le Père X ne s'était jamais dérangé, mais il y prenait chaque jour ses trois *coups* d'appétit.

Egalement, dans le voisinage de la modeste résidence de l'ouvrier X il y avait une épicerie très achalandée. Chaque samedi soir, lorsqu'il allait y faire ses emplettes, il en remportait une bouteille quelconque qui lui coûtait $0.40. Celle-là, c'était pour recevoir les parents et les amis le dimanche.

Comme on le voit, le Père X n'avait jamais abusé. Trois petits *coups* par jour et un très modeste flacon le dimanche ! Des douzaines d'ouvriers préten-

dus sobres gaspillent, chaque semaine, deux fois plus que le Père X ne dépensait.

Et, cependant, calculez ce que déboursait le Père X pour la boisson : $0.15 par jour à la buvette et $0.40 à l'épicerie le samedi, soit $1.30 par semaine.

Il dépensait donc par année la modique somme de $67.60.

Si le Père X avait pris la tempérance totale à l'âge de 35 ans, et prêté son argent ainsi épargné au taux de six pour cent, savez-vous quelle somme il aurait eu devant lui à l'âge de 60 ans ?

Voyez la gradation :

A la fin de la première année, $67.60.

A la fin de la deuxième année, $139.25.

A la fin de la cinquième année, $295.71.

A la fin de la dixième année, $7,891.14.

A la fin de la quinzième année, $1,-573.61.

A la fin de la vingtième année, $2,-432.14.

A la fin de la vingt-cinquième année, $3,702.74.

Ainsi, à l'âge de 60 ans, s'il s'était privé pendant vingt-cinq ans de ses petits coups d'appétit et de son flacon du samedi, il aurait eu en mains le joli capital de $3,702.74.

Le Père X aurait pu vivre en honnête rentier jusqu'à la fin de ses jours tandis

qu'aujourd'hui il est à l'Hospice Saint-J...à la charge de la charité publique.

Jeunes ouvriers, qui commencez à gagner, ne suivez pas l'exemple du Père X : fuyez la buvette, entrez le moins souvent possible à l'épicerie licenciée. Dépoez plutôt vos économies à la Caisse Populaire, à la Caisse d'Economie, et quand vous serez rendu à la vieillesse, vous pourrez vous reposer grâce au petit capital que vous aurez amassé.

Si l'on pouvait citer devant un juge cette boisson détestable, qu'une condamnation fut possible et qu'on put la faire disparaître de la surface du globe, j'aimerais bien à assister à la sentence, et cela pour les raisons suivantes : 1o l'alcool ne renferme absolument pas d'azote ; 2o l'alcool est le plus fort et le plus mauvais des excitants ; 3o l'alcool est excessivement nuisible à l'organisme ; 4e l'alcool ne s en prend pas seulement au corps qu'il cherche à détruire, mais il réduit aussi les facultés morales et intellectuelles à l'état le plus pitoyable.

Mgr S. KNEIPP

Les enfants de parents buveurs deviennent buveurs eux-mêmes.

ARISTOTE

Avec les morts sans baptême

Le 14 octobre 188-..un brave marin de B...revenait chez lui après une absence de plusieurs semaines.

A peine avait-il ouvert la porte de son logis qu'il recula devant le spectacle qui s'offrit à ses yeux.

Dans la première pièce de la maison, sa femme, son fils, âgé de 24 ans, et un voisin étaient étendus sur le plancher, complètement ivres, se roulant comme des brutes et n'ayant pas même la force d'articuler quelques mots.

Le pauvre diable n'eut pas le courage de supporter la vue de ce spectacle dégoûtant et, comme fou de douleur, il courut jusqu'à son navire accosté à un des quais du Passage.

Toute la journée du lendemain, on n'entendit aucun bruit dans le logis du marin.La mère indigne, le fils ivrogne, et la canaille de voisin avaient probablement continué à boire.

Ce n'est que le soir, vers dix heures, qu'une des fenêtres de la maisonnette s'ouvrit et qu'un voisin occupé à scier du bois, entendit l'ivrognesse lui crier :

—Venez vite, mon fils est mort.

Le voisin appela quelques hommes de bonne volonté et, tous faisant taire leur dégoût, pénétrèrent dans la maison.

La plume se refuse à décrire l'état de la première pièce dans laquelle ils entrèrent. Le plancher était couvert de débris de bouteilles, d'immondices, etc., etc. Les murs étaient marquetés comme si on avait pris plaisir à les tacheter.

Et le fils !

Le jeune homme était étendu mort dans une petite pièce non éclairée, au fond de l'habitation. Il avait encore à la main un flacon de gin à moitié vide. A ses pieds, le voisin qui avait pris part à l'orgie de trois jours, était allongé, ivre-mort.

La mère, encore dans le délire de la boisson, fut arrêtée et conduite en prison.

L'enquête du coroner eut lieu le surlendemain. L'indigne mère fut entendue. Elle expliqua comme suit la mort de son fils :

L'orgie avait commencé le dimanche pendant la grand'messe et s'était prolongée jusqu'au mardi soir. Le jeune homme s'était senti tout à coup gravement malade. Il avait demandé de l'eau. La mégère avait essayé de se traîner jusqu'à lui, mais elle avait dû y renoncer. Son fils lui avait alors dit :

—Je vais mourir.

Et la misérable femme avait répondu :

—Meurs, je suis incapable de bouger.

Détail bien triste. Il fut prouvé à

l'enquête que le défunt avait obtenu la boisson qui avait été la cause de sa mort ,le dimanche, chez un épicier, à l'aide d'un certificat donné par un médecin complaisant. Et l'épicier, entendu à l'enquête, avoua que plusieurs fois il avait vendu de la boisson le dimanche à cet individu reconnu comme un ivrogne avéré, grâce au certificat du même médecin. Que de responsabilité!

Le jury du coroner rendit le verdict suivant :

" A. T. a été trouvé mort de congestion pulmonaire causée par hypertrophie du coeur, résultant de l'usage immodéré de boissons alcooliques et que la dite congestion a été aggravée par les mauvais traitements de M. T., sa mère, et que la dite M. T. a félonieusement tué le dit A. T."

Le corps du malheureux fut inhumé au coucher du soleil dans le cimetière des enfants morts sans baptême. Il y a un quart de siècle de cela et je vois encore le pauvre marin suivant, seul, en sanglotant, jusqu'au cimetière Mont-Marie, la dépouille de son fils.

Si tu verses à boire, ne mets pas d'abord le vin dans la coupe, mais mets-y premièrement l'eau : et tu y verseras le vin ensuite.

XÉNOPHANE

Une anomalie

Je lis dans un journal de Moncton, Nouveau-Brunswick :

" M. XXX, propriétaire d'un hôtel, rue Duke, a été, le 8 courant, condamné à un mois de prison à Dorchester pour avoir violé la loi de Tempérance du Canada. M. XXX venait de faire déjà un mois pour le même délit.

" Le propriétaire de l'hôtel Windsor a été condamné le même jour par le même magistrat à un mois de prison pour avoir violé la loi dite Scott Act.

" Les trois derniers débitants de liqueurs ont jugé préférable de fermer leurs portes. M. XXX a prévenu ses pensionnaires qu'il quittait sa maison pour en chercher une autre. M. A. L a aussi fermé ses portes et s'est retiré sur sa ferme. Enfin, l'affiche " A louer " se balance à la fenêtre de l'établissement de M. R. H."

Les vendeurs de boisson ne jouent pas avec la loi dans la province voisine !

Dans la province de Québec notre Loi des Licences, surtout pour la partie qui concerne les pénalités, est peut-être plus sévère encore que la Loi de Tempérance du Canada. Ainsi un vendeur de boisson sans licence est passible pour sa première faute d'une amende de $50 à $100,

et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de trois mois. S'il récidive, le vendeur de boisson sans licence peut être condamné à une amende de $100 à $150, et à trois mois de prison, s'il ne la paye pas.Pour toute faute subséquente, le délinquant est condamné à trois, quatre, cinq et six mois de prison, sans option d'amende.

La Loi de Tempérance du Canada, qu'on trouve si dure, en certains quartiers, ne va pas si loin que cela.

Là où notre Loi des Licences pèche c'est dans les formalités qu'elle exige pour faire condamner un vendeur de boisson sans licence ou un hôtelier qui n'observe pas la loi. Je comprends que la loi doit protéger l'hôtelier de bonne foi contre ceux qui voudraient le faire chanter. Mais, d'un autre côté, à quoi bon édicter des pénalités, si on ne peut les mettre à exécution ?

Pour aujourd'hui, je me contenterai de signaler deux perles de notre Loi des Licences. Ce sont les articles 92 et 93 :

" 92. Toute personne, âgée de moins de 18 ans, trouvée dans la buvette d'un hôtel ou d'un restaurant quelconque et ne rendant pas un compte satisfaisant de sa présence, est passible d'une amende n'excédant pas dix piastres, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas six mois."

Ainsi, voici un garçon de seize ou

dix-sept ans qui va boire dans un restaurant ou la buvette d'un hôtel, ou encore qui achète une bouteille de boisson quelconque à l'épicerie du coin, à la connaissance de l'hôtelier ou de l'épicier.

Ce jeune homme arrive ivre chez son père. Celui-ci lui fait avouer où il a pris cette boisson, et, indigné, dénonce l'hôtelier ou l'épicier.

Ici, la loi le place dans un dilemme. Le peu scrupuleux vendeur va être condamné, il est vrai, mais le fils du dénonciateur est passible, lui aussi, d'une amende de $2 ou de $10, selon le cas. Et comme l'enfant ne gagne rien, c'est le père qui paiera. Même sans cette dernière alternative, y a-t-il beaucoup de pères qui aiment à faire condamner leurs fils en cour de police ?

Pour ma part, je sais que de pauvres pères de famille tentés de protéger leurs enfants contre les lâches séducteurs qui les avaient fait boire ont été immobilisés par ces épées de Damoclès suspendues sur leur tête.

On avouera que ces deux articles de notre Loi des Licences sont tout à fait étranges. Aussi, j'espère qu'à la présente session de notre Législature provinciale, quelque député, ami de la tempérance et du bon sens, se hâtera de les faire disparaître ou tout au moins de les faire rédiger autrement.

Une bonne leçon

B. est un chasseur émérite. Il ne manque jamais, chaque saison, de faire une excursion dans les belles forêts qui bordent la frontière du Maine. Il en revient avec des trophées qu'il montre à ses amis avec orgueil.

C'est à la suite d'une de ces excursions de chasse que mon ami B. est devenu abstinent.

La chose vaut la peine d'être contée.

Un jour, dans un de ses voyages de chasse, B. tua un chevreuil de taille magnifique. La rivière était tout proche, B. traîna l'animal jusque là.

Un vieux Micmac était assis sur la grève, près d'un bon feu. B. le pria de le traverser avec son canot au côté opposé.

Une fois le chevreuil déposé dans le canot, le chasseur tira une gourde de sa gibecière.

—Tiens, dit-il au Micmac, prends un *coup,* tu seras plus fort pour manier l'aviron.

—Je ne bois pas d'eau-de-vie, répondit le Micmac.

—Comment, tu ne bois pas d'eau-de-vie ? Et moi qui croyais que les Micmacs l'aimaient beaucoup ?

—Oui, oui, j'aime beaucoup l'eau-de-vie, dit le vieillard.

—Alors, pourquoi n'en bois-tu pas ?

—J'aime l'eau-de-vie ; si j'accepte ta politesse, cette fois-ci, tantôt tu m'en offrirais encore. De fois en fois, j'en prendrai davantage et je deviendrai ivrogne. C'est pour cela que je n'en prends pas.

B. regarda l'enfant des bois avec étonnement. Il n'avait jamais envisagé la chose de cette façon. Lui aussi avait commencé par prendre peu d'eau-de-vie. Il en buvait beaucoup maintenant. Le raisonnement du pauvre Micmac se réalisait en sa personne. De buveur modéré il était devenu ivrogne.

B. après quelques instants d'hésitation jeta sa gourde sur une pierre. Elle se brisa et le contenu se répandit sur le sol.

Le Micmac prit ensuite l'aviron et poussa son canot vers l'autre rive. Le passage se fit en silence. Cependant le chasseur se sentait ému, énervé.

Lorsqu'il aborda à l'autre rive, B. tendit la main au pauvre Micmac et lui dit :

—Je te remercie pour la leçon de tempérance que tu m'as donnée ; à partir de ce jour, je te promets que je ne boirai plus d'eau-de-vie.

Et mon ami B. a tenu parole.

Vogue en baisse

Au dix-huitième siècle et pendant une bonne partie du siècle dernier, l'alcool et surtout les vins étaient prescrits par un grand nombre de médecins pour les maladies aigües et chroniques.

Depuis vingt-cinq ans, dans tous les pays, les médecins ont changé d'opinion sur l'efficacité de l'alcool et des vins dans ces sortes de maladies.

Il y a trois ou quatre ans, un médecin de Hambourg eut l'intelligente curiosité de demander à ses confrères d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de Danemark, de Suède et d'Angleterre, ce qu'ils pensaient de l'utilité de l'alcool dans le traitement de la consomption.

L'enquête du docteur Fock démontra, hors de tout doute, que l'alcool baisse de plus en plus dans l'estime des médecins. Un certain nombre d'entre eux l'emploient encore dans des cas spéciaux de faiblesse et de fièvre intense.

Mais la plupart proscrivent complètement l'alcool, parce qu'ils le croient franchement nuisible dans tous les cas.

A Londres, au " Temperance Hospital," où l'alcool ne peut entrer pour aucune raison, le pourcentage de guérison est plus grand que dans tous les autres

hôpitaux de la ville. Les docteurs Hay et Smith, à la suite de nombreuses expériences, trouvèrent quinze pour cent de guérisons de plus chez les malades abstinents d'alcool que chez ceux qui étaient traités par des médicaments à base d'alcool.

Le docteur Schaer-Vézinet se moque agréablement de ses confrères qui, probablement pour garder la faveur de leurs clients, prescrivent encore alcool et vin. Il raconte l'histoire d'une jeune dame qui, à la suite d'une hémorrhagie, reçut de son médecin le conseil et la prescription de boire un vin fortifiant.

—Si vous ne prenez pas de " fortifiants," lui avait-il dit, je ne réponds pas de votre guérison.

La jeune femme promit de suivre ses conseils.

La guérison fut extrêmement rapide.

Le médecin, satisfait de sa cure, dit à sa patiente :

—Vous voyez. Madame, que si l'abstinence est à recommander en temps ordinaire, les bons vins sont encore excellents dans certains cas.

La jeune femme reprit malicieusement :

—Le vin m'a fait un bien considérable...parce que je n'en ai pas bu. La bouteille n'est pas encore débouchée.

L'année dernière, dans un discours prononcé à l'Institut Bishopsgate, à

Londres, sir Victor Harsley, une des gloires médicales anglaises du jour, donnait quelques chiffres pour montrer que l'usage de l'alcool disparaît petit à petit des hôpitaux. En 1862, déclarait-il, on dépensait dans les hôpitaux de Londres pour environ $40,000 d'alcool et environ $15,000 de lait. En 1902, la position était absolument renversée. On y dépensait plus de $40,000 pour le lait et moins de $15,000 pour l'alcool.

Espérons qu'il n'est pas loin le jour où la faculté proscrira l'alcool de la chambre du malade comme on le chasse de la salle à manger dans la plupart de nos bonnes familles.

L'alcoolisme qui est l'une des plaies honteuses de notre époque, est aussi l'une des principales causes de mort. Il intervient, comme cause efficace, dans le tiers de la mortalité générale, il est la cause principale ou même unique de la mort dans le dixième des décès (exactement 10, 20 p.c.) ; il est la cause accessoire ou mieux, adjuvante, dans plus de deux autres dixièmes (23, 61 p.c.) ; il intervient dans plus de la moitié de la mortalité des aliénés. L'alcoolisme est donc un véritable péril social ; tous ceux qui ont quelque souci de la santé publique ont le devoir de le dénoncer et de le combattre.

Dr FERNET

Comment il a fini

Ivrogne incorrigible, le maçon Jean H...trente-sept ans, dispersait au hasard des buvettes le plus clair de sa paie, et malgré le travail de sa pauvre femme, la misère était grande au foyer conjugal.

Le 14 décembre 19... ayant prolongé fort avant dans la nuit sa quotidienne orgie bachique, le maçon entra chez lui plus ivre que de coutume.

—Donne-moi un *coup!* commanda-t-il à sa femme.

—Je n'ai pas d'argent pour en acheter. Tes enfants et moi nous buvons de l'eau; en voici, fais comme nous.

Cette réponse eut pour effet de monter la colère de l'ivrogne à son paroxysme. Il se précipita sur sa femme, et lui arrachant des mains le pot de grès qu'elle lui tendait, le leva sur sa tête d'un geste vengeur.

La femme, inconsciente, machinalement, saisit le butor au cou, et, fermant les yeux, elle serra...

Etranglé, l'ivrogne tomba sur le plancher, pendant que les deux enfants témoins de ce drame lamentable se blotissaient dans un coin de la pièce.

—Jean, je t'ai fait mal ! Jean, lève-

toi, dit la femme épouvantée.

Alors, comme il ne bougeait pas, la femme martyrisée, prenant conscience de son acte, courut chez le médecin le plus rapproché.

L'homme de l'art ne put que constater le décès.

A l'enquête du coroner, tenue le lendemain, le médecin fut entendu et il expliqua que la pression des doigts s'étant exercée directement sur les carotides avait déterminé une suffocation instantanée. Une congestion causée par l'ivresse et le froid avait fait le reste.

La femme de l'ivrogne fut tout de suite acquittée.

Bon nombre de personnes s'imaginent encore que les désordres, produits par l'alcool dans l'organisme humain, sont uniquement l'oeuvre des alcools *impurs*, et que les liqueurs purifiées sont inoffensives. C'est une erreur fatale. Quelle que puisse être leur pureté, les spiritueux, consommés habituellement, quoique modérément, aboutissent toujours à mettre le désordre dans les fonctions du corps et de l'esprit.

Dr BELVAL

Je suis persuadé que l'alcool est un poison.

METCHIKOFF

Protégeons les jeunes

C'est par exception qu'on voit des hommes devenir ivrognes à quarante, cinquante et soixante ans.

Le docteur Dana, de New-York, qui a fait de longues et savantes études sur l'alcoolisme, prétend même que l'ivrognerie commence d'ordinaire avant vingt ans.

Ce savant médecin a observé des milliers et des milliers d'ivrognes et d'alcooliques. D'après lui, si un homme n'a pas fait d'excès de boisson avant l'âge de vingt-cinq ans, il n'en fera pas par la suite. Passé l'âge de trente ans, le début de l'ivrognerie est très rare. Après quarante ans, il est l'exception.

L'alcoolisme est donc précoce ?

Dans ce cas, il est du devoir des pères, des mères et de tous ceux qui s'intéressent aux jeunes gens, d'étudier les causes de cette précocité, et de les faire disparaître, quand ils le peuvent.

A moins de prédispositions ataviques, l'enfant ne devient pas d'emblée ivrogne.

La mère, malheureusement, lui donne de l'alcool au berceau sous forme de sirops calmants. La quantité est bien minime, mais on oublie qu'une goutte

pour un bébé est autant qu'un verre pour un adulte.

Un peu plus tard, aux fêtes de famille, à table, on lui offrira du vin.

Plus tard, encore, les hôtels, les buvettes, les épiceries pousseront l'adolescent sans défiance à la consommation des boissons alcooliques.

Le jeune homme boit d'abord pour faire comme tout le monde, puis par forfanterie, et enfin par goût. Lorsqu'il est arrivé à cette étape, il n'a qu'un pas à faire pour se rendre à l'ivresse, puis à l'ivrognerie habituelle.

Puisque l'expérience nous enseigne que c'est surtout jusqu'à vingt et vingt-cinq ans que nos enfants sont exposés à devenir ivrognes, protégeons-les donc en éloignant de leurs lèvres l'alcool sous toutes ses formes, sirops calmants, vin, bière, apéritifs, digestifs, etc., etc. Ne manquons pas surtout de les enrégimenter dans ces admirables Ligues du Sacré-Coeur qui défendent à leurs adeptes non seulement l'abus mais l'usage de l'alcool.

Les philosophes s'appliquent par une longue étude, par la sobriété et par la retraite à la recherche de la sagesse ; et les ivrognes s'occupent avec soin, et le jour et la nuit, à devenir insensés et à développer la folie.

Cause et effet

La consomption, autrefois, frappait la femme beaucoup plus fréquemment que l'homme.

Aujourd'hui, cette triste maladie semble s'acharner de préférence sur l'homme..

Pourquoi ?

Parce que une nouvelle influence est venue s'ajouter aux facteurs sociaux de la tuberculose : l'ALCOOL.

Tous les médecins admettent aujourd'hui que l'alcool fait le lit de la consomption ou, en termes plus scientifiques, de la tuberculose, en affaiblissant les forts et en favorisant l'éclosion du mal chez les descendants des buveurs.

Les docteurs Abadie et Cardeval ont fait les observations suivantes dans les services de médecine de l'hôpital Saint-André, de Bordeaux, en France :

Dans plus de la moitié des cas de tuberculose, on retrouve dans le passé pathologique ou social des malades l'habitude prolongée des boissons alcooliques.

L'homme est frappé plus souvent de tuberculose que la femme, parce qu'il contracte plus facilement qu'elle l'habitude de boire.

La tuberculose de l'adulte paraît être

souvent la conséquence d'une intoxication alcoolique, même à dose faible mais prolongée.

Les habitudes alcooliques contractées dans la jeunesse entraînent une tuberculose plus précoce ; un alcoolisé de l'âge mûr se défend davantage contre la tuberculose.

La résistance de l'alcoolisé à la tuberculose paraît inversement proportionnelle à la quantité de boissons alcooliques ingérées.

L'alcoolique pourvu d'une hérédité tuberculeuse ou alcoolique résiste moins à la tuberculose que l'alcoolisé sans tare héréditaire.

Les fils de tuberculeux semblent prédisposés à contracter la tuberculose dès leur adolescence.

Les habitudes alcooliques du mari ont une influence relativement fréquente, et non douteuse, sur la tuberculisation de la femme.

Il n'y a donc pas à se tromper : la fréquence de la tuberculose est un aboutissant de la consommation, grande, moyenne, ou même modérée, de l'alcool.

D'où nous pourrions conclure que la lutte anti-tuberculeuse devrait commencer par la lutte anti-alcoolique.

L'alcoolisme mène au déshonneur, au crime, à la folie et à la mort !

Dr VAQUELAIN

Il n'y a pas de mal

Ecoutez les confidences d'un médecin bien connu.

"Je fus un jour appelé chez un homme du monde pour donner mes soins à sa femme. Lorsque j'entrai, le mari était assis à son chevet ; un superbe bouquet de fleurs était à côté d'elle ; deux petites filles jouaient au fond de la chambre. Tout, dans cet intérieur, respirait l'amour et la paix.

" —Ma femme a fait une chute dans l escalier, dit le mari, et je crains qu'elle ne se soit gravement contusionnée.

" J'examinai la malade ; une épaule était très gonflée et presque noire ; une côte était cassée et avait causé des désordres internes.

"—Comment, madame, vous êtes-vous si grièvement blessée ?

"—Je suis tombée dans l'escalier.

"—Quand ?

"—Hier soir, dit le mari, en échangeant avec sa femme un regard furtif.

"—Monsieur, lui dis-je, la contusion ne provient pas d'une chute, et elle ne date pas d'hier. N'essayez pas de tromper un médecin.

" Et je pris mon chapeau pour me retirer.

" Le mari, tout confus, me dit :

"—Restez, de grâce, docteur ; je vais vous dire toute la vérité.

L'avant-veille, le mari avait assisté à un grand banquet. Il avait fait abus de champagne. En rentrant chez lui, une remarque anodine de sa femme l'avait offusqué et il l'avait brutalement frappée. Cette femme était un ange et pour cacher sa brutalité elle avait refusé jusque là d'appeler un médecin.

" Jamais mari coupable ne fut plus repentant, continue le médecin, jamais homme ne fut plus tendre que ne le fut mon client, durant les longues et cruelles souffrances de sa victime. Ses amis vantaient son dévouement inlassable, sa patience émouvante, et ils s'en prenaient jusqu'à la Providence qui frappait dans ses plus chères affections un homme aussi vertueux. Lorsque sa femme mourut, il fut inconsolable et ne lui survécut pas longtemps : personne en dehors de moi ne soupçonna jamais la vérité."

Il n'y a pas de mal à banqueter car il y a banquets et banquets comme il y a fagots et fagots. Combien de drames connus des médecins seulement ou de ceux qui en furent les tristes victimes... quand elles ne sont pas mortes, ont été le résultat de tels grands banquets dont les journaux nous ont fait des comptes-rendus mirobolants !

La plaie des cabarets

On compte en France à l'heure actuelle plus de 500,000 débits de boisson. En 1889, il y en avait à peu près 350,000. C'est une augmentation de 140,000 en vingt ans. Elle va bien la République! Paris seul compte 30,000 marchands de vin, soit un pour moins de 20 électeurs et de 80 habitants. En Normandie, la situation est encore plus triste.La moyenne des cabarets est de un pour 16 électeurs et 66 habitants. On cite même en Bretagne une commune où il y a 52 débits pour 850 habitants, soit un pour 5 électeurs. Roubaix comptait, il n'y a pas très longtemps, 2,050 marchands de vin pour une population de 110,000 habitants. On parle d'une rue de 200 mètres à Halluin qui compte 56 cabarets sur 70 maisons.

A quelles causes doit-on attribuer cette multiplication rapide des cabarets en France ?

Une étude de M. Alfred Perrin, publiée dans l'*Univers*, de Paris, nous donne d'amples renseignements à ce sujet.

Autrefois les cabaretiers étaient astreints à une très sévère règlementation. En 1536, François 1er édictait contre

eux des peines répressives qui comportaient, par gradation, la prison au pain et à l'eau, les coups de verge devant la prison, la fustigation en public, l'amputation d'oreilles, l'infamie et le bannissement.

En 1554, une ordonnance de la Cour du Parlement de Paris fait " inhibition et défense à tous taverniers et cabaretiers d'icelle ville et faubourgs d'asseoir et recevoir en leurs dits cabarets aucunes personnes demeurans et résidens en la dite ville depuis la Saint-Remy (1er octobre) jusques au jour de Pasques, après sept heures du soir."

Un décret du 29 décembre 1851 exigeait, pour l'ouverture d'un cabaret, l'autorisation administrative, sous peine d'amende et de prison. Il règlementait très sévèrement la fermeture aux heures indiquées, non seulement de telles et telles salles du cabaret, mais de tout le cabaret et les consommateurs eux-mêmes pouvaient se trouver atteints.

Mais le parti républicain, sentant quelle force électorale pouvaient lui donner les cabaretiers, fit la loi du 17 juillet 1880, qui abolissait le décret de 1851.

Cette loi de 1880 permet à n'importe quel individu d'ouvrir un cabaret après déclaration préalable à la mairie, quinze jours auparavant.

On ne demande plus " l'autorisation"

comme en 1851 ; on fait simplement une " déclaration."

Il n'est donc pas étonnant que le nombre des cabarets en France soit aujourd'hui d'un demi-million.

Que de gens se croient sobres parce qu'ils ne poussent pas la consommation de l'alcool jusqu'à l'ivresse, et qui cependant présentent à l'oeil attentif du médecin les signes non équivoques de l'empoisonnement alcoolique qu'ils peuvent parfaitement transmettre à leurs enfants comme tare héréditaire.

Dr DE VAUCLEROY

S l'on pouvait supprimer complètement les boissons alcooliques, on aurait peut-être supprimé une parcelle de l'alimentation, mais on aurait rendu un immense service à l'humanité.

Dr CHS RICHET

Un médecin d'un asile d'aliénés, en France, a étudié 83 enfants idiots et épileptiques de son service ; 60 d'entre eux étaient fils d'alcooliques.

E. DURAND

Vous n'êtes qu'un " informer "

Vous n'êtes qu'un *informer !*

C'est là la sanglante injure qu'on vient de lancer à la face de mon ami R.

Savez-vous ce que c'est qu'un *informer ?* Tout d'abord, disons que le mot anglais *informer* est tellement vil, odieux, qu'on n'a pas songé à lui donner un équivalent français. Nous nous servons bien des mots délateur, espion, mouchard, mais aucun d'eux, paraît-il, n'a assez de force ni d'énergie pour traduire le mot dégoûtant *informer.* Qu'est-ce donc que ce vilain mot ? L'*informer* c'est la personne qui dénonce à l'autorité l'individu qui vend de la boisson sans licence. Voilà !

Votre voisin passe ses jours et ses nuits chez un vendeur sans licence qui lui soutire tout son argent, pendant que sa femme et ses enfants grelottent et sont privés de nourriture. Vous dénoncez le vendeur interlope au revenu, *informer,* vous êtes ! Honte à vous !

Un individu sans entraille ouvre une salle de jeux. Il attire chez lui des jeunes gens, quelquefois des enfants ; il leur vend de la boisson, les mettant sur la voie qui conduit à l'ivrognerie et à l'alcoolisme. Afin de sauver votre fils de cet antre maudit, vous dénoncez le

propriétaire au revenu. *Informer*, vous êtes ! Encore une fois honte à vous !

Un épicier laisse boire chez lui, dans sa cour, dans ses dépendances, un malheureux ivrogne qui, arrivé à son logis, maltraite femme et enfants.

Vous voyez ce qui se passe ; afin d'y mettre un terme, vous dénoncez l'épicier sans scrupule. *Informer ! Informer ! !* Allez cacher votre honte !

Dans le cas qui nous occupe, voulez-vous savoir pourquoi mon ami R. s'est fait *informer ?*

Un de ses parents, jeune homme qui a la passion de l'alcool et des cartes et qui est marié depuis cinq ou six ans à une douce et brave enfant, a laissé le *gagne* d'un mois entier entre les mains du propriétaire d'un sale tripot. Cet être immonde l'a gardé ivre chez lui pendant trois jours puis après l'avoir dépouillé complètement l'a jeté dehors. Ce jeune homme a perdu sa position, et voilà sa femme et ses chers petits enfants avec la perspective de passer l'hiver dans un logis sans feu. Et, parce que mon ami indigné de la lâcheté du mastroquet, l'a dénoncé à la justice, on lui crache à la figure : *Informer !*

Voilà où nous en sommes en l'an de grâce 1910 ! Elle est rude, n'est-ce pas, la tâche de ceux qui essaient de relever la mentalité de notre peuple !

Modération et abstinence

Vous développez trop votre ligne de bataille, disent quelquefois des amis eu éclairés aux soldats de la tempérance. Combattez de toutes vos forces l'abus de l'alcool, mais de grâce laissez en paix ceux qui ne font qu'un usage modéré. En agissant autrement, vous perdez des auxiliaires précieux.

Erreur funeste.

Le jardinier le moins entendu qui veut extirper les mauvaises herbes de ses plates-bandes n'ignore pas qu'il faut qu'il s'attaque à la racine même de la plante exécrée. S'il en laisse la moindre parcelle, il la verra repousser quelques jours plus tard. Le bataillon des alcooliques et des ivrognes se recrute parmi les buveurs modérés. La racine du mal est là. C'est donc aux buveurs modérés qu'il faut s'attaquer si nous voulons atteindre le mal dans sa racine même.

" Les grands buveurs meurent rapidement, répétait souvent un savant anti-alcoolique, mais ils sont remplacés au fur et à mesure de leur disparition par d'autres ivrognes qui sortent de la masse des buveurs modérés."

Le docteur Forel, une autorité en la matière, dit également :

" Qu'on supprime, à l'aide d'une baguette magique tous les ivrognes, en laissant subsister seulement les modérés, les premiers seront en aussi grand nombre au bout de quelques années. Si, au contraire, vous pouviez supprimer à l'aide de cette même baguette magique tous les buveurs modérés, en laissant subsister les ivrognes, ces derniers disparaîtraient complètement au bout de quelque temps."

La lutte contre l'alcoolisme n'a pas avancé d'un pas partout où on a prêché la modération. J'ose même aller plus loin. Les partisans de la modération entravent plutôt la campagne anti-alcoolique, car en défendant leur dada, ils entretiennent le vice et font naître l'usage chez un grand nombre.

Le professeur Bunge calcule que sur dix buveurs modérés, un meurt d'alcoolisme. Il imagine à ce sujet une petite parabole. Il compare le buveur modéré à un nageur qui voudrait traverser un fleuve, mais qui, pour accomplir cette tâche, désire avoir neuf compagnons; il sait que l'un des neuf doit périr pendant la traversée, mais il préfère sacrifier une vie d'homme que de traverser seul. Il n'y a qu'une différence, ajoute M. Bunge, entre le nageur qui, pour son plaisir, sacrifie un homme sur neuf et

le buveur modéré qui en fait autant: C'est que le premier n'a que huit complices et le second en a une légion !

Comment un buveur modéré peut-il, d'ailleurs, lutter avec succès contre l'alcoolisme puisqu'il en est lui-même un propagateur par l'exemple qu'il donne?

Donc, pas modération mais abstention.

L'usage des stimulants alcooliques retarde la digestion, en figeant la pepsine, élément essentiel du suc gastrique, et par là entrave l'action de l'estomac.

Drs TODD et BOWMAN

En Angleterre où il existe des associations de tempérance dont les membres s'abstiennent de toute boisson alcoolique, on a constaté par les compagnies d'assurances sur la vie que la mortalité des abstinents est de 25 p. c. moindre que celle des non abstinents.

Dr VAN COILLIE

Acheter l'alcool c'est acheter la mort, L'eau-de-vie devrait s'appeler eau-de-mort!

Dr HAWAN

Elle ne meurt pas

Si vous avez été une des victimes de l'alcool, quelque soit le nombre d'années pendant lesquelles vous aurez ensuite été sobre, n'acceptez jamais un verre, une goutte de boisson.

La passion de l'alcool, qu'on ne l'oublie pas, ne meurt jamais. Elle peut sommeiller pendant de nombreuses années, mais, si vous lui en donnez l'occasion, elle se réveillera terrible, plus impérieuse que jamais.

J'emprunte les trois faits suivants au Père Hamon :

Un homme était devenu sobre après avoir bu pendant de longues années. Il tomba malade et le médecin eut l'imprudence de lui prescrire un peu d'eau-de-vie comme tonique. Le malade, effrayé, lui confia ses craintes et le supplia de lui donner un autre remède. Le médecin, qui était évidemment un ignorant doublé d'un imbécile, se moqua de ses frayeurs chimériques. Le malade l'écouta et but de l'eau-de-vie. Il guérit, mais il redevint ivrogne et mourut de la mort d'ivrogne.

Un autre buveur avait cessé de boire depuis quatre ans. Une après-midi de janvier, pendant qu'il était chez son

beau-frère, il fut tout à coup empoigné par la fureur de boire—Fais-moi chauffer du vin, dit-il, à son beau-frère, il faut que je boive ; dépêche-toi, je t'en prie...Vite ! Il avait le verre en mains, il allait l'avaler...quand Dieu eut pitié de lui. En une rapide vision, passèrent devant ses yeux toutes les luttes; toutes les tortures qu'il avait endurées pour dompter sa passion. Un frisson d'horreur lui passa dans le corps et il lança avec force au plafond le verre et son contenu. Il était sauvé. Il n'eût plus depuis lors aucune tentation de boire. S'il eut avalé ce verre de vin, il serait redevenu ivrogne.

Un homme allait chaque jour entendre la messe à l'église Saint-Patrice, à Montréal. Un jour de grosse tempête d'hiver, un ami le rencontra à la porte de l'église. Il lui marqua son étonnement de le voir sortir par un temps pareil. Et notre homme lui en donna la raison. Je fus autrefois un grand buveur. Après m'être corrigé, je promis à Dieu d'entendre la messe chaque jour pour persévérer. Voilà vingt-cinq ans que je tiens ma promesse, et si je manquais la messe un seul jour, la vieille passion reprendrait le dessus. Je le sens, elle n'est pas morte en moi. Je la refoule seulement par la prière et par le secours des sacrements.

Le fait suivant m'a été raconté par

la femme de celui-là même qui en fut le héros.

Il avait fait pendant quinze ans le désespoir de sa femme et de ses enfants par son ivrognerie. Sur les représentations de son curé, il suivit un traitement médical et se guérit de sa hideuse passion.

Il demeura vingt-cinq ans abstinent. Il ne prit pendant ce quart de siècle ni alcool, ni vin, ni bière et il n'entra jamais dans une buvette.

Au repas de noces de son unique fils, il se crut assez solide pour prendre un verre de champagne à la santé des nouveaux mariés. Dix heures plus tard, la passion de l'alcool se réveilla chez lui, horrible, implacable. Il lui en fallait. Sa pauvre femme lui en apporta en pleurant. Ce fut la fin de son bonheur. Il se remit à boire, et il est aujourd'hui au cimetière.

L'usage modéré de l'alcool est rempli de dangers. L'alcool ne saurait être appelé aliment au sens propre du mot. Le résultat net de son usage est un dommage et non pas un bien.

Professeur ATWATER

Mentalité à refaire

—Vous n'y pensez pas, refuser une licence à M. X ! Mais il a une grande famille, il est propriétaire, il a fait de fortes dépenses pour mettre son hôtel sur un pied convenable, il n'a jamais fait autre chose. Peut-il entreprendre une autre besogne à son âge ? Il faut bien que tout le monde vive.

Ce sont là quelques-unes des objections qu'on fait aux conseillers municipaux lorsque ceux-ci, à la demande des amis de la tempérance, veulent diminuer le nombre des licences pour la vente d'alcool au verre.

La licence est un droit qui ne s'accorde d'ordinaire que pour une année, à certaines conditions très précises. Si le porteur de la licence ne remplit pas chacune de ses obligations, il n'a qu'à s'en prendre à lui si on refuse de la lui renouveler l'année suivante.

En second lieu, l'intérêt public prime toujours l'intérêt particulier. L'huile de pétrole a détruit l'industrie de la chandelle de suif, le gaz et la lumière électrique ont à leur tour supplanté l'huile de pétrole. Les manufactures de chaussures ont fait fermer les échoppes de cor-

donnier qu'on voyait sur toutes les rues il n'y a pas encore un quart de siècle. Les tramways électriques ont privé un grand nombre de cochers de leur gagne-pain.

A-t-on blâmé les hommes de génie qui nous ont donné le gaz, l'électricité ? Les manufactures ne font-elles pas la prospérité de nos villes ?

L'intérêt du grand nombre, je le répète, l'emporte sur l'intérêt d'une partie, d'une classe de la population. Si les buvettes sont dommageables à la masse, n'est-il pas juste qu'elles disparaissent ?

Il faut que tout le monde vive ! C'est précisément pour cela que nous demandons la diminution sinon la disparition des buvettes.

Vous qui vous apitoyez sur le sort des buvetiers, avez-vous songé quelquefois à ceux que la buvette empêche de vivre ? N'avez-vous pas rencontré, dans nos grandes villes, de ces femmes hâves, décharnées, qui tendent la main pour empêcher leurs enfants de mourir de faim pendant que les maris sans coeur boivent leur maigre salaire à la buvette ? N'en avez-vous pas connu de ces chefs de famille que la buvette a tués prématurément, laissant sur le pavé femme et enfants ? Dans votre paroisse, dans votre quartier, n'y en a-t-il pas quelques-

uns de ces piliers de buvettes, bourreaux de leurs femmes et de leurs enfants ?

Ne devons-nous pas changer notre mentalité à ce sujet ?

Il faut que tout le monde vive, oui, et c'est pour cela que les sympathies des âmes sensibles doivent plutôt aller aux pauvres femmes et aux enfants que les buvettes empêchent de vivre.

Si tous les citoyens honnêtes, si tous les hommes qui ont à coeur le bonheur des familles veulent bien unir leurs efforts dans la lutte contre l'ivrognerie, ils feront acte de vrais chrétiens, de vrais patriotes et remporteront certainement une belle et consolante victoire.

Mgr L.-N. BEGIN

L'intempérant est capable de toutes les ignominies. La sobriété est la vertu des âmes fortes et bien trempées.

L'abbé JALON

L'alcool endort l'homme pour éveiller la brute.

Dr SAINT-JACQUES

Jeune fille, tu peux, par compassion, tout faire pour un buveur ; mais l'épouser, non.

BLEULER

Comme le père

Dans une buvette où quelques hommes, prennent tranquillement un *coup,* une femme entre avec deux enfants.

—Que viens-tu faire ici ? demande le mari, un fidèle client de la buvette.

—Je m'ennuie à la maison, répond la pauvrette ; toi, tu t'amuses ailleurs ; je suis ta femme, je partage tes peines, je veux partager tes joies.

—Ici, dans cette buvette, dit le mari éhabi ?

—Pourquoi pas ; là où le mari se tient constamment, la femme peut bien venir, n'est-ce pas ?

Et la femme avance le bras pour prendre le verre de gin que le buvetier vient de servir au mari.

—Tu ne boiras toujours pas cela, crie le mari de plus en plus surpris.

—Et pourquoi pas ? Ne me dis-tu pas tous les jours que tu bois pour oublier tes peines, chasser tes ennuis J'en ai, moi aussi, des peines et je veux boire pour ne pas y penser.

—Mais, es-tu folle, dit encore le mari, en constatant que sa femme au lieu de porter le verre de gin à ses lèvres, se prépare à le faire boire à ses enfants.

—Et pourquoi pas ? répond froidement la femme. N'en bois-tu pas, toi ? Tu ne dois pas avoir d'objection à ce que tes enfants suivent ton exemple. Ils ont faim et ils ont froid. Tu me répètes chaque jour que l'alcool te nourrit et te réchauffe. Ce qui fait vivre le père peut bien empêcher les enfants de mourir. Nous n'avons plus de lit à la maison, les enfants ont froid. L'alcool les réchauffera.

Le mari, qui n'avait pas encore perdu tout sentiment de dignité, comprit la leçon. Il laissa là ses faux amis et retourna chez lui avec sa femme et ses enfants.

Il se conduit maintenant en honnête père de famille et ses enfants n'auront pas honte de marcher sur ses traces.

Bien nombreuses, trop nombreuses sont les victimes du fléau alcoolique dans les classes inférieures de la société, mais les classes dirigeantes sont-elles plus à l'abri de ses coups ? Hélas ! que de talents brillants, que d'hommes merveilleusement doués ne nous a-t-il pas ravis ! Ils donnaient les plus belles espérances, le pays pouvait attendre d'eux les plus grands services, et voilà que le terrible ennemi les a impitoyablement fauchés dans la fleur de l'âge !

Juge SICOTTE

Cela ne me regarde pas

Un riche propriétaire de Liège, M. Bartill, reçut un jour la visite d'un jeune homme qui venait faire appel à sa bourse pour soutenir une société anti-alcoolique.

—Je ne fais pas usage d'alcool, répondit M. Bartill, aucun de mes enfants ou de mes proches n'en boit non plus, je ne vois pas pourquoi j'aiderais de mes deniers ceux qui sont atteints de cette passion à se corriger. Qu'ils s'arrangent comme ils le voudront ou comme ils le pourront. Cela ne me regarde pas; adressez-vous ailleurs.

M. Bartill connaissait son histoire. Il donnait à peu près la réponse de Caïn après le meurtre d'Abel: " Suis-je responsable des actions de mon frère ? "

Quelques jours plus tard, la femme et les deux fils de M. Bartill allaient faire un voyage un peu long en chemin de fer.

La journée même qu'ils devaient revenir à la maison, la rumeur se répandit dans la ville qu'un grave accident de chemin de fer venait d'avoir lieu et qu'il avait été causé par une fausse manoeuvre d'un employé en boisson.

M. Bartill courut à la gare. Il s'informa, demanda des renseignements à tous les employés qu'il rencontra ; mais l'accident était arrivé à une assez grande

distance, et on n'en savait rien de bien précis.

Le pauvre homme, on peut l'imaginer, était dans les transes. Il se précipita dans le bureau du télégraphe pour expédier une dépêche sur le lieu de l'accident. Le préposé aux dépêches lui dit que la chose était impossible pour le moment, le service général passant avant le service particulier. M. Bartill insista vivement, offrant de payer un prix très élevé pour sa dépêche. L'employé n'y pouvait rien, et le père angoissé se retira sur le quai de la gare en pleurant et gesticulant.

Le train en détresse arriva enfin. M. Bartill y monta. Dans la première voiture étaient sa femme et ses fils, les côtes brisées, et tous trois dans un état désespéré.

Affolé par la douleur, le malheureux père se mit alors à se frapper la poitrine, avouant en pleurant à chaudes larmes qu'il avait eu bien tort de ne pas avoir encouragé la société anti-alcoolique et de recevoir rudement son solliciteur en lui disant : " Cela ne me regarde pas ; adressez-vous ailleurs. "

La propagande anti-alcoolique regarde tout le monde. Tous n'ont pas le moyen de l'aider pécuniairement, mais tous peuvent y prendre part par leurs exhortations, leurs conseils ou au moins par l'exemple.

Un danger à éviter

Un des dangers du séjour des villes pour les jeunes gens, depuis quelques années, c'est la *présentation* des cadeaux. Un ami atteint-il ses vingt ans, vite on fait une souscription pour lui présenter un cadeau.S'il obtient une petite promotion dans le bureau où il est employé, la souscription se renouvelle. S'il se marie, les amis sont de nouveau appelés à se cotiser pour lui offrir un bibelot quelconque.

Ce ne serait qu'un demi-mal si la bourse seule souffrait de ces appels réitérés aux souscriptions. Mais ces démonstrations ont souvent des suites funestes. Le héros de la fête craindrait de passer pour mesquin s'il n'offrait des *rafraîchissements* à ses amis. Dans ces occasions, on élargit le sens du mot rafraîchissement, et on comprend sous cette appellation les boissons alcooliques de toutes sortes, champagne, brandy, gin, whisky, etc., etc. Ces fêtes se terminent le plus souvent par des orgies.

Toute la population de Paris a été impressionnée, l'été dernier, par un drame arrivé à la suite d'une fête semblable.

Marcellin Courrières, à la veille de se marier, est amené dans une buvette par ses amis qui veulent lui offrir un cadeau

et enterrer joyeusement sa vie de garçon. On boit toute la nuit. Sur le matin, chacun retourne chez soi plus ou moins ivre. Soudain, Courrières voit troublé, il pousse un cri, monte quatre étages et enfonce une porte. Un enfant saute de son lit terrifié à cette brusque irruption. Courrières le larde de coups de couteau. Aux cris, la mère accourt. L'ivrogne la tue. Une jeune fille, épouvantée à la vue de sa mère et de son jeune frère baignant dans leur sang, se précipite par une fenêtre, et se tue sur le pavé.

Les voisins réalisent enfin l'horrible drame qui se passe en haut. Courrières est arrêté et amené au poste de police. Quelques heures plus tard, la raison réapparaît au cerveau du pauvre diable. Dans son délire, il avait vu des fantômes et il avait frappé pour se défendre. Cette famille lui était absolument inconnue.

Les fêtes de *présentation* de cadeau ne se terminent pas toujours de façon aussi tragique. Mais que de jeunes gens ont commencé là l'apprentissage de l'ivrognerie, de l'alcoolisme !

Si les jeunes gens sobres, associés de la Tempérance, lorsqu'ils donnent leurs souscriptions pour ces sortes de fêtes, mettaient pour condition qu'on n'y offre pas d'alcool, ils rendraient un grand service à leurs amis plus faibles qu'eux.

Plus éloquent qu'un discours

Le docteur McNicholl, de New-York, a étudié la descendance d'un couple alcoolique. La triste histoire qu'il rapporte en dit plus long, dans sa sécheresse mathématique, que bien des discours éloquents.

M. et madame X...occupaient dans la société de New-York une position assez élevée. Ils aimaient beaucoup le monde, et recevaient fréquemment. Tous deux faisaient usage de vin et d'alcool, mais sans excès scandaleux.

Ils eurent deux filles. L'aînée mourut du delirium tremens à quarante ans. Elle ne s'était pas mariée. La cadette devint la femme d'un banquier, et elle eut huit enfants. Elle mourut folle à trente-cinq ans.

Sur ses huit enfants, il y avait deux garçons. Ils devinrent ivrognes et moururent jeunes sans postérité. Cinq de leurs soeurs moururent également en bas âge. La fille qui restait se maria avec un alcoolique. C'était la pauvreté qui s'unissait à la misère. Elle mourut en boisson, après avoir donné naissance à dix-sept enfants.

Voyons maintenant l'histoire de ces dix-sept enfants :

Dix moururent tuberculeux avant l'âge de cinq ans.

Une fille se livra à l'ivrognerie et à la débauche.

Des six garçons, quatre avaient la monomanie du suicide. L'un d'eux réussit même à se donner la mort. Le cinquième était alcoolique et morphinomane. Il s'empoisonna à trente-cinq ans.

Un seul put se rendre à quarante-cinq ans.

Elles sont donc bien vraies ces paroles du docteur Magnan :

" L'individu alcoolisé lègue à sa descendance une si lourde tare qu'on ne sait vraiment ce que nous réserve l'avenir. Sur 1,000 héritiers d'alcooliques, plus de 200 sont supprimés dès la première enfance, et, dans les deux tiers survivants, on compte de nombreux idiots, des épileptiques et beaucoup de dégénérés, dénués de sens moral, instinctivement pervers et impulsifs, anormaux, en hostilité perpétuelle avec la société pour laquelle ils ne sont qu'une charge et un péril."

Contribuons donc à éclairer les nôtres sur les dangers qu'ils font courir à leurs enfants en faisant usage d'alcool.

La question des revenus

M. l'échevin X va crier bien fort ce soir que les licences pour la vente des liqueurs alcooliques sont une source de revenus pour la ville.

Voilà un argument qui part du ventre ! Il est tout de même plutôt maigre.

La Corporation encaisse le prix des licences, c'est vrai; mais pour réparer les méfaits de ces mêmes licences quelles dépenses ne doit-elle pas s'imposer !

N'est-il pas vrai que si nous n'avions pas de débits de boisson à L...,nous pourrions diminuer de moitié l'effectif de notre police ?

Combien la ville paye-t-elle aux hospices par année, pour les pauvres orphelins laissés dans le chemin par des pères ivrognes que les buvettes ont conduit au cimetière ?

M. l'échevin X sait-il que la ville paye chaque année au gouvernement quelques milliers de piastres pour l'entretien des aliénés de L...à l'asile de Beauport? La moitié au moins de ces malheureux ont été conduits à Beauport à cause de l'alcool.

Qu'on fasse le relevé des taxes non perçues chaque année parce que ceux

qui les doivent dépensent tout leur avoir dans les buvettes et on verra qu'elles dépassent les quelques milliers de piastres que nous rapportent les licences.

Et, d'ailleurs, quand bien même on nous prouverait que les licences rapportent beaucoup au trésor municipal. N'est-il pas vrai qu'elles sont pour un grand nombre de nos concitoyens une cause de ruine physique et morale ? Prêtres, pères, mères, n'ont qu'une voix pour denoncer les ruines amoncelées par les buvettes.

Donc, il faut les détruire. Donc, si on ne peut les détruire, il faut les diminuer. Donc, si on ne peut les diminuer, il ne faut pas les augmenter.

Voilà ce que nos échevins doivent faire ce soir. Ce que je leur dis tout haut ici, tout le monde le pense.

Qu'ils agissent en conséquence.

Il y a des buveurs qui vivent vieux.

Parfaitement ! mais ceux-là sont tellement rares, qu'on les cite comme des phénomènes et qu'on dit de celui qui résiste à de semblables excès : Il faut qu'il soit bien fort, il y a si longtemps qu'il boit ! Il a enterré tous ses compagnons de plaisir !

Dr DELAUNOIS

Ce qu'ils sont presque tous

—Je conviens avec toi, me disait tantôt mon excellent ami B, qu'il y a des êtres absolument indignes d'exercer le métier d'hôteliers, mais, d'un autre côté, il y a dans notre ville des douzaines de bons buvetiers qui sont d'honnêtes citoyens, élevant bien leurs enfants, charitables, hommes d'église, et qui tiennent dans leurs établissements une règle irréprochable.

Et mon ami, pour illustrer sa proposition sans doute, me parla du buvetier XXX, qui a tendu son trébuchet à deux pas du marché le plus achalandé de la ville. Il m'en fit un portrait si flatteur que, si je n'avais connu l'individu en question, j'aurais été tenté de le croire aussi innocent que l'enfant qui vient de naître.

Or voici ce que je sais sur le compte de ce bon gros buvetier de XXX.

Il y a quelques années, un jeune homme de L...entrait à l'emploi de la brasserie X en qualité de camionneur. Ce garçon, rendu à 24 ou 25 ans, n'avait pas encore pris un verre de boisson forte.

L'ouvrage du camionneur consistait à

transporter chaque jour chez les hôteliers de la ville des fûts de bière X.

La première fois que le camionneur entra dans son *bar*, XXX lui offrit un *coup*. Le jeune homme refusa net. Il en fut de même pendant une semaine. A la fin, le camionneur, craignant de mécontenter le buvetier XXX, qui était un excellent client pour son patron, accepta un *coup* de temps en temps. Il prit d'abord du vin, puis de la bière et enfin de la boisson forte. C'est la gradation ordinaire.

En moins de deux ans, il devint ivrogne.

Sa femme, qui avait un jeune enfant, fut bientôt obligée de le laisser pour retourner chez son père. Il était incapable de la faire vivre.

Le camionneur avait toujours été un bon chrétien. Quelques mois plus tard, une grande retraite de tempérance fut prêchée dans sa paroisse. Il en suivit tous les exercices. Le dernier jour, il promit devant son curé de ne plus boire, et celui-ci, fier de cette conversion inespérée, lui donna la croix de tempérance.

Le camionneur reprit maison. Sa femme et son enfant le rejoignirent. Le bonheur était revenu pour ce jeune ménage.

Deux ou trois ans s'écoulèrent ainsi.

Le lendemain du jour de l'an 19...,

le camionneur alla comme d'habitude porter son fût de bière au buvetier XXX.

Celui-ci était dans son *bar*. Il donna la main au charretier, lui souhaita une bonne année, puis lui offrit un *coup*.

—Merci, dit le buveur converti, j'ai promis de ne plus boire et je ne veux pas manquer à ma parole.

Alors, Satan mit sur les lèvres du buvetier des paroles de moquerie.

—Allons, dit-il, tu n'es pas un enfant, prends un *coup*. Je t'approuve d'éviter l'excès. J'ai toujours blâmé ceux qui se saoûlent. Mais un *coup* de temps en temps ne fait pas de mal. Et, pour le tenter davantage, il porta à ses lèvres un verre de brandy.

Le camionneur se laissa vaincre par cette raillerie. Il but ce que l'infâme tentateur lui avait fait servir.

La passion de l'alcool chez le pauvre garçon n'était qu'engourdie. Elle se réveilla aussitôt, impérieuse, terrible. Le lendemain, il but encore. Puis le surlendemain, et ainsi de suite. En quelques jours, il avait repris toutes ses mauvaises habitudes.

A peine six mois plus tard, à la suite d'une cuite prolongée, la pneumonie se déclarait chez le camionneur et le conduisait au tombeau.

Si ces lignes tombent sous les yeux

du buvetier XXX, il ne se reconnaîtra même pas. Des victimes comme mon pauvre camionneur, lui et ses pareils en font tous les jours. Un de plus ou de moins.

Et voilà.

Ami B, des *bons garçons* du type du buvetier XXX, il y en a malheureusement plusieurs douzaines dans notre ville.

La buvette guette l'ouvrier à la sortie de l'usine et de l'atelier, au coin des rues, partout où il devra passer, pour lui ôter, avec son salaire, les joies douces et pures du foyer domestique, la santé, les forces, l'honneur, la vie chrétienne, le ciel !

R. P. HUGOLIN

Examinez cette race d'hommes, dignes de la malédiction du ciel et de la terre, qui, en cachette, dans les ténèbres, à la dérobée, attirent nos jeunes gens, les enferment dans une chambre et là, leur font boire des liqueurs infâmes qu'ils vendent contre les lois de leur pays, et les rendent ainsi complices de leur désobéissance et de leur passion insensée pour l'ivresse.

L'abbé MAILLOUX

Bon vs mauvais alcool

Ceux qui fréquentent les *bars* des grands hôtels se font de funestes illusions au sujet des boissons alcooliques qu'ils y boivent. Eh ! quoi, disent-ils, vous nous parlez de boissons frelatées, mais nous ne fréquentons que des *bars* de première classe où la boisson est de premier choix. Cet argument vaut-il quelque chose ?

Il y a quelques années, une commission nommée par le gouvernement français essaya de se rendre compte de la qualité des eaux-de-vie vendues dans les *bars* et cafés de Paris. Elle acheta discrètement des alcools dans les cafés les plus selects comme dans les bouges les plus infects. Qule fut le résultat de l'analyse ? Tous les échantillons revinrent à la commission avec l'une ou l'autre de ces étiquettes : DANGEREUX, MAUVAIS, ou IMPARFAITEMENT RECTIFIÉ.

La même épreuve a aussi été tentée dans plusieurs villes de Belgique. Les résultats ont été à peu près les mêmes.

Ces jours derniers, dans le conseil municipal d'une des petites villes des environs de Québec, un échevin animé de

bonnes intentions, je veux bien le croire, proposait de soumettre à l'analyse les boissons alcooliques qu'on vendait à ses concitoyens dans les *bars* et épiceries.

A quoi, en bonne vérité, servent toutes ces expériences ? L'alcool, si pur qu'il soit, n'est-il pas un poison ? Et si l'alcool est un poison, le détaillant le plus honnête nous protègera-t-il plus du danger que le gargotier le plus ignoble ?

Non ! l'unique moyen de se préserver des dangers de l'alcool c'est de ne pas en prendre.

L'alcoolisme et la tuberculose sont deux fléaux si intimement unis qu'il faut les combattre à la fois ; s'attaquer à la tuberculose en négligeant de combattre l'alcoolisme, c'est s'assurer à l'avance des mécomptes si ce n'est même marcher à la défaite.

EDMOND ROUSSEAU

Pour l'honneur de notre race et de notre religion, nous voulons des familles saines et robustes, une société forte et vigoureuse. De grâce, ne tarissons pas plus longtemps en nous les sources de la vie, ne les contaminons plus par l'habitude de l'alcool. Evitons tous les excès, dans l'usage des boissons. Le sacrifice, si sacrifice il y a, en vaut mille fois la peine.

Mgr BRUCHÉSI

Vouloir énergiquement

On accuse à tort ou à raison la femme américaine (j'entends la femme qui est née et habite les Etats-Unis) d'être d'allure trop libre, de faire trop l'homme, pardonnez-moi l'expression. La femme américaine, si elle a beaucoup de défauts, a une qualité qu'on rencontre trop peu souvent chez la femme d'origine française. Lorsqu'elle veut, elle veut énergiquement, et nul obstacle ne l'empêche d'arriver au but à atteindre. Dans aucun pays les femmes n'ont fait une campagne plus énergique et plus effective contre le dieu alcool qu'aux Etats-Unis. Neal Dow se plaisait à reconnaître que, sans l'appui des femmes, il n'aurait jamais réussi à implanter la prohibition dans l'Etat du Maine.

Les femmes américaines savent vouloir. L'anecdote suivante, qui est absolument authentique, le prouvera amplement. Dans une petite ville des Etats-Unis où n'existait aucun débit de boissons alcooliques, les conseillers municipaux, à qui un syndicat de distillateurs avaient graissé la patte, comme on dit vulgairement, consentirent à accorder une licence pour vente au verre. Lors-

que la nouvelle fut connue dans la ville, les femmes signèrent une protestation très énergique et envoyèrent une délégation nombreuse la porter au conseil de ville. On ne fit cependant aucun cas de leurs doléances.

Ces dames ne se tinrent pas pour battues. Le premier soir de l'ouverture de la buvette, pendant que les maris prenaient leurs petits verres tout en jouant une partie de cartes, elles se munirent de bidons d'huile de pétrole et les vidèrent sur les flancs de la buvette, entièrement construite en bois, puis, sur un signal convenu, mirent le feu aux quatre coins.

Les consommateurs sortirent vite, on peut le croire. Tout fut consumé : maison, ménage, liqueurs, cigares, etc., etc. Personne heureusement, ne fut blessé.

On ajoute que les conseillers municipaux ne renouvelèrent pas la licence et que cette ville jouit encore des bienfaits du *teetotalisme*.

Loin de moi la pensée de conseiller aux dames canadiennes de suivre cet exemple. J'avoue cependant que je ne puis m'empêcher d'admirer l'énergie des dames américaines en cette occurrence. A un grand mal, elles avaient voulu donner un grand remède.

Nos mères et soeurs canadiennes devraient être aussi énergiques. Il est,

par exemple, certains devoirs auxquels elles ne devraient jamais se soustraire.

Il y a quelques mois un hôtelier indigne avait enivré un jeune homme de dix-sept ans. De bons citoyens résolurent de lui faire payer l'amende afin de donner un exemple salutaire. La mère de l'enfant, veuve très respectable, ne voulut jamais consentir à dénoncer l'hôtelier parce qu'elle n'aimait pas *à aller en cour*. Le résultat de tout cela a été que le triste personnage a obtenu le renouvellement de sa licence et continuera, pendant plusieurs années encore, à perdre la jeunesse.

Cette mère n'aurait-elle pas dû avoir l'énergie nécessaire pour laisser de côté, pendant quelques instants, sa sensiblerie, afin de faire punir ce mécréant ?

Dans la campagne de tempérance, il ne doit pas y avoir de compromissions. Que la femme canadienne agisse énergiquement comme sa soeur américaine !

Si l'on savait combien l'alcool a fait verser de larmes et de sang...., si l'on parcourait les calvaires des femmes, l'on trouverait vite le moyen de faire disparaître le dégradant fléau de l'alcoolisme.

Dr BARELLA

Sept fois assassin

Voulez-vous connaître la dernière horreur commise par l'alcool ? Suivez ceci.

Alexis Bouvier tenait une buvette dans un quartier ouvrier de Marseille. Il vivait dans le haut de sa buvette avec sa mère âgée de 70 ans, sa femme et ses quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Bouvier était un alcoolique invétéré.

Le 11 du mois dernier, Bouvier contrarié par une futilité—la perte d'un demi-fût de vin— avait bu plus que jamais.

Vers dix heures du soir, après avoir fermé son établissement, l'alcoolique regagna sa chambre à coucher. Pour parvenir à son lit, il fallait passer dans la chambre de sa mère. Celle-ci lui reprocha probablement ses excès de boisson. Le buvetier, absolument dans le délire, égorgea celle qui lui avait donné le jour.

La vue du sang augmenta la fureur de Bouvier. Il égorgea ses deux petites filles qui dormaient dans une pièce voisine.

Puis il se dirigea vers la chambre où dormaient ses deux garçons pour continuer son oeuvre de carnage.

La femme de l'alcoolique, entendant du bruit, se précipita au-devant de lui pour faire à ses fils un rempart de son corps.

Bouvier saisit alors un revolver et lui tira deux balles à bout portant. Ses fils eurent ensuite le même sort.

Le monstre ne trouvant plus personne à tuer tourna son arme contre lui-même et se brûla la cervelle.

Voilà en quelques mots l'épouvantable tragédie qui se déroulait dans le haut d'une buvette de Marseille le 11 du mois dernier.

En quelques minutes, l'alcool avait fait disparaître sept personnes.

On est effrayé du choléra ; l'alcool est un bien autre fléau.

BALZAC

Si je revenais au pouvoir, instruit par l'expérience, ma première demande au sujet de tout homme postulant un emploi serait celle-ci : est-il sobre ?

JEFFERSON

L'alcoolisme est l'engrais de la phtisie.

Dr LANCEREAUX

Ça va diminuer le commerce

Ça va diminuer le commerce ?

C'est là le fort argument qu'un adversaire de la fermeture des *bars* et buvettes à dix heures du soir les cinq premiers jours de la semaine est venu m'apporter ce matin.

Un individu ayant tout son jugement qui, en plein jour, rencontrant, au haut de la côte La Montagne, un ami qui lui dirait: " N'allez pas à la basse-ville, on vous y guette pour vous tuer," reviendrait-il tout de suite sur ses pas? Il prendrait assurément le temps de demander à son interlocuteur le nom de son futur assassin et le mobile de son action.

Quand on dit à ceux qui veulent la fermeture des *bars* et buvettes à dix heures le soir :—Vous allez diminuer le commerce, ceux-ci, n'est-il pas vrai, ont bien le droit de questionner un peu ?

Je le demande à tout homme de bonne foi :

En quoi, la fermeture des *bars* et buvettes à dix heures du soir va-t-elle nuire au commerce ?

Aux hôtels ?

La fermeture des *bars* n'implique pas

la fermeture des hôtels. Le dimanche, les *bars* d'hôtels sont fermés et ceux-ci n'en reçoivent pas moins les voyageurs.

Aux magasins de nouveautés ?

Allons donc. N'est-il pas établi que les recettes des magasins de nouveautés sont plus élevées le samedi soir que tous les autres soirs de la semaine réunis ensemble ? Et cependant les *bars* et buvettes ferment à sept heures le samedi.

Aux épiciers ?

Mais tous les épiciers avouent que depuis la fermeture des *bars* à sept heures le samedi soir ils sont beaucoup mieux payés par les ouvriers. Puisqu'il est prouvé que les buvettes font fortune au détriment de l'ouvrier, n'est-il pas vrai que si on les ferme à dix heures chaque soir, l'homme du peuple, qui économisera d'autant, pourra encore mieux payer son épicier ? Donc, bénéfice pour l'épicier si on adopte la fermeture à dix heures.

Quels sont les autres négoces à qui la fermeture des *bars* et buvettes peut être préjudiciable ?

. . . . . .

—Allons, messieurs les adversaires de la fermeture à dix heures, ne répondez pas tous ensemble.

Ah ! j'y suis. La fermeture à dix heures du soir va nuire beaucoup au commerce des...buvetiers et partant des négociants en gros.

Qu'on ergote tant qu'on le voudra. On ne peut trouver un autre commerce à qui la fermeture en question va nuire.

Quant au négoce des débitants d'alcool, ne devons-nous pas le classer un peu dans la catégorie du commerce des entrepreneurs de pompes funèbres et des croque-morts : moins il sera prospère, plus le peuple s'en réjouira.

Il lui fait tant de mal !

L'ivrognerie est un vice qui coûte plus à nourrir que trois enfants à élever.

FRANKLIN

Les ivrognes sont un fléau pour leur pays, pour leur famille et pour tous ceux qui les entourent.

G. BRUNO

Le cabaret fait le buveur bien plus que l'alcoolique ne fait le cabaret.

A. LAURENT

Eau-de-vie.... eau de mort ! Si elle fait vivre ceux qui la vendent, elle tue ceux qui la boivent.

GUI PATIN

Si l'Etat ne se hâte pas de devenir le maître du trafic des liqueurs, le trafic des liqueurs deviendra le maître de l'Etat.

LORD ROSEBERRY

TABLE DES MATIERES

Pages
L'ennemi qu'il nous faut combattre. 5
Bonne année, bonne santé!. 9
La différence entre les deux. . . . 10
Pas d'alcool, le jour de l'an!. . . . 13
Un grand destructeur. 15
Anges déchus. 18
Qu'ils entrent dans le mouvement!. 20
Le prix d'un chapeau. 22
De quelle manière peuvent-ils aider?. 24
Les signatures de complaisance. . . . 26
Une distinction à faire. 28
La faute du père. 30
Prétextes ridicules. 33
Diminuons les licences. 34
Guéris-toi, toi-même. 36
Une différence!. 38
L'alcool et l'ouvrier. 39
Prendre un coup. 42
Donnons l'exemple!. 43
Mgr de Saint-Valier et les cabarets. 44
Pas d'alcool aux enfants. 45
Les deux routes. 47
Aidez-nous, mesdames!. 49
Assassin en habit noir. 51
Eclairer l'opinion. 54
Suprême tristesse!. 57
Un métier dangereux 59
Ce que peut le médecin. 61
Buveur modéré!. 65
Tous deux coupables. 66

Pages
Tuberculose et alcoolisme. 69
Le devoir de chacun. 71
Eux aussi peuvent aider. 76
Rien comme des faits. 80
Sur le père, sur l'enfant. 83
Preuve à rebours. 86
Joie inespérée. 89
Par la parole, par l'exemple. . . . 92
Une lettre qui en dit long. 96
Puni sur le coup. 99
Paradis sur terre. 101
Telle vie, telle fin!. 104
Moyens de vider les prisons. 106
Il ne faut pas être neutres. 109
Sur la pente fatale. 111
Un homme conséquent. 114
Flagrante contradiction. 116
Le tréfonds de sa pensée. 119
Pour nos chers petits. 120
Cynique aveu. 123
Récompense bien gagnée. 125
Apparences trompeuses. 128
Ce qu'en pensent les assureurs. . . 131
Où sont les coupables?. 133
Lisez et réfléchissez. 136
Irréparable malheur. 139
Place aux meilleurs. 141
Coïncidences frappantes. 143
Conséquences fatales. 145
Ceux qu'on voit mourir. 148
La principale cause. 150
Ce qu'il ne fait pas. 152

Pages
Au chevet d'un alcoolique. 154
Conscience trop large. 156
Là où il n'y en a pas. 158
Ce qu'on y dépense. 159
Avec les morts sans baptême. . . . 163
Une anomalie. 166
Une bonne leçon. 169
Vogue en baisse. 171
Comment il a fini. 174
Protégeons les jeunes. 176
Cause et effet. 178
Il n'y a pas de mal. 180
La plaie des cabarets. 182
Vous n'êtes qu'un " informer". . . 185
Modération et abstention. 187
Elle ne meurt pas. 190
Mentalité à refaire. 193
Comme le père. 196
Cela ne me regarde pas. 198
Un danger à éviter. 200
Plus éloquent qu'un discours. . . 202
La question des revenus. 204
Ce qu'ils sont presque tous. 206
Bon vs mauvais alcool. 210
Vouloir énergiquement. 212
Sept fois assassin. 215
Ça va diminuer le commerce 217

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libr
University o
Date Du

08 MAR '85

04 MAR '85

MAR 03 '81

FEB 18 '81

MAR 31 '82

MAR 23 '82

OCT 07 '83

OCT 06 '83

CE

CE HV 5306
.R6 1910
COO ROY, PIERRE AUTOUR DE L
ACC# 1145178

a39003 0002648036

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 07 14 09 2